



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 162 • 1^{re} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 22 mars 2002

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 22 mars 2002

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1000)

[Traduction]

LOI SUR LE TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 27 février, de la motion: Que le projet de loi C-50, Loi modifiant certaines lois en conséquence de l'accession de la République populaire de Chine à l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le projet de loi C-50 est volumineux. En tant que députés, nous devrions tous y porter beaucoup d'attention du fait des conséquences qu'il peut avoir.

Après l'avoir présenté de cette façon et avoir piqué l'intérêt des députés, je dois maintenant préciser ce sur quoi il porte, car tout le monde va se demander en quoi consiste ce projet de loi important dont nous discutons en ce vendredi matin, les 301 députés étant présents.

Nous discutons d'un projet de loi qui va établir et accroître notre capacité de commercer avec la République populaire de Chine. C'est un projet de loi extrêmement intéressant, car nous avons déjà d'excellents échanges commerciaux avec la Chine. Depuis de nombreuses années, nous exportons notamment du grain vers la Chine. Depuis de nombreuses années, nous lui accordons d'excellentes conditions de crédit afin qu'elle puisse acheter notre blé et, nous l'espérons, le payer un peu plus tard. Nous savons tous que de nombreux articles que nous achetons sont fabriqués en Chine.

J'ai été intrigué de remarquer que mon petit chronomètre avait été fabriqué en Chine. C'est le cas également d'une bonne partie du matériel informatique que nous utilisons. J'ai eu l'occasion l'autre jour d'effectuer quelques réparations à la maison, et sur mes pinces, en grosses lettres très claires, on pouvait lire «Made in China». On voit cela sans cesse. J'ai un agenda électronique que j'hésite à sortir de ma poche. Je dépends totalement de mon cerveau auxiliaire qui est fabriqué en Chine.

Une des raisons pour lesquelles le commerce avec la Chine est si important est que ce pays a une population aussi énorme. Il est vraiment incroyable de penser au marché potentiel que représente la Chine. Je m'attends à ce qu'à la suite de l'entrée de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce en tant que membre à part entière, les répercussions sur de nombreuses économies, y compris

celle du Canada, soient encore supérieures à ce qu'elles sont à l'heure actuelle.

Le projet de loi dont nous parlons aujourd'hui est de nature administrative. Il n'aborde pas vraiment de questions de fond. C'est un des défauts du gouvernement. Il propose souvent des mesures législatives à caractère administratif qui ont pour objet de modifier certaines lois, motions et ententes afin que ces accords commerciaux puissent être mis en application. Cependant, je ne me rappelle pas, du moins depuis huit ans environ que je siége ici, que nous ayons tenu à la Chambre ou même à un comité un bon débat philosophique sur la façon dont il faudrait commercer avec la Chine.

À maintes et maintes reprises, des députés ont dénoncé avec insistance les violations des droits de la personne en Chine. Certains députés, et sans doute beaucoup de Canadiens, estiment que nous devrions intensifier nos pressions sur la Chine pour que diminuent les violations des droits de la personne dans ce pays. Nous avons probablement tous gravés dans la mémoire les événements de la place Tiananmen et comment le gouvernement de la République populaire de Chine a vraiment étouffé de façon très tyrannique ce qui nous apparaissait, à en juger du moins par les reportages, comme une protestation politique légitime. Au Canada, bien sûr, nous considérons que protester pour des raisons politiques est presque un droit. En Chine, ce n'est pas un droit. Les habitants de ce pays sont bien loin de jouir des libertés dont nous bénéficions dans notre pays.

• (1015)

Il est intéressant de noter que nous importons à l'heure actuelle pour plus de 11 milliards de dollars par année de biens de la Chine. C'est une grosse somme. Une bonne partie des biens importés font concurrence à des biens semblables produits au Canada. Il est donc très important de prévoir un mécanisme permettant d'atténuer les répercussions d'un aussi grand volume d'échanges dans l'entente commerciale conclue avec la Chine.

Le principe de base du libre-échange et du commerce dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce est d'accroître les économies des deux pays parties à l'entente.

Ce que nous tentons d'établir en fait est une situation qui serait favorable aux deux parties. Le Parlement du Canada devrait prévoir des mesures de protection en vue d'éviter que l'immense pays qu'est la Chine et sa population considérable n'écrasent la pauvre petite population du Canada qui se chiffre à peine à 30 millions de personnes. Nous sommes vraiment vulnérables quand on pense que la Chine compte plus d'un milliard de personnes alors que nous ne sommes que 30 millions. C'est vraiment disproportionné. Il est donc très important d'adopter des règlements qui nous permettront à tout le moins de réduire la probabilité que nous soyons économiquement étouffés par notre commerce avec la Chine.

Initiatives ministérielles

Il faut tenir compte non seulement des répercussions de ces ententes commerciales au chapitre des droits de la personne, mais également des importantes retombées économiques que nous procureront de telles ententes commerciales avec une aussi grande puissance économique.

On peut dire à ce moment-ci que l'engagement du Parlement, c'est-à-dire l'engagement des Canadiens par l'intermédiaire de leur Parlement en vue de l'établissement de ces accords commerciaux, a été des plus inadéquats. Nous n'avons tout simplement pas eu l'occasion de discuter de ce dossier.

Il y a une chose qui me préoccupe au plus au point et c'est le fait que nos négociateurs assistent souvent à des rencontres avec ces organisations, qu'il s'agisse d'associations corporatives ou des Nations Unies, et présentent unilatéralement la position du Canada sur ces questions, sans que cette position ait jamais fait l'objet de discussions ou ait été établie par le Parlement. C'est tout particulièrement embêtant lorsqu'il y a des choses qui ne nous sont évidemment pas favorables et sur lesquelles le Parlement aurait pu informer les négociateurs si on lui avait permis de jouer son rôle, ce qui aurait pu permettre d'éviter certains problèmes ou de les résoudre plus tôt.

Nous croyons que le Parlement devrait participer à la ratification des accords qui établissent de nouvelles relations économiques avec d'autres pays. C'est un énorme chaînon manquant dans les fonctions du Parlement. Parfois, je m'interroge sur le rôle du Parlement. Je disais récemment à des personnes, dans ma circonscription, que nous allions avoir un plus grand nombre de députés, ce qui est très bien, mais je leur ai ensuite demandé à quoi sert d'avoir davantage de députés si le régime actuel ne leur permet même pas de penser pour eux-mêmes. Ils ne peuvent même pas désigner eux-mêmes les personnes qui occupent la présidence des comités. Cette décision relève du cabinet du premier ministre.

Je crois que les Canadiens devraient être beaucoup plus consultés sur ces accords, par le truchement du Parlement. Ces accords devraient être soumis à l'étude et à la ratification du Parlement. Pour moi, la chose est tellement évidente que je ne peux même pas trouver d'argument pour la défendre. Comme il n'existe à ma connaissance aucun argument contre, je ne vois pas comment je pourrais défendre cette position en réfutant les arguments de ceux qui s'y opposent. Il n'existe pas d'argument contraire. Le Parlement devrait jouer ce rôle.

D'autre part, je crois qu'il est important que nous connaissions certains détails du projet de loi C-50.

● (1020)

Le projet de loi contient au moins certaines garanties qui me semblent aller dans la bonne direction. Il s'agit de la garantie spécifique par produit. Cette mesure pourrait s'appliquer à tout bien d'origine chinoise qui serait ou pourrait être préjudiciable à l'industrie canadienne.

Je sais que les Ontariens s'intéressent davantage à l'industrie de l'automobile que les gens de l'Ouest. Nous ne possédons aucune usine de fabrication de véhicules dans l'Ouest. Nous devrions pourtant en avoir. C'est là une autre des lacunes du Canada. Nous avons entièrement concentré le développement industriel principalement en Ontario et en partie au Québec. Les gens de l'Ouest sont essentiellement demeurés des scieurs de bois et des porteurs d'eau. Il est regrettable qu'on ne nous permette pas de nous doter d'une industrie liée à notre secteur de ressources naturelles.

On me permettra de faire une digression pour signaler que le gouvernement fédéral a mis en place des obstacles majeurs pour nous empêcher de construire des choses comme une usine de

confection de pâtes alimentaires. C'est, encore une fois, tout à fait évident.

La Saskatchewan est presque le grenier du monde avec toutes les denrées agricoles produites dans les provinces des Prairies. Pourquoi enverrions-nous nos produits agricoles bruts en Chine afin qu'ils soient transformés là-bas pour ensuite en racheter une partie une fois qu'ils sont transformés? Cela équivaut essentiellement à exporter des emplois. Il n'y a aucune excuse pour cela.

La transformation chez nous réduirait le chômage et nous donnerait beaucoup plus d'indépendance. Cela nous aiderait du point de vue de la sécurité internationale en nous rendant totalement autonomes pour ce qui est de l'approvisionnement alimentaire étant donné que nous pourrions non seulement produire les denrées alimentaires, mais aussi les transformer pour les rendre prêtes à la consommation. Je continuerai de réclamer un accroissement de ce genre d'activité économique dans les régions. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement persiste à s'opposer à cela et ne veut pas donner aux Canadiens de l'Ouest la liberté de commercialiser et de transformer leurs propres produits.

Le projet de loi C-50 prévoit une sauvegarde qui limiterait l'intrusion de produits chinois dans notre pays si ces produits risquaient de nuire à notre industrie.

Il y a également une autre sauvegarde qui est intéressante. Elle empêcherait que les produits qu'on ne laisse pas entrer sur un marché ne viennent inonder le marché canadien. L'exemple le plus évident serait si les Américains érigeaient des barrières commerciales qui empêcheraient la Chine de vendre ses produits aux États-Unis. Il semble que cette sauvegarde atténuerait ce genre de problème. Elle ne l'éliminerait peut-être pas complètement, mais au moins elle empêcherait que le dumping de produits chinois ne vienne nuire à l'économie canadienne. Essentiellement, c'est comme une loi antidumping.

Il y a des sauvegardes précises pour les textiles et les vêtements. Nous avons des usines d'un bout à l'autre du pays qui produisent des textiles et des vêtements. J'achète souvent des vêtements qui sont fabriqués à Montréal. C'est un des rares secteurs qui échappe aux barrières commerciales interprovinciales. Je pourrais faire tout un discours sur les barrières commerciales qui existent au sein de notre pays. Nous avons évidemment beaucoup entendu parler récemment de celles qui existent entre le Québec et l'Ontario.

● (1025)

Évidemment, c'est quelque chose que les deux provinces vont devoir régler. J'aimerais voir le gouvernement fédéral jouer un rôle plus important et amener les deux parties à négocier pour de bon; j'aimerais également qu'il prenne l'initiative d'ouvrir nos frontières interprovinciales au commerce.

Le projet de loi C-50 a pour objet d'améliorer nos relations commerciales avec la Chine sans pour autant faire du tort à notre propre secteur industriel et à notre propre économie. J'espère sincèrement que c'est ce qui se passera une fois le projet de loi adopté.

Nous devrions être conscients de l'existence d'un autre petit élément. Je n'entrerai pas dans les détails, mais il y a la question de l'État voisin, Taiwan. Nous avons aussi certains arrangements commerciaux avec ce pays. Alors que nous entrons dans une relation commerciale avec la Chine, nous devons veiller à ce qu'on n'érige aucune barrière nous empêchant de commercer avec d'autres pays qui ont eux aussi une grosse influence sur notre pays.

Initiatives ministérielles

J'aimerais citer une page de notre énoncé de politiques. C'est l'une des choses sur laquelle notre parti a toujours insisté, tout comme nous le faisons du temps du parti précédent avant que nous ne devenions l'Alliance canadienne. Nous sommes le seul parti qui soit fondé sur des principes. Nous avons 21 principes et à partir de ces principes, nous avons énoncé 75 politiques. Ces politiques primordiales guident nos réponses aux différents projets de loi.

J'aimerais lire un article de l'énoncé. Il est important que les Canadiens sachent que l'Alliance canadienne est un parti qui réfléchit à ces choses en termes généraux et en fonction de ses principes avant de se pencher sur un projet de loi donné. L'article 56 de notre énoncé de politiques dit ceci:

Nous sommes en faveur d'une politique étrangère qui protège la souveraineté et l'indépendance du Canada, défend nos intérêts nationaux (politiques, économiques et stratégiques), contribue à la sécurité collective et à la défense, protège les principes démocratiques et les droits de la personne, et participe au développement international. Nous allons accorder une attention particulière au maintien de bonnes relations bilatérales avec nos principaux partenaires commerciaux.

Il y a une chose qui me rend totalement perplexe. Il ne fait aucun doute que notre principal partenaire commercial est les États-Unis, pourtant je suis parfois choqué par l'attitude du premier ministre à l'égard de ce pays. J'aimerais qu'on fasse davantage d'efforts pour établir une solide relation de coopération avec ce pays, particulièrement en ce qui concerne les questions commerciales et frontalières. Le gouvernement libéral est carrément trop nonchalant dans son approche à l'égard de ces questions et de leur importance.

Il ne fait aucun doute que, en raison de sa taille, la Chine a le potentiel de devenir aussi l'un de nos principaux partenaires commerciaux, plus encore qu'aujourd'hui.

Ce soir, quand ils se caleront dans leur fauteuil et qu'ils allumeront leur télé, les Canadiens devraient retourner leur télécommande pour voir ce qui y est écrit. Ils liront sans doute que l'objet a été fabriqué en Chine. Bien de nos outils usuels sont fabriqués en Chine.

Le commerce avec la Chine est inévitable. Ce serait une grave erreur que de commercer avec un pays avant de conclure avec lui des ententes qui sauvegardent les intérêts du Canada. À cet égard, j'estime que le projet de loi est un pas dans la bonne direction. Toutefois, il y a peut-être quelques correctifs à y apporter.

•(1030)

Il serait certes souhaitable que nous ayons dans l'avenir un débat plus général afin d'examiner ce que cela représente sur le plan politique et économique. Un examen plus poussé s'impose.

Entre-temps, le projet de loi mérite que nous l'appuyions. J'ai l'intention de l'appuyer, à l'instar sans doute de la plupart de mes collègues.

Je ne veux pas rappeler à la présidence ce qu'elle doit faire, mais je viens de dépasser de quelque 30 secondes mon temps de parole. Je suis prêt à céder la parole au prochain orateur qui, je n'en doute pas, aura des choses plus intéressantes à dire.

Le Président: Le député connaît évidemment la grande générosité de la présidence. En fait, comme c'est la période des questions et des observations, il pourrait même avoir de nouveau la parole.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne): Monsieur le Président, depuis plusieurs années, certains gouvernements socialistes et communistes sont constants, à tout le moins dans la façon dont ils oppriment leurs peuples alors que leurs dirigeants vivent dans l'opulence. Ces régimes ont fait disparaître des dizaines de millions de personnes. Il est intéressant de souligner qu'ils ont toujours visé deux cibles en particulier. La première est la classe agricole moyenne.

Nous avons vu, particulièrement en Russie, la tentative de destruction de la classe koulak. On a érigé des barrières autour des secteurs résidentiels koulaks et on a laissé ces gens mourir de faim afin de gagner le contrôle de ce secteur de l'économie.

Aujourd'hui, nous voyons la même chose se produire au Zimbabwe, où le gouvernement essaie d'anéantir la classe agricole moyenne. Malheureusement, en procédant ainsi, il est en train de détruire l'économie du pays.

En outre, certains groupes religieux sont depuis toujours la cible de pressions de la part de ces gouvernements, partout dans le monde. Ces groupes sont persécutés parce qu'ils tentent d'exiger de leur gouvernement des normes de conduite plus élevées.

Les cinquante dernières années de l'histoire de la Chine ont été marquées par la brutalité, particulièrement au chapitre de la liberté religieuse. Les églises chrétiennes ont été persécutées, et certaines églises protestantes ont été détruites. Des pasteurs sont emprisonnés et constamment harcelés. L'Église catholique romaine a subi des pressions pour se rapporter au gouvernement chinois plutôt qu'à Rome en matière de direction. Des groupes comme le Falun Gong font l'objet de pressions incessantes, et nombre de leurs membres sont emprisonnés. Nous sommes tous au courant de la situation qui prévaut au Tibet, où la culture et la religion sont opprimées par le gouvernement chinois.

Je demande au député de Elk Island pourquoi l'Occident devrait faire des efforts pour améliorer ses relations commerciales avec un régime qui punit ses propres citoyens. Qui plus est, ce régime ne se contente pas de les punir pour leurs activités. Il les punit pour leurs croyances. Dans le monde entier, nous croyons qu'il existe des libertés fondamentales, notamment la liberté de croyance et la liberté de culte.

En outre, comment le député pense-t-il que cette entente peut aider les citoyens chinois moyens à prospérer et à exiger que leurs dirigeants rendent des comptes pour leurs actes?

M. Ken Epp: Monsieur le Président, je voudrais être à la fois porte-parole pour les affaires étrangères et spécialiste dans le domaine pour être en mesure de répondre au député. Mon collègue a soulevé des questions très importantes.

Au fil des ans, j'ai observé de près dans le monde entier les problèmes de persécution motivée par les croyances. Si des membres de ma famille ont fui la Russie, c'est surtout parce qu'ils ne pouvaient y exprimer ni vivre leur foi ouvertement. Comme ils ne voulaient pas participer à la révolution, ils étaient considérés comme des ennemis de la révolution. Nombre de nos gens ont été exécutés sommairement pour cette raison.

Initiatives ministérielles

Je n'arrive pas à croire que, dans notre monde, des gouvernements pensent avoir le droit moral de réprimer les opinions. Au Canada, aux États-Unis et dans la majeure partie du monde occidental, il existe une grande liberté à cet égard, même lorsqu'elle fait l'objet d'attaques. Au cours de notre dernière campagne électorale, par exemple, certains de nos adversaires politiques ont dépassé les bornes et se sont attaqués injustement aux croyants. Il vaudrait mieux y penser à deux fois avant de prétendre avec arrogance que le Canada peut dicter sa conduite à la Chine, à moins que nous n'apportions chez nous une certaine amélioration à cet égard.

À mesure que nous développerons nos relations avec la Chine, j'espère que nos échanges avec les Chinois vont se multiplier et que ceux-ci vont adopter nos valeurs. C'est le meilleur moyen. On s'imprègne de valeurs, on ne les apprend pas. Il importe que les gens voient ce qu'ils peuvent faire. En même temps, toutefois, je suis tout à fait d'accord avec les sanctions lorsqu'elles s'imposent.

Je pense à un pays comme le Soudan. La population y est gravement opprimée. Je ne comprends pas pourquoi la communauté internationale ne proteste pas contre les agissements du gouvernement de ce pays. Cette apathie explique certainement en partie la situation.

Le député demande aussi si cet accord commercial aura un impact sur les gens ordinaires en Chine. Je ne suis pas très informé à ce sujet, mais j'ai l'impression que les gens les plus opprimés sont les agriculteurs. Dans bien des cas, ils font un travail physique, ardu et ennuyeux, pour un revenu dérisoire, et ils ne sont pas équipés convenablement.

Dans le cadre de nos accords commerciaux, on pourrait peut-être vendre des machines agricoles à la Chine. Certains de nos fabricants pourraient se rendre sur place pour concevoir du matériel adapté précisément à leurs types de champs. Ainsi, le travail des agriculteurs chinois serait facilité et peut-être même que leur revenu s'en trouverait amélioré.

Il ne faut présumer de rien. Il faut tout contrôler. À mesure que nos relations avec la Chine s'intensifient, moralement notre présence sera de plus en plus justifiée et nous aurons davantage le droit d'intervenir lorsque nous serons témoins d'abus ou que nous verrons des groupes de cette société subir la répression et l'oppression.

● (1035)

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le commerce international ainsi que les lois et les règlements intérieurs sont des domaines qui intéressent tous les pays.

Que pense le député d'Elk Island du fait que l'Europe de l'Est, la Chine et le Canada obligent leurs agriculteurs à participer à un monopole en matière de commercialisation, contre le gré d'un grand nombre d'entre eux? Quand on parle d'un système parlementaire où il y a des abus de pouvoir ou d'une dictature comme il y en a en Chine, il peut y avoir des abus de pouvoir à l'égard des domaines que j'ai mentionnés.

Les agriculteurs canadiens devraient-ils être forcés de participer contre leur gré à un monopole pour vendre ce qu'ils ont produit de leurs mains et à la sueur de leur front?

M. Ken Epp: Monsieur le Président, cette question est très pénétrante. Encore une fois, elle porte sur ces principes plus généraux. Nous pouvons examiner ce qui se passe dans un pays comme la Chine, où la population est loin de jouir des mêmes libertés que nous, mais, comme je l'ai dit plus tôt, avant d'aller là-bas et de faire croire que nous avons toutes les solutions à lui offrir, nous

devons faire une introspection. Il ne fait absolument aucun doute dans mon esprit que, avec le gouvernement dictatorial à Ottawa, non seulement avec les libéraux, mais également avec les conservateurs qui les ont précédés et avec les libéraux qui sont venus avant eux, le gouvernement a cédé son monopole à d'autres, privant totalement certaines personnes de leur liberté.

À titre d'exemple, j'ai grandi dans une ferme en Saskatchewan et, plus tard, je me suis enfui en Alberta. Je connais beaucoup d'agriculteurs dans les trois provinces des Prairies, et j'entends les deux versions de l'histoire. Certains disent vouloir conserver la Commission canadienne du blé, estimant qu'il devrait être obligatoire d'y être assujéti. D'autres disent qu'ils ont cultivé le blé et que, s'ils peuvent vendre leurs lentilles où ils le veulent, pourquoi ne peuvent-ils pas expédier leur blé dur où ils le veulent? Ils disent que ces biens leur appartiennent. Comment le gouvernement peut-il leur dire quoi faire avec leurs biens, strictement à des fins commerciales?

J'entends dire constamment que nous devons établir un équilibre. Je me rappelle que j'ai dû faire face à cette question, dans ma profession, il y a de nombreuses années. Dans notre groupe du Northern Alberta Institute of Technology, où j'enseignais, une petite partie du groupe voulait un régime dentaire. Certains d'entre nous, au département de mathématiques, ont fait des calculs et ont conclu que ce régime coûtait très cher. Une question philosophique a alors surgi. Est-il acceptable d'obliger tout le monde à payer pour quelque chose qu'il ne désire pas, afin de permettre à quelques-uns d'obtenir un régime à meilleur coût? Je dis non, ce n'est pas défendable, pas plus qu'il n'est défendable d'obliger les agriculteurs à ne vendre leurs céréales qu'à un organisme gouvernemental.

* * *

● (1040)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'aimerais dire ceci avant le discours du député de Palliser: il y a eu des consultations entre tous les partis, et je crois que vous constaterez qu'il y a un consentement unanime au sujet de la motion suivante. Je propose:

Que le projet de loi C-386, inscrit aux affaires émanant des députés, retombe au bas de l'ordre de priorité.

Il s'agit d'un projet de loi présenté par le député de Calgary-Est, qui, comme vous le savez, a été malade et ne peut pas être ici...

Le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LOI SUR LE TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-50, Loi modifiant certaines lois en conséquence de l'accession de la République populaire de Chine à l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Dick Proctor (Palliser, NDP): Monsieur le Président, je suis toujours heureux de prendre la parole à la Chambre. Aujourd'hui, je veux parler du projet de loi C-50, Loi modifiant certaines lois en conséquence de l'accession de la République populaire de Chine à l'Accord instituant l'OMC, l'Organisation mondiale du commerce.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi vise à modifier la Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur, le Tarif des douanes et la Loi sur les licences d'exportation et d'importation de même que la Loi sur les mesures spéciales d'importation en vue de protéger les industries canadiennes et d'éviter qu'elles ne soient submergées par les nouvelles importations de Chine résultant de l'accession de ce pays à l'OMC. Les modifications proposées visent expressément les échanges commerciaux du Canada avec la Chine et n'ont pas de répercussions sur le commerce avec les autres pays, pas plus que le projet de loi C-50 n'a de répercussions sur l'accession de la Chine à l'OMC, qui est survenue en décembre de l'an dernier; le projet de loi propose plutôt des modifications à certaines lois canadiennes pour tenir compte de cela.

J'ai pensé qu'il serait utile que j'explique à la Chambre la politique de notre parti à l'égard de la Chine depuis plus de 50 ans. Le prédécesseur de notre parti, la Fédération du Commonwealth coopératif ou CCF, a toujours été en faveur de la reconnaissance par le Canada de Pékin et de la République populaire de Chine ainsi que de son admission aux Nations Unies, parce que le fait d'exclure d'emblée du conseil des nations le gouvernement du pays le plus peuplé de la terre était une absurdité qui menaçait à la fois la paix et la sécurité mondiales.

Lors de la fondation du NPD en 1961, nous avons repris cette cause à notre congrès de fondation et nous avons lutté pour que la Chine soit reconnue et admise aux Nations Unies, l'affaire ayant atteint son apogée en 1970 avec un échange d'ambassadeurs entre Pékin et Ottawa, puis avec l'accession de la Chine au sein des Nations Unies l'année suivante. La position de notre parti s'expliquait essentiellement par le fait que les membres du NPD avaient généralement une vision plus internationaliste que ceux des vieux partis traditionnels et, par l'objectif plus général de notre parti concernant l'élaboration d'une politique étrangère indépendante, une politique indépendante de celle des États-Unis.

Sous la direction de T.C. Douglas, nous avons aussi préconisé l'inclusion de la Chine dans les accords commerciaux et économiques internationaux, des contacts culturels et intellectuels élargis entre la Chine et l'Ouest et une invitation à la Chine de collaborer avec les quatre autres puissances nucléaires à élaborer des accords de désarmement et de non-prolifération des armes nucléaires. C'était important, car la Chine était devenue une puissance nucléaire depuis l'explosion de sa première bombe atomique, en 1964.

En 1989, lorsque j'ai eu l'honneur de devenir le secrétaire fédéral de notre parti, le conseil fédéral a adopté une importante résolution concernant la région Asie-Pacifique, qui réclamait:

[...] une politique globale sur l'Asie-Pacifique [...] fondée sur les principes de la sécurité commune qui favorise la coopération internationale et reconnaisse que la protection de l'environnement, le développement et les droits humains sont intrinsèquement liés à la sécurité.

En ce qui concerne la Chine, la résolution prévoyait particulièrement ceci:

Les néo-démocrates ont beaucoup d'admiration et de respect pour le peuple chinois. Nous déplorons le massacre de Chinois sur la place Tiananmen par leur propre régime et nous sommes préoccupés pas la montée, ces derniers mois, de la répression exercée par le régime. Nous contestons vivement l'occupation du Tibet et les violations des droits de la personne qui ont lieu là-bas.

Toujours à propos de la place Tiananmen, c'est le député de Winnipeg—Transcona qui, le 5 juin 1989, a condamné à la Chambre les actions inexplicables du gouvernement chinois sur la place Tiananmen et qui a demandé au gouvernement fédéral de faire savoir, le plus catégoriquement possible, au gouvernement chinois à quel point le Canada était indigné par la mort brutale et les blessures infligées à des milliers de jeunes qui rêvaient d'une plus grande

démocratie. Le député a dit tout le respect de notre parti pour la révolution chinoise et ses nombreuses réalisations en faveur du peuple chinois et notre consternation de voir que la révolution, qui était née avec une telle passion pour la justice sociale, en soit venue au point que les membres de l'Armée de Libération Populaire tirent sur leurs propres concitoyens. Dans son allocution, le député a condamné la «violation flagrante des droits de l'homme» et a exhorté le gouvernement fédéral à faire tout son possible pour s'assurer que la tuerie cesse et qu'on reprenne le chemin de la démocratisation, que les étudiants avaient si bien indiqué.

● (1045)

En 1989, notre parti a officiellement fait sienne cette politique concernant la région Asie-Pacifique. Dans la résolution qu'elle contenait, nous nous inquiétions également des répercussions pour l'environnement de certaines formes de développement et dénonçons l'aide fournie par le Canada pour de tels projets. Ainsi, la participation du gouvernement du Canada au projet de construction du barrage des Trois-Gorges en Chine donnait l'impression d'avoir été motivée davantage par les contrats lucratifs que les multinationales canadiennes espéraient remporter que par le souci du bien-être des riverains du projet. Les environnementalistes nous avaient prévenus que l'impact environnemental serait tel que la santé des populations riveraines en serait sérieusement compromise et que des millions de personnes devraient être déplacées.

Pour en revenir au barrage des Trois-Gorges, en 1995, le député de Burnaby—Douglas a instamment demandé au gouvernement de voter en faveur d'une résolution présentée à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies au sujet de la Chine, et de dénoncer les violations des droits de la personne commises dans ce pays. Il a également réclamé que le Canada revienne sur son appui au projet de construction du barrage des Trois-Gorges et sur sa décision de vendre des réacteurs CANDU à la Chine.

La résolution concernant la région Asie-Pacifique déplorait également l'inattention manifestée par le gouvernement du Canada à l'égard de la militarisation croissante et de la prolifération de l'armement nucléaire dans les pays de la région Pacifique et enjoignait à ce dernier d'entamer des pourparlers pour la réduction multilatérale des armements et le renversement et la déstabilisation des tendances à cet égard, et pour la création d'une zone dénucléarisée et indépendante dans la région du Pacifique.

Comme je l'ai dit au début, la République populaire de Chine est entrée officiellement à l'OMC le 11 décembre dernier, après quinze années de négociations avec les États membres. C'est un pays de 1,3 milliard d'habitants qui se classe au septième rang mondial quant à la taille de son économie et au neuvième rang quant au volume de ses exportations. Tandis que beaucoup d'exportateurs canadiens sont impatients d'obtenir un accès accru au vaste marché chinois, beaucoup d'autres industries canadiennes craignent d'être noyées sous l'afflux prévu d'importations chinoises.

Les néo-démocrates sont actuellement opposés au projet de loi C-50 à l'étude aujourd'hui, visant à modifier diverses lois, parce qu'ils veulent éviter aux industries canadiennes d'être submergées par les nouvelles importations chinoises résultant de l'accession de la Chine à l'OMC. Notre opposition au projet de loi découle de nos objections à cette accession de la Chine à l'OMC, pour de nombreuses raisons.

Initiatives ministérielles

Premièrement, la Chine se distingue internationalement par son flagrant mépris pour les droits de la personne. L'OMC ne cherche pas à faire respecter des normes en matière de droits humains. Elle se préoccupe uniquement de faciliter les échanges commerciaux internationaux. La Chine désire ardemment joindre les rangs de l'OMC afin d'élargir ses marchés d'exportation. Cependant, les conditions d'accession permettent l'entrée en Chine d'un volume important de produits agricoles, y compris des exportations canadiennes, ce qui présente une véritable menace pour les industries agricoles chinoises et les collectivités rurales chinoises, bien que nous constatons et croyions que des mesures seront prises pour que ces exportations soient minoritaires, non majoritaires.

Les échanges commerciaux accrus sous l'égide de l'OMC, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'automobile, auront des effets négatifs pour les travailleurs des industries chinoises parce qu'ils n'ont aucun recours à la négociation collective ou à des syndicats libres. En mars 2001, la Chine a ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, mais a déposé une réserve à l'égard de l'alinéa 8.1a) pour empêcher les travailleurs de former librement des syndicats dans ce pays.

Dans l'industrie chinoise de l'automobile, dont a parlé le député qui a pris la parole avant moi, les réductions tarifaires mises en oeuvre en vertu de l'Accord sur l'OMC auront pour résultat que les exportations inonderont rapidement le marché chinois, ce qui soumettra à des pressions énormes les travailleurs de ce pays. La Confédération internationale des syndicats libres signale que l'on prévoit que 10 millions de travailleurs chinois de l'automobile pourraient perdre leur emploi à la suite de l'entrée de la Chine dans l'OMC. De même, comme nous le savons tous et comme cela est bien documenté, la Chine affiche un bilan lamentable en matière de santé et de sécurité au travail.

• (1050)

Le Nouveau Parti démocratique ne s'oppose pas au commerce international. Nous appuyons fermement le commerce équitable, mais si le Canada importe des produits chinois fabriqués par des travailleurs touchant une maigre rémunération inférieure à la moyenne, assujettis à des conditions de travail dangereuses et privés du droit de s'organiser et de mener des négociations collectives, alors ce commerce ne peut être considéré comme étant équitable. Le commerce qui se traduit par la perpétuation ou l'augmentation de l'inéquité planétaire n'est pas équitable.

Nous dénonçons la structure et le culte du secret de l'Organisation mondiale du commerce et, à notre avis, l'accession de la Chine à l'OMC contribue à légitimer et à perpétuer plus avant un système ne tenant pas compte des normes internationales du travail ni des problèmes fondamentaux en matière d'environnement, et rejetant constamment les efforts visant à corriger ces inégalités. Notre politique commerciale s'élève expressément contre une expansion du commerce selon ces modalités.

Il y a trois ans, le NPD a décidé d'exiger que le gouvernement fasse des règles de protection exécutoires et applicables en matière de droits fondamentaux du travail une partie intégrante des accords internationaux sur le commerce et l'investissement auxquels adhère notre pays. Nous avons également insisté pour que, avant toute libéralisation complémentaire du commerce ou des investissements à l'OMC, l'organisation proprement dite rende exécutoire le traitement des problèmes sociaux, environnementaux, du travail et des droits de la personne, ou pour que d'autres accords et institutions internationaux se préoccupant notamment des questions de travail et d'environnement, prévoient des pouvoirs nécessaires pour sanctionner tout comportement allant à l'encontre de déclarations convenues.

Autrement dit, nous voulons une entente similaire à celle de l'Union européenne et à son pacte qui intègre des normes en matière d'environnement et des règles régissant le travail. Nous ne disposons pas de ces mesures dans le cadre de l'OMC et nous n'en disposons certes pas en vertu de l'Accord de libre-échange ou de l'ALENA.

On proclame depuis trop longtemps que le commerce international est la solution aux problèmes de pauvreté et de sous-développement à l'échelle mondiale. La vérité, c'est que lorsque le commerce se déroule sous les auspices d'organisations fondamentalement anti-démocratiques contrôlées par les sociétés qu'elles sont censées servir, il ne fait que perpétuer l'inégalité et la pauvreté à l'échelle mondiale.

Je tiens aussi à faire état de nos préoccupations concernant les plus récentes violations des droits de la personne en Chine, et il s'agit de la répression frappant des groupes comme les pétitionnaires en faveur du Falun Gong. Nous avons été renversés d'apprendre qu'au moment où le Canada avait la possibilité d'intervenir à ce sujet à l'occasion d'un colloque international, il a préféré s'en abstenir. Cela va à l'encontre de ce qu'a dit le député de Mont-Royal, député auquel j'accorde tout le crédit d'avoir abordé cette question à l'occasion d'un caucus sur les droits de la personne réunissant des membres de tous les partis. Il a déclaré:

Nous sommes témoins de l'attaque la plus déterminée et la plus généralisée contre les droits de la personne qui ait été menée en Chine depuis les événements de la place Tiananmen [en 1989].

Le député a reproché au gouvernement chinois en place de priver les gens de leurs libertés religieuses, de réprimer systématiquement les activités politiques indépendantes, d'emprisonner les opposants politiques, de porter atteinte à la liberté d'expression et de s'en prendre aux écrivains et aux militants politiques.

Il est regrettable qu'après tous les efforts du député et du comité multipartite, le gouvernement ait décidé cette semaine de garder le silence alors qu'il aurait pu dénoncer haut et fort les actions du gouvernement chinois.

Je dirai en conclusion que, pour le Canada, les conséquences de l'adhésion de la Chine à l'OMC sont moins claires. Nous nous sommes protégés au moyen d'une entente qui laisse 12 ans aux industries menacées pour se préparer à une intensification de la concurrence par suite des importations. Reste à voir si cette protection sera suffisante.

Durant cette période de transition, les exportateurs et les fournisseurs de services canadiens auront un accès accru au marché chinois. La production canadienne aura-t-elle plus tendance à se déplacer en Chine en quête d'une main d'oeuvre meilleur marché? On ne peut le dire à ce stade.

• (1055)

Notre parti étant opposé par principe à l'OMC, nous nous opposons du même coup au projet de loi C-50. L'OMC n'est pas une institution démocratique en ce sens que ses activités ne font l'objet d'aucune surveillance parlementaire. Les citoyens concernés n'ont aucune possibilité d'exprimer leur avis. Les décisions de l'OMC sont prises en secret par des tribunaux. L'OMC s'est toujours opposée à assortir son régime d'échanges commerciaux d'exigences en matière de respect des droits de la personne.

L'OMC a ignoré les appels en faveur de l'application des normes internationales du travail. Elle a toujours ignoré les conséquences de son régime d'échanges commerciaux pour l'environnement. Au fond, l'OMC est une organisation conçue pour faciliter la mondialisation des entreprises en éliminant les barrières au commerce et en compromettant la souveraineté nationale.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

Mme Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, «Les 50 sociétés les mieux gérées» est un programme qui a été créé en 1993 pour rendre hommage aux sociétés ayant remporté du succès en dépit des conditions économiques difficiles qui ont sévi au début des années 1990. Cette année, une des 50 sociétés choisies est Overseas Express Consolidators, dont la division canadienne est implantée dans ma circonscription, Notre-Dame-de-Grâce—Lachine.

OEC est une entreprise spécialisée dans le transport de marchandises et son marché s'étend dans l'ensemble du Canada. Elle fournit à ses nombreux clients des services logistiques pleinement intégrés, y compris des services de transport aérien et maritime.

[Français]

Je suis vraiment fière de la réussite de cette jeune compagnie. Je souhaite à son président, M. Marc Bibeau, et à son équipe un grand succès, un succès grandissant et continu.

[Traduction]

Je félicite Overseas Express Consolidators (Canada) Inc. d'avoir été choisie pour figurer dans le prestigieux palmarès des 50 sociétés les mieux gérées du Canada.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je viens tout juste de visionner la captivante dramatique judiciaire télévisée *Le Maître de l'esquive*, mettant en vedette le ministre de la Défense nationale. Je dois avouer avoir trouvé cette émission vraiment poignante. C'est le récit fascinant d'un homme accusé de compéence, d'un homme qui en sait trop, et de sa lutte épique pour prouver qu'il n'est pas aussi futé qu'on le dit.

Il doit se défendre contre le méchant chargé de l'information joué avec brio par le chef d'état-major adjoint de la Défense, Greg Madison, qui soutient avoir informé le maître de l'esquive, et les forces des ténèbres jouées par les députés de l'opposition qui tentent de prouver que le ministre de la Défense n'est pas un épouvantail et qu'il a vraiment un cerveau.

Le maître de l'esquive est brillamment défendu par les CONS, les Conseillers en organisations non secrètes, qui sont joués par la majorité libérale du comité. Cette dernière fait également office de jury qui, malheureusement, vend la mèche. Jamais depuis *La Grande Évasion* avons-nous vu des gens creuser autant pour sortir quelqu'un du trou. Jamais depuis le procès d'O. J. Simpson avons-nous assisté à une aussi honnête représentation de la justice libérale.

Cette fascinante oeuvre de fiction mérite le maximum d'étoiles.

* * *

● (1100)

L'INDUSTRIE DIAMANTAIRE

M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, cette semaine, les délégués de 37 pays se sont réunis avec des représentants de l'industrie du diamant et de plusieurs organisations non gouvernementales pour s'attaquer au grave problème des diamants de la guerre.

La réunion de cette semaine, à Ottawa, a permis de parvenir à un accord appréciable sur tous les points clés en vue d'implanter un système international de certification des diamants bruts. Ce système fera beaucoup pour rompre le lien entre les diamants de la guerre et le trafic d'armes.

Je remercie de leur solide leadership et de leur dur labeur les membres de la délégation canadienne, notamment David Viveash, Jennifer Moher, Jennifer Daubeny et Don Law-West. J'ai été aussi très heureux d'apprendre que Partenariat Afrique Canada, petite ONG établie à Ottawa, a été mise en nomination pour le prix Nobel de la paix par trois membres du Congrès américain pour son travail sur le problème des diamants de la guerre.

Je félicite tous ceux qui travaillent au processus de Kimberley pour leur détermination à éliminer le trafic des diamants bruts.

* * *

LE ZIMBABWE

M. John McKay (Scarborough-Est, Lib.): Monsieur le Président, je reçois chaque semaine par courrier électronique un message d'une dame du Zimbabwe. Voici une partie de son message de cette semaine:

Hier matin, pour la première fois en deux ans, les mots m'ont manqué pour écrire ma lettre hebdomadaire. J'avais succombé et, pendant des jours, je n'ai pas réussi à m'arracher à l'horreur des fraudes qui ont faussé toutes les étapes de l'élection. J'ai fini par me ressaisir et j'ai décidé que je ne serais pas une victime de plus. Darlington, un jeune garde de sécurité d'une exploitation agricole, a été assassiné vendredi et son employeur a été battu parce qu'ils ont aidé les agents du scrutin du Mouvement pour un changement démocratique à l'élection du week-end dernier. Le jeune homme est mort pendant son transport à l'hôpital. Je me suis rendue à l'hôpital, et la vue de son énorme contusion noire et violette m'a bien fait prendre conscience de la réalité. Dans tout le pays, on signale de nombreux incidents: des jeunes du parti au pouvoir se livrent à une chasse aux sorcières, ils cherchent les personnes soupçonnées d'être des partisans du MCD pour les évincer de leurs fermes... Pour l'instant, le seul espoir est l'espoir même. Lentement, nous prenons conscience de ce qui s'est passé, et nous nous préparons à faire face à ce qui nous attend. Les gens crèvent de faim, ils se font battre, mais ils ne sont pas brisés par l'épreuve...

Le Président: Le député de Scarborough-Centre a la parole.

* * *

LA GRÈCE

M. John Cannis (Scarborough-Centre, Lib.): Monsieur le Président, chaque année, le 25 mars marque la fête de l'Indépendance de la Grèce. Les Canadiens d'origine grecque en profitent pour célébrer l'anniversaire de la libération de leur ancienne terre natale après 400 ans d'occupation par l'empire ottoman.

En 1821, les Hellènes se sont révoltés contre leurs oppresseurs et ont amorcé leur guerre d'indépendance qui a abouti à leur libération. En cette journée, les Hellènes de tout le pays vont commémorer une période sombre de l'histoire de la Grèce, lorsque les Hellènes vivaient sous la domination de l'empire ottoman, mais ils vont également célébrer le courage de leurs ancêtres dont Kolokotronis, Bouboulina et Karaiskakis. Ils ont réussi à lutter avec succès pour rétablir la démocratie et la liberté qu'ils avaient perdues pendant tant d'années.

En cette journée de la fête de l'Indépendance de la Grèce, nous devons également noter que Chypre demeure occupée à la suite d'une invasion agressive et illégale de la part des Turcs, et il est essentiel que le gouvernement canadien encourage la Turquie à régler cette question qui mine les principes démocratiques pour lesquels nos ancêtres ont combattu avec tant d'acharnement. Au XXI^e siècle, il n'est que sensé que Chypre devienne unie et libre.

*Article 31 du Règlement***MIKE HARRIS**

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est un honneur et un privilège pour moi d'intervenir pour souligner la contribution de Mike Harris à sa province et à son pays.

Mike Harris a changé la nature même de la politique lorsqu'il a démontré que les politiciens pouvaient vraiment penser ce qu'ils disent et tenir leurs promesses. Cette norme morale élevée voulant qu'on tienne les promesses faites durant la campagne électorale n'a jamais eu sa pareille à Ottawa.

Ce sont les réductions d'impôt effectuées par Mike Harris qui ont stimulé l'économie et permis au pays de sortir de la récession. L'Ontario, qui était une province au bord de la faillite, va présenter son quatrième budget équilibré. Le plus grand héritage que Mike Harris laisse, c'est peut-être sa contribution à la démocratie qui a conduit à l'élection du chef du parti au suffrage universel.

Mike Harris a redonné la dignité aux hommes et aux femmes de l'Ontario en créant des dizaines de milliers d'emplois dans une province où, à cause de dix années perdues de politiques libérales et néo-démocrates consistant à imposer les gens et à dépenser sans compter, près d'un Ontarien sur dix dépendait de l'assistance sociale.

L'Ontario est un meilleur endroit où vivre de nos jours grâce à Mike Harris. Je remercie Mike d'avoir fait de l'Ontario une province prospère et forte.

* * *

● (1105)

LES ARTS ET LA CULTURE

Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, le mardi 19 mars, le Centre national des Arts a dévoilé le Programme de musique nouvelle qui comprend la remise de trois bourses de 75 000 \$ chacune à d'éminents compositeurs canadiens.

Je félicite les trois premiers lauréats du prix de composition du Centre national des Arts: Denys Bouliane, Gary Kulesha et surtout Alexina Louie, qui vient de ma circonscription.

Le nouveau Programme de musique nouvelle est une initiative complète visant le développement, la promotion et le soutien de la nouvelle musique d'orchestre canadienne à l'échelle nationale et internationale. Les bourses sont assorties d'une commande à chaque compositeur pour la création de trois oeuvres sur une période de quatre ans: un morceau pour orchestre, un morceau pour l'Ensemble de musique nouvelle et une pièce de musique de chambre.

Je félicite les lauréats et je leur souhaite du succès dans leurs projets.

* * *

[Français]

LA JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, je prends la parole en cette 9^e Journée mondiale de l'eau, afin de rappeler que l'eau est vitale à toute forme de vie sur terre. On a longtemps cru qu'elle était une source inépuisable, mais il n'en est rien.

On la pollue, on banalise son importance et on la marchande en oubliant qu'elle demeure la base même de notre survie. Les plus grandes multinationales de ce monde se l'approprient à une vitesse effarante, pendant que plus de deux milliards d'humains n'y ont pas accès. La crise de l'eau est déjà à nos portes. Il est impératif que nous en prenions conscience.

Le Québec, c'est un million de cours d'eau, dont plus de 500 000 lacs, plusieurs milliers de rivières et de ruisseaux et d'abondantes nappes souterraines.

C'est dans cet esprit que le 13 avril prochain, le Forum jeunesse du Bloc québécois abordera le dossier de l'eau dans le cadre de son colloque sur l'environnement et le développement durable, alors qu'un des ateliers de ce colloque portera sur «L'eau, la protection d'une source de vie».

* * *

[Traduction]

LES JEUX D'HIVER DE L'ARCTIQUE DE 2002

M. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.): Monsieur le Président, je félicite et salue la Société des Jeux d'hiver de l'Arctique présidée par M. Victor Tootoo. Les Jeux d'hiver de l'Arctique de 2002 se sont déroulés cette semaine à Iqaluit, au Nunavut, et à Nuuk, au Groenland. La 17^e édition de ces Jeux d'hiver, qui tire à sa fin, passera à l'histoire comme étant le premier événement sportif d'aussi grande envergure à avoir lieu au Nunavut, le nouveau territoire du Canada.

La ville d'Iqaluit a relevé un grand défi en organisant une compétition internationale à laquelle ont participé près de 1 000 athlètes, entraîneurs, représentants officiels et artistes du Canada, du Groenland, des États-Unis et de la Russie.

Les Jeux d'hiver de l'Arctique ont fourni une occasion aux athlètes et aux artistes de la région de célébrer le sport et la culture à leur façon, la façon nordique.

Je félicite M. Tootoo, les bénévoles...

Le Président: Le député de Elk Island a la parole.

* * *

L'ALLIANCE CANADIENNE

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis arrivé au Parlement en 1993 avec certains buts bien précis, et certains de ces buts ont été atteints.

Je suis venu ici pour représenter les gens de Elk Island qui voulaient mettre un frein à cette descente de plus en plus rapide dans le gouffre de l'endettement. Notre parti a eu une assez grande influence sur l'élimination du déficit. Les Canadiens veulent que la dette soit remboursée. Le travail dans ce sens est à peine amorcé. Ils veulent que nous renforçons la famille, et la motion que nous avons déposée en vue de définir le mariage est un pas dans la bonne direction. Ils veulent aussi qu'on réduise les impôts. Il y a encore beaucoup de travail à faire à ce chapitre. Nous sommes loin d'avoir terminé notre travail sur le dossier de la justice et des jeunes contrevenants. Notre objectif visant à redresser notre parlement dysfonctionnel a été contrecarré par le gouvernement libéral et l'actuel premier ministre qui ne peut s'empêcher de tout contrôler. Les Canadiens en ont assez du favoritisme et de la politique de l'assiette au beurre.

Avec l'élection de Stephen Harper à la tête de notre parti, la pression exercée sur le gouvernement continuera d'augmenter. Nous étalerons les faiblesses du gouvernement libéral au grand jour et nous gagnerons la confiance des Canadiens. Nous mettrons l'accent sur notre objectif et le Canada en sortira gagnant.

*Article 31 du Règlement***L'AFGHANISTAN**

Mme Bonnie Brown (Oakville, Lib.): Monsieur le Président, la ministre de la Coopération internationale a annoncé hier que le Canada fournirait 30,2 millions de dollars à l'Afghanistan. Cette somme devra servir à des dossiers prioritaires comme l'éducation, la santé, la nutrition et la survie des enfants et elle doit servir de premier versement sur la somme de 100 millions de dollars que la ministre a promise en janvier dans le cadre de la conférence de Tokyo sur la reconstruction de l'Afghanistan.

Le Canada appuie les droits de la personne, l'égalité des sexes et la saine gestion des affaires publiques. Nous nous assurons que les filles retournent à l'école et que les femmes participent à la reconstruction de leur pays à tous les niveaux, des initiatives locales à la réforme gouvernementale. Nous finançons autant des projets de déminage que des programmes de promotion de la paix et de la sécurité.

Les besoins de l'Afghanistan sont très complexes et ils exigent l'adoption d'une approche globale. C'est la raison pour laquelle les projets annoncés hier portent à la fois sur les besoins humanitaires immédiats et sur les bases d'un effort de reconstruction à long terme.

Les hommes et les femmes d'Afghanistan peuvent compter sur le Canada pour leur venir en aide dans leurs efforts de reconstruction de leur société.

* * *

● (1110)

LA JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU 2002

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, cette journée qui marque le 50^e anniversaire de l'exploit réalisé par Bill Mosienko, quand il a marqué trois buts en 21 secondes au cours d'une partie de la LNH, est aussi la Journée mondiale de l'eau 2002.

Un des objectifs énoncés dans la Déclaration du millénaire des Nations Unies visait à réduire de moitié le nombre d'habitants dans le monde qui n'ont pas accès à un approvisionnement sûr en eau potable, à un prix abordable. C'est pourquoi, cette année, le thème de l'eau pour le développement est si important.

L'eau est indispensable à la vie humaine. Cette année, la pollution de l'eau et les sécheresses tueront 12 millions d'être humains dans le monde et en feront souffrir des millions d'autres. La Journée mondiale de l'eau de 2002 permet au monde entier, en particulier au Canada, où nous avons trop longtemps tenu pour acquis l'accès à un approvisionnement sûr en eau propre, de prendre acte de la crise à laquelle font face des millions d'êtres humains.

Nous devons unir nos efforts pour qu'il y ait de l'eau pour tous les êtres humains. Que cette journée serve à exhorter les pays développés à prendre des mesures pour atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du millénaire des Nations Unies et à renforcer, d'ici la fin de l'année, l'engagement qu'ils ont pris au sommet mondial de l'ONU sur le développement durable.

* * *

[Français]

LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, tout à l'heure, j'irai porter au bureau du premier ministre plus de 3 000 cartes postales de citoyens et citoyennes de la région du Saguenay qui exigent que le gouvernement fédéral verse l'argent promis pour la route 175 avant le 31 mars 2002.

Avant et pendant la dernière campagne électorale, les libéraux ont promis pour 3,5 milliards de dollars de routes au Québec. Les sommes présentement disponibles ne collent nullement aux promesses faites il y a à peine un an.

Le 31 mars marquera la fin de l'année fiscale pour le gouvernement, et ses surplus sont estimés à près de 10 milliards de dollars. Selon les dispositions budgétaires habituelles, cet argent ira en totalité au paiement de la dette.

Les signataires de ces cartes postales exigent que le premier ministre débloque l'argent promis à même ces surplus, afin que son gouvernement puisse ratifier les cinq protocoles d'entente pour les routes 175 et 185 et les autoroutes 30, 35 et 50 immédiatement.

Que le premier ministre passe à la caisse, car, comme vous le savez, chose promise, chose due.

* * *

[Traduction]

LE MULTICULTURALISME

Mme Sophia Leung (Vancouver Kingsway, Lib.): Monsieur le Président, mardi soir dernier, j'ai eu l'honneur de participer à une conférence du Groupe de parlementaires amis de l'UNESCO. Cette conférence, axée sur le dialogue des cultures et des civilisations, faisait fond sur les activités de l'année 2001, proclamée Année de dialogue des civilisations par les Nations Unies. J'ai été honorée d'explorer cet important dossier avec Son Excellence John Ralston Saul et avec un certain nombre de mes collègues.

En cette ère d'incertitude internationale, il importe plus que jamais d'engager activement un dialogue avec les représentants de cultures différentes. Nous voulons créer une paix durable dans le monde. Nous devons trouver les moyens de parler au coeur et à l'esprit des autres membres de la famille à laquelle nous appartenons en tant qu'êtres humains.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD): Monsieur le Président, mercredi soir dernier, les alliancistes se sont choisis un nouveau chef pour leur parti. Je voudrais féliciter Stephen Harper pour l'ampleur de sa victoire, la clarté de ses idées et l'enthousiasme avec lequel il se propose d'entreprendre le gouvernement libéral sur les problèmes d'actualité.

J'ai trouvé particulièrement encourageant de le voir, dès le début, tendre la main à ceux qui souhaitent participer à l'élaboration d'une option conservatrice basée sur des principes. C'est précisément la raison pour laquelle je tiens aussi à exprimer mes encouragements et ma gratitude indéfectible au chef des progressistes-conservateurs, un homme qui fait oeuvre de pionnier et qui prend des initiatives nouvelles en vue de bâtir une alternative démocrate conservatrice.

Dans les années ayant précédé la création de notre pays, des coalitions politiques ont vu le jour, pour s'évanouir par la suite avec une régularité alarmante, du fait surtout qu'elles s'étaient donné pour seul objectif celui de s'emparer du pouvoir. Or la grande coalition a tenu, une coalition suffisamment forte pour concrétiser notre merveilleux pays, car elle avait décidé de faire passer les rêves et les espoirs de la nation avant ses propres aspirations.

Questions orales

Aujourd'hui, les Canadiens veulent d'une option conservatrice basée sur des principes. Le Parlement en a désespérément besoin et la démocratie l'exige. J'encourage et Stephen Harper et le chef du Parti progressiste-conservateur à faire passer les aspirations de la nation au premier plan de leurs préoccupations et à s'efforcer de concrétiser le rêve d'un Canada meilleur.

* * *

• (1115)

[Français]

LE MOYEN-ORIENT

M. Mark Assad (Gatineau, Lib.): Monsieur le Président, dans tous les milieux, il se trouve des gens qui ont tendance à renvoyer dos à dos Palestiniens et Israéliens et à condamner du même souffle les actions des uns et des autres. D'autres cherchent ainsi à se débarrasser du problème: «Cessez la violence, allez négocier.»

L'occupation militaire par Israël d'une partie de la Palestine depuis 1967 est la cause fondamentale de la crise au Moyen-Orient. La fin de cette occupation est une condition nécessaire pour mettre un terme à la violence et pour que la paix revienne.

La politique canadienne ne reconnaît pas le contrôle permanent exercé par Israël sur les territoires occupés en 1967, et est opposée à toute action unilatérale visant à prédéterminer l'issue des négociations, telles des colonies de peuplement dans les territoires ou des mesures unilatérales...

Le Président: Je m'excuse d'interrompre l'honorable député, mais nous devons passer à la période des questions orales.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES COURSES À LA DIRECTION

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous avons appris cette semaine qu'un des principaux sollicitateurs de fonds de Paul Martin faisait du travail à contrat pour le ministère des Finances.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que le député sait qu'il ne peut pas parler des autres députés en les désignant par leur nom. Je lui demanderai donc de ne pas le faire.

M. Rahim Jaffer: Monsieur le Président, nous avons appris cette semaine que le principal sollicitateur de fonds du ministre des Finances faisait aussi du travail à contrat pour ce même ministère. C'en était trop, même pour le chien de poche des libéraux qu'est le conseiller en éthique, puisqu'il a demandé au ministre des Finances de rompre ses liens avec Jim Palmer.

Nous apprenons maintenant qu'il existe de nouvelles lignes directrices régissant la levée de fonds par les ministres pour la course à la direction, mais qu'on les garde secrètes.

Le vice-premier ministre lèvera-t-il le voile du secret et insistera-t-il pour que les règles régissant la campagne de financement pour la course à la direction soient déposées à la Chambre?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, j'ai vu l'article de journal sur lequel la question du député est fondée. On n'a pas élaboré de telles lignes directrices.

La règle de base que doivent respecter les ministres dans la conduite de leurs affaires, c'est d'éviter tout conflit réel ou apparent. C'est là la règle prédominante que nous devons respecter.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, cela a manifestement été mis en doute, et c'est pourquoi nous demandons au gouvernement d'être honnête envers les Canadiens et de déposer ces règles.

L'approche du gouvernement à l'égard des questions d'éthique consiste à se cacher les oreilles, les yeux et la bouche. Des violations du code d'éthique qui auraient fait hurler le «Rat Pack» sous le gouvernement Mulroney sont soigneusement cachées par le conseiller en éthique, qui n'est rien d'autre qu'un chien de poche.

Comment les règles d'éthique peuvent-elles avoir quelque crédibilité que ce soit si le vice-premier ministre et ses collègues ne sont pas prêts à rendre des comptes publiquement en ce qui a trait au respect de ces règles?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, au contraire, le système fonctionne bien.

Un problème s'est posé. Il a été réglé par le conseiller en éthique d'après la plus importante règle, soit la nécessité pour les ministres d'éviter toute apparence de conflit, et des mesures correctives ont été prises. C'est ce qui devait arriver et c'est ce qui est arrivé.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est une tendance constante depuis l'arrivée de ce gouvernement. Il y a toujours des problèmes d'éthique et de reddition de comptes. Les Canadiens méritent mieux que cela.

Nous avons découvert qu'un sollicitateur de fonds d'un ministre faisait du travail à contrat pour ce même ministère seulement parce que cette personne a accidentellement mis le mauvais chèque à la poste. Combien d'autres ministres ont leur argentier pour la course à la direction sur leur liste de paye?

Le vice-premier ministre peut-il assurer à la Chambre qu'aucun autre ministre n'a donné des contrats ou des nominations gouvernementales à son sollicitateur de fonds pour la course à la direction?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, contrairement aux députés d'en face, nous ne sommes pas au beau milieu d'une course à la direction du parti, même si je suppose qu'ils ne le sont plus non plus.

La règle fondamentale, sur laquelle tout le monde s'entend et qui doit être respectée, est que les ministres doivent avoir un comportement irréprochable, et cela veut dire éviter les conflits réels ou apparents. Lorsque ce genre de situation se produit, le conseiller en éthique est là pour donner des conseils au ministre de même qu'au premier ministre.

Le système a fonctionné dans ce cas, et des mesures correctives ont été prises. Je suis certain que tous les ministres tiendront compte de cela.

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le problème perdure. Isabel Metcalfe recueille des fonds pour la ministre du Patrimoine canadien, tout en effectuant du lobbying auprès de ce ministère. Son époux, Herb Metcalfe, est un lobbyiste qui recueille des fonds pour le vice-premier ministre. On sait que le ministre des Finances tient toute une meute de lobbyistes de la firme Earnscliffe Strategy Group sur la feuille de paye publique.

Questions orales

Sans lignes directrices publiques, comment pouvons-nous être sûrs qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts entre les fonctions publiques d'un ministre et ses propres ambitions politiques?

• (1120)

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): Monsieur le Président, je m'inscris en faux contre les propos du député et contre la prémisse de sa question. Indépendamment de cela, cependant, je crois que la règle est très claire: nul ne doit se trouver en situation de conflit d'intérêts réel ou apparent.

Nous avons mis en place un système très transparent et très ouvert qui oblige les lobbyistes à enregistrer leurs activités d'une manière qui permette à tout député de faire enquête au sujet de toute personne qui fait du lobbying. Il est ainsi en mesure de savoir qui il embauche pour faire du lobbying et quels intérêts représente un lobbyiste. Il incombe aux ministres d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts.

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, s'il existe des règles, pourquoi le gouvernement ne les dépose-t-il pas?

Depuis huit ans, le gouvernement garde secrètes ses lignes directrices sur les conflits d'intérêts à l'intention des ministres. L'automne dernier, le conseiller en éthique a présenté au premier ministre un nouveau rapport concernant les liens entre des ministres et des sociétés d'État, mais ce rapport est demeuré secret. Nous apprenons aujourd'hui qu'il existe d'autres lignes directrices secrètes sur les collectes de fonds en vue des campagnes à la direction.

Comment les Canadiens peuvent-ils être sûrs que le Cabinet respecte les règles lorsque nous n'en connaissons même pas la teneur et que le vice-premier ministre refuse de les déposer?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État, Lib.): De toute évidence, le député cherche des règles qui lui permettront, d'une façon ou de l'autre, de comprendre les principes régissant les conflits d'intérêts réels ou apparents et le bon jugement. Ce sont des choses que la plupart des gens comprennent et ils sont capables de reconnaître un conflit d'intérêts réel ou apparent. Les ministres doivent éviter ce genre de situation et, pour le faire, ils se fondent sur leur jugement et non pas sur des règles détaillées.

* * *

[Français]

LES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, l'affaire Groupaction dépasse le seul problème administratif.

Perdre des documents, octroyer des contrats successifs, modifier le montant sans que le travail ne soit fait, tout cela ne s'explique pas seulement par une mauvaise gestion, mais laisse supposer l'existence d'un système organisé de patronage et de corruption.

Le ministre des Travaux publics doit comprendre que la vérificatrice générale ne va donner que des réponses relatives à la gestion. Or, le ministre, qui disait vouloir faire le ménage, doit comprendre que seule une enquête publique pourra rétablir la confiance et dissiper les odeurs de corruption et de patronage.

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, la députée, ou en tout cas ses collègues, ont exigé, il y a quelques jours, une vérification de la part de la vérificatrice générale.

À leur grande surprise, probablement, ils ont obtenu «oui» comme réponse. Ils ont beaucoup de difficulté à accepter un oui comme réponse.

Nonobstant le refus de l'opposition d'accepter «oui» comme réponse, c'est encore «oui» à la vérification de la vérificatrice générale.

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, oui, le Bloc québécois a demandé à ce que la vérificatrice générale vérifie toute la gestion du gouvernement, sauf que chaque jour, on apprend autre chose, et cela va au-delà de la gestion du gouvernement. C'est pour cela qu'on veut une enquête publique.

C'est clair que toute cette affaire va au-delà de la seule gestion gouvernementale. Ce qu'on veut savoir, ce que la population veut savoir, c'est la nature de l'implication des deux ministres, dont la députée de Sudbury, du personnel politique, ainsi que des hauts fonctionnaires dans l'attribution des contrats bidon accordés aux amis du Parti libéral au cours des dernières années.

Le ministre comprend-il que cette affaire, qui implique de l'argent public, nécessite une enquête publique?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, tout ce qu'il y a de nouveau, c'est la nouvelle répétition des questions qui ont été posées antérieurement.

Je répète à l'honorable député le mandat de la vérificatrice générale: premièrement, elle a le mandat de faire une vérification sur tout dossier qu'elle veut faire.

Dans un deuxième temps, en ce qui a trait, en plus de ça, au dossier Groupaction, on lui a demandé de revoir les exigences contenues dans les trois contrats, d'analyser et de comparer le contenu des trois documents, de revoir le processus et d'entreprendre toute autre vérification nécessaire.

* * *

LES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, le secrétaire d'État au Sport amateur déclarait à la Chambre qu'il ferait enquête et qu'il répondrait à toutes les questions concernant le comité organisateur des Jeux de la Francophonie.

Même si un commissaire canadien refuse de se prononcer sur la régularité des exercices financiers du comité, on apprend ce matin qu'il n'y aura pas enquête.

Est-ce que le secrétaire d'État au Sport amateur peut expliquer pour quelle raison il a reculé et est-il toujours convaincu de pouvoir répondre à toute question concernant l'organisation de ces jeux?

• (1125)

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, il ne s'agit pas ici d'une vérification canadienne. Il s'agit d'une vérification par le comité international des Jeux de la Francophonie.

Le critique du Bloc québécois m'accompagnait d'ailleurs à la conférence internationale, lorsque les modalités pour cette vérification ont été établies, il y a deux semaines. C'était à Ouagadougou au Burkina Faso, et, si je ne m'abuse, c'est le député qui a posé la question lui-même qui avait délégué son collègue pour s'y rendre.

Questions orales

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, on se rend compte que le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a hérité d'un dossier chaud de la part de l'ex-ministre Gagliano. Mais là, c'est un dossier où lui est impliqué.

On va y aller avec une autre petite question. Nous avons entre les mains des documents qui montrent que le Bureau d'information du Canada a versé une somme de 600 000 \$ au comité organisateur, dont une bonne part pour des activités de publicité.

Est-ce que le ministre peut certifier que de ces 600 000 \$, aucun sou n'a été versé en commission à Rhéal Leroux, directeur général des Jeux?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, la question de l'honorable député a été posée à la Chambre il y a déjà plusieurs mois. On avait demandé, lorsqu'il s'agit de commandites du Canada, si des commissions avaient été payées sur ces commandites-là au sujet du comité organisateur des Jeux de la Francophonie.

L'information qui nous a été donnée à ce moment-là et qui demeure toujours vraie, à ma connaissance, c'est qu'en fait, non, il n'y avait pas eu de commissions payées sur les contributions gouvernementales.

* * *

[Traduction]

LE BOIS D'OEUVRE

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international. Hier, à Monterrey, au Mexique, le premier ministre a rencontré les présidents Bush et Fox pour prêcher en faveur de l'accélération de la création de la Zone de libre-échange des Amériques. Pendant ce temps à Washington, les négociations sur le bois d'oeuvre échouaient.

Comment le gouvernement peut-il dire que l'ALENA fonctionne parfaitement alors que la situation dans le dossier du bois d'oeuvre démontre une fois de plus que l'ALENA ne fonctionne que s'il sert les intérêts des groupes de pression américains au détriment des Canadiens ordinaires?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, comme le sait pertinemment le député, avec l'adoption de l'ALENA, nous n'avons pas éliminé les lois commerciales nationales. Le Canada a maintenu ses lois commerciales nationales dans le cadre de l'ALENA. Les États-Unis ont eux aussi maintenu leurs lois commerciales nationales dans le cadre de l'ALENA. Malheureusement, ce sont ces mêmes lois commerciales dont les États-Unis usent et abusent pour prendre des mesures punitives contre les importations de bois d'oeuvre.

Je dirais que le commerce bilatéral canado-américain est très florissant, mais que, bien entendu, nous sommes extrêmement frustrés de ne pas pouvoir jouir également du libre-échange en ce qui concerne le bois d'oeuvre.

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre du Commerce international, qui est extrêmement frustré. Comment le gouvernement peut-il demander aux Canadiens d'attendre encore deux ou trois ans que l'OMC rende sa décision alors que les pénalités qu'envisagent les Américains feront disparaître des dizaines de localités canadiennes et des milliers d'emplois?

Le gouvernement va-t-il déposer aujourd'hui à la Chambre une offre d'aide d'urgence pour venir en aide à ces localités et à ces travailleurs, comportant entre autres des garanties d'emprunt et des mesures dans le cadre de l'assurance-emploi?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement va travailler en étroite collaboration avec l'industrie. Nous travaillerons en étroite collaboration avec les provinces. C'est ce que nous faisons déjà depuis un an et demi ou deux dans le dossier du bois d'oeuvre. Je dirai que nous croyons au recours judiciaire, contrairement au député qui semble dire que ce n'est pas le chemin à suivre.

Nous avons adopté une approche double qui consiste à tout essayer et à ne ménager aucun effort. C'est ce que nous avons fait toute la semaine à Washington: nous n'avons ménagé aucun effort pour essayer de parvenir à une solution à long terme fondée sur des principes. Nous avons dit toutefois que nous ne signerions pas un mauvais accord. Nous avons suspendu les relations et les négociations hier quand nous avons vu que nous n'obtiendrions pas un bon accord. Toutefois, nous croyons...

Le Président: Le très honorable député de Calgary-Centre a la parole.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre et a trait à la rupture des négociations concernant le bois d'oeuvre, hier soir. On pourrait annoncer dès cet après-midi l'imposition de droits ruineux sur les exportations de bois d'oeuvre canadien. De nouvelles fermetures d'usines seront annoncées aujourd'hui en Colombie-Britannique où des milliers de Canadiens sont au chômage.

Le gouvernement n'avait pas de plan pour faire face à l'expiration de l'accord sur le bois d'oeuvre l'an dernier. Les négociations ont maintenant échoué. Le gouvernement dit qu'il oeuvre désormais sur un deuxième front. Des collectivités de tout le pays, et en particulier de la Colombie-Britannique, se retrouvent dans une situation intenable. Elles ne peuvent plus attendre. Quel...

Le Président: L'honorable ministre du Commerce international a la parole.

• (1130)

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je suis quelque peu déconcerté par l'attitude du chef du Parti conservateur. Hier, son député de Cumberland—Colchester a déclaré que nous ne devrions pas céder, que la dernière chose à faire était de négocier une mauvaise entente au cours de la journée. Hier, le Parti conservateur nous a accusés d'être à Washington pour vendre le pays. C'est une affirmation épouvantable.

Je donne à la Chambre l'assurance que le gouvernement a travaillé énergiquement et en harmonie avec les provinces et l'industrie et que ces dernières nous accordent leur appui unanime.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC/RD): Monsieur le Président, la réalité toute crue, c'est que le gouvernement conservateur dont vient de parler le ministre a réussi à négocier une entente permettant de garder les usines ouvertes, d'assurer la poursuite des activités des usines de bois d'oeuvre et de maintenir les emplois des travailleurs. Ce gouvernement a échoué. Les conservateurs ont réussi là où les libéraux ont échoué.

Questions orales

À la Chambre, le ministre a promis d'établir en collaboration avec l'industrie et les provinces un plan pour aider les milliers de personnes qui ont été poussées au chômage et les collectivités qui seront ravagées par cette situation. Quand cette réunion aura-t-elle lieu?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, le Parti conservateur a bien de la difficulté à comprendre que le pays est uni derrière la démarche empruntée dans le dossier du bois d'oeuvre.

D'un océan à l'autre, au moins, l'industrie et toutes les provinces en cause appuient le gouvernement et la démarche empruntée. Ils comprennent tous que le problème se situe au sud et non au nord de la frontière.

* * *

LES SUBVENTIONS ET LES CONTRIBUTIONS

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous savons tous que la firme Groupaction a contribué généreusement à la caisse du Parti libéral du Canada. Nous savons tous également que cette firme a été payée plusieurs centaines de milliers de dollars pour produire un second rapport qui était pratiquement une photocopie du premier. Ce qui est nouveau, c'est la révélation de la façon dont cela s'est produit.

Après avoir reçu, le 1^{er} mai, un contrat de 612 000 \$ pour fournir ce qu'on appelle des services de recherche qualitative, Groupaction avait réussi en moins d'un mois à négocier une modification en vertu de laquelle elle serait payée en entier sans se conformer réellement aux conditions du contrat. J'aimerais que le ministre nous dise pourquoi.

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, cela concerne exactement les rapports de 1998 et de 1999. Étant donné que les deux documents produits, l'un à la Chambre et l'autre tiré par la suite du disque dur, semblaient être presque identiques, j'ai décidé de demander à la vérificatrice générale d'examiner précisément ces aspects-là.

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne): Monsieur le Président, un document produit par les fonctionnaires du ministère des Travaux publics en réponse à une motion portant production de documents déposée par l'Alliance inclut l'historique du contrat préparé par le président de Groupaction.

Il révèle que, le 1^{er} mai, la firme Groupaction a reçu un contrat; que, le 1^{er} juin, une rencontre a eu lieu avec M. Guité, qui a confirmé l'importance de respecter le budget; et que l'aspect qualitatif du rapport demeurerait incomplet ou ferait l'objet d'une demande de révision à la hausse du coût du rapport, par rapport au montant convenu initialement.

Le ministre persistera-t-il à nier que Groupaction a bénéficié d'un traitement très spécial de la part de ses amis libéraux?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je me garderai de commenter la partie accusation pour me concentrer sur la substance car les Canadiens s'intéressent généralement à la substance plutôt qu'aux foutaises.

J'ai dit, et je le répète, que la vérificatrice générale examinera les stipulations non seulement des contrats de 1998 et de 1999, mais aussi du contrat de 1996, que j'ai ajouté pour plus de clarté et plus de transparence.

On comparera les travaux livrés pour établir s'ils répondent aux stipulations du contrat. C'est clairement ce que...

Le Président: La députée de Jonquière a la parole.

* * *

[Français]

LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, à la fin de l'année financière, le gouvernement dégagera des surplus de près de 10 milliards de dollars, c'est-à-dire bien assez pour respecter les engagements des libéraux pour les routes du Québec, qui se chiffrent à 3,5 milliards de dollars.

L'argent est là. Le ministre des Finances entend-il débloquer l'argent nécessaire pour ratifier les cinq protocoles d'entente pour les routes 175 et 185 et les autoroutes 30, 50 et 35, avant le 31 mars, ou préfère-t-il utiliser tout l'argent disponible pour le remboursement de la dette?

● (1135)

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà expliqué, nous avons trois programmes pour les autoroutes, dont le nouveau programme d'infrastructures.

Il y a assez d'argent pour un grand nombre de projets à travers le pays et dans la province de Québec. Nous sommes prêts à continuer les discussions avec le gouvernement du Québec sur tous les projets.

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, les libéraux étaient très forts en promesses lors de la dernière campagne électorale.

Le ministre s'engage-t-il à débloquer les sommes promises pendant la dernière campagne électorale pour les routes du Québec avant le 31 mars 2002, afin de signer immédiatement les cinq protocoles d'entente soumis par le gouvernement du Québec?

Il ne reste que neuf jours et demi pour prendre la seule décision qui s'impose. Passera-t-il à la caisse avant la fin de l'année financière, oui ou non?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, l'honorable députée parle des promesses de mes collègues de la province de Québec au cours de la dernière campagne électorale.

Comme je l'ai déjà expliqué, nous avons présenté un nouveau programme pour l'infrastructure dans le dernier budget.

Ce qui m'inquiète, c'est que, effectivement, nous sommes en faveur de la construction des autoroutes dans la province de Québec et à travers le pays, mais il me semble que l'honorable députée ne l'est pas, puisque qu'elle a voté contre le budget cette semaine.

* * *

[Traduction]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Richard Harris (Prince George—Bulkley Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous ne serions pas aux prises avec un tel gâchis si le gouvernement libéral s'était préparé adéquatement à l'expiration de l'accord sur le bois d'oeuvre.

Malgré les avertissements répétés de l'Alliance canadienne au cours des cinq années de l'accord, les libéraux n'ont rien fait pour prévenir la crise. L'accord a pris fin sans qu'ils aient élaboré un plan d'action.

Questions orales

Hier, ils ont encore une fois échoué dans leur tentative d'en arriver à une entente. Ont-ils maintenant un quelconque plan d'urgence? Comment vont-ils protéger les travailleurs et empêcher l'industrie de s'effondrer?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, rien ne saurait être plus faux que cette affirmation à l'effet que le gouvernement n'avait pas prévu la fin de l'accord sur le bois d'oeuvre.

Environ un an et demi ou deux ans avant l'expiration de l'accord en mars 2000, je me suis rendu en Colombie-Britannique et j'ai consulté le gouvernement de cette province. J'ai aussi consulté le gouvernement du Québec.

Nous avons tous convenu, avec les représentants de l'industrie, qu'il ne fallait pas renouveler l'accord sur le bois d'oeuvre de 1995-1996. L'industrie et le Canada tout entier ont choisi de ne pas renouveler cet accord.

M. Richard Harris (Prince George—Bulkley Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les libéraux ont peut-être choisi de ne pas renouveler l'accord sur le bois d'oeuvre, et c'était une bonne idée, mais il n'en demeure pas moins que, pendant les cinq années de l'accord, ils n'ont rien fait pour établir un plan d'action en prévision de son expiration.

Ils n'ont pas travaillé avec les grands groupes de lobbyistes qui nous appuient aux États-Unis. Ils n'ont pas travaillé avec l'industrie pour élaborer un plan afin d'éviter cette crise. En fait, les documents montrent qu'ils ont commencé à discuter de la date d'expiration de l'accord sur le bois d'oeuvre six mois seulement avant l'échéance. Le gouvernement n'a rien fait.

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement de la Colombie-Britannique était notre partenaire dans ce dossier et il appuie totalement notre approche. L'industrie de la Colombie-Britannique l'appuie aussi. Les industries de toutes les provinces du Canada sont d'accord avec l'approche que nous avons adoptée.

Nous avons travaillé ensemble de façon très constructive dans ce dossier. Nous sommes sur la voie du litige et c'est bien ainsi. Nous n'avons pas fait appel aux consommateurs américains et à nos lobbies. Voici ce qu'a dit à ce sujet Mme Suzan Petniunas de l'organisme American Consumers for Affordable Homes.

Le Président: Le député de Champlain a la parole.

* * *

[Français]

LES COOPÉRATIVES AGRICOLES

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, la Coopérative fédérée du Québec a annoncé son intention d'investir près d'un milliard de dollars dans les dix prochaines années.

En réponse à la demande d'aide de la coopérative, le 21 février, le gouvernement du Québec a annoncé un report d'impôt sur les ristournes qui seront versées.

Comme le gouvernement fédéral perçoit les deux tiers des impôts payés par les coopératives, le ministre de l'Agriculture s'engage-t-il à intervenir auprès de son collègue fédéral des Finances...

• (1140)

Le Président: L'honorable ministre de l'Agriculture a la parole.

[Traduction]

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le député a soulevé une

question qui, je le sais, nous concerne tous. C'est une question que devront examiner le ministre des Finances et son ministère.

Pour ce qui est des coopératives, le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a clairement démontré, ces dernières années, qu'il appuyait le mouvement coopératif au Canada. Nous savons que le mouvement coopératif présente certains points forts. Nous savons aussi que 40 p. 100 des Canadiens sont membres d'une coopérative quelconque. Nous nous rendons compte de ce que cela signifie pour eux et pour les collectivités dans lesquelles ils vivent.

[Français]

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, il est temps de montrer son appui. Les outils financiers pour assurer le développement des coopératives agricoles existent. Ce n'est pas une chose qui n'existe pas.

Qu'attend le ministre pour agir?

[Traduction]

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je me suis moi aussi entretenu de la question du mouvement coopératif au Québec, notamment de la question soulevée par le député, avec le ministre des Finances et son ministère. Nous poursuivrons ces entretiens au nom des coopératives et avec elles.

* * *

LE MOYEN-ORIENT

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement a, à maintes occasions, sanctionné les résolutions anti-israéliennes de la quatrième convention de Genève et des Nations Unies. En appuyant lâchement des résolutions aussi peu objectives, les libéraux ont porté sérieusement atteinte à notre réputation d'intermédiaire solide et honnête.

Des motions tendancieuses semblables seront débattues la semaine prochaine devant la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Le Canada demandera-t-il un vote sur ces résolutions afin que tous les participants, y compris le Canada, puissent enfin se plaindre et faire connaître leur position?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'aurais aimé que le député m'accompagne lorsque j'étais à Genève la semaine dernière. Il aurait rencontré le sous-ministre des Affaires étrangères d'Israël et l'ambassadeur d'Israël auprès de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Ils ont remercié le Canada de l'appui extraordinaire que nous avons accordé à Israël au fil des ans, pour garantir des résolutions équilibrées.

Je puis donner au député et à la Chambre l'assurance que nous examinerons toutes les résolutions qui nous seront soumises afin de nous assurer qu'elles sont équilibrées, qu'elles contribuent à la paix et qu'elles permettent de progresser dans le règlement des problèmes au Moyen-Orient.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, cette réponse est tout à fait typique et n'est d'aucun secours.

Si le gouvernement ne prend pas position, il sera encore une fois complice de l'adoption préméditée de résolutions tendancieuses. Cela donnerait un puissant outil de propagande aux tenants de la violence contre Israël.

Questions orales

Le député libéral de Mont-Royal a exhorté le gouvernement à exiger un vote sur les résolutions anti-israéliennes et à faire pression pour que des réformes soient apportées à la Commission des droits de l'homme. L'Alliance canadienne a farouchement dénoncé le silence du gouvernement par rapport à cette résolution tendancieuse.

Il est important de s'opposer aux résolutions anti-israéliennes. Le gouvernement le fera-t-il à l'occasion de la rencontre de la semaine prochaine à Genève?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement tente toujours de s'assurer que les résolutions soumises à la Commission des droits de l'homme sont équilibrées. Nous sommes certainement disposés à accepter un vote plutôt qu'un consensus sur les résolutions, si le consensus suppose des compromis qui minent l'objectif de nos résolutions ou qui vont à l'encontre de la politique du gouvernement du Canada. Comme je l'ai dit aux représentants des médias, nous allons suivre de très près l'évolution de la situation afin de nous assurer que ce qui se passera à Genève la semaine prochaine soit équilibré.

* * *

[Français]

LA MIL DAVIE

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, plus tôt cette semaine, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a indiqué à la Chambre qu'il donnerait au syndic de MIL Davie jusqu'au 22 mars pour répondre aux conditions concernant l'octroi du contrat des travaux de maintenance sur l'une des frégates de la classe Halifax, le *NCSM Ville-de-Québec*.

Est-ce que le ministre peut nous informer s'il y a eu du progrès dans ce dossier?

L'hon. Don Boudria (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer qu'en effet, le syndic de MIL Davie a réussi à rencontrer toutes les exigences et se verra octroyer le contrat pour la réfection du navire *Ville-de-Québec*.

Je remercie le ministre de la Justice, le secrétaire d'État responsable de l'Agence de développement économique pour les régions du Québec, le député de Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière et tous les autres collègues de leur intervention dans ce dossier.

* * *

●(1145)

[Traduction]

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, lorsque le prix de l'essence à la pompe monte, notre économie en souffre. Cette semaine, les agriculteurs, les pêcheurs, les camionneurs et tous les citoyens du Canada ont dû verser davantage d'argent aux riches pétrolières. Il leur en reste donc moins pour prendre soin de leur famille.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Quand le gouvernement se décidera-t-il à surveiller et à réglementer le prix de l'essence en chargeant une commission d'examen du prix de l'essence de mettre fin à l'exploitation des consommateurs?

L'hon. Andy Mitchell (secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario), Lib.): Monsieur le Président, nous avons déjà examiné un certain nombre de fois toute la question de la fixation des prix. Si le député a un cas précis d'exploitation des

consommateurs à nous soumettre, nous nous ferons un plaisir de prendre l'affaire en délibéré.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, en tant que député de la Colombie-Britannique, je puis dire au ministre du Commerce international que la rupture des négociations sur le bois d'oeuvre est catastrophique pour la Colombie-Britannique, les localités côtières et les travailleurs forestiers. Nous apprenons aujourd'hui que des avis de licenciement ont été délivrés par la société Doman Industries. Celle-ci fermera aujourd'hui au moins deux de ses scieries.

Le ministre dira-t-il aujourd'hui très clairement que le gouvernement est disposé à offrir un important programme d'aide aux travailleurs qui sont pénalisés par la rupture des négociations? Si l'on peut établir un programme d'aide pour Bombardier, on peut sûrement en prévoir un pour les travailleurs de la Colombie-Britannique et les Canadiens qui sont touchés.

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, le NPD ne nous a pas habitués à ce genre de politique régionale chauvine, que je trouve regrettable. C'est habituellement la droite qui se livre à ce genre de choses.

Nous revenons à peine de Washington. Nous allons poursuivre notre double politique. Nous regrettons beaucoup que les négociations n'aient pas donné la politique à long terme que nous souhaitons.

Nous allons recourir au litige. Nous allons continuer de collaborer avec le secteur industriel. Nous allons continuer de consulter à fond le secteur industriel dans les provinces quant aux prochaines mesures à prendre.

* * *

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC/RD): Monsieur le Président, les médias de Terre-Neuve et Labrador ont adressé, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, une demande de renseignements au ministère des Pêches et des Océans au sujet de plusieurs citations à comparaître et de billets d'avertissements émis dans le secteur réglementé par l'OPANO. En dépit des promesses qui ont été faites, aucun renseignement n'a été fourni. Cette semaine, le ministère a promis de transmettre l'information par messenger dès le lendemain. Cependant, cette promesse a été suivie d'un message tardif, laissé en soirée sur une boîte vocale, qui disait «Désolé, il faudra en discuter.»

Qu'est-ce que le ministère essaie de cacher?

[Français]

M. Georges Farrah (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, l'honorable député de St. John's-Ouest doit convenir avec nous qu'il n'est aucunement question de cacher quoi que ce soit. D'ailleurs, le ministère l'a démontré très clairement alors que le sous-ministre adjoint, M. Pat Chamut, qui était responsable des négociations à l'OPANO, s'est présenté devant le Comité permanent des pêches et océans et a fait état des négociations. Il y a aussi la décision courageuse du ministre, hier, qui a fait en sorte que les bateaux provenant des îles Féroé ne pourront plus maintenant accoster aux quais du Canada.

Questions orales

Cependant, au niveau de la demande spécifique du journal, nous sommes en train de regarder la situation parce qu'évidemment, au niveau de l'information demandée, il y a des négociations internationales et nous allons...

Le Président: L'honorable député de South Shore a la parole.

[Traduction]

M. Gerald Keddy (South Shore, PC/RD): Monsieur le Président, hier, le ministre des Pêches a finalement accepté de prendre une mesure mineure dans le but de freiner la surpêche des stocks canadiens pratiquée par les navires étrangers. Cependant, le chef de son parti n'a toujours pas accusé réception de 8 000 lettres lui demandant d'assurer la protection, dans les cours d'eau de la Nouvelle-Écosse, du saumon de l'Atlantique qui est menacé.

À la Chambre, le ministre des Pêches a donné sa parole qu'il trouverait une solution. Il pourrait commencer par demander à son patron de répondre à son courrier. Nous sommes tentés de croire que c'est comme sa tentative de freiner la surpêche dans le secteur du Grand Banc, simplement un petit...

Le Président: À l'ordre. Le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans a la parole.

[Français]

M. Georges Farrah (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, évidemment, concernant le saumon de l'Atlantique, nous sommes très concernés par la situation. Il y a un très gros problème au niveau de la ressource et de la conservation. C'est la raison pour laquelle le ministre des Pêches et des Océans est en constante communication avec les gens, notamment ceux de l'Atlantique, soit de la Fédération du saumon de l'Atlantique, pour faire en sorte qu'on trouve une solution concertée pour protéger cette espèce qui est très importante pour le développement économique de cette région.

* * *

[Traduction]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le budget des dépenses détaillé de Transports Canada a été déposé à la Chambre des communes hier. On se serait attendu à ce que les dépenses en matière de sûreté et de sécurité soient accrues, et non diminuées. Toutefois, à la page 38 du budget des dépenses, les prévisions des dépenses de l'an dernier au titre de la sûreté et de la sécurité s'élevaient à 65 millions de dollars, contre 27 millions de dollars cette année, ce qui représente une diminution.

Le ministre peut-il expliquer pourquoi l'investissement dans la sûreté et la sécurité est en baisse plutôt qu'en hausse?

• (1150)

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, c'est le contraire. Le député sait sans doute que nous avons annoncé un train de mesures en réponse aux événements du 11 septembre. Ces mesures comprennent des dépenses de 60 millions de dollars pour les ports. Nous consacrons 100 millions de dollars à l'achat d'équipement de détection d'explosifs pour les aéroports, à la présence de policiers à bord des avions, etc. Une bonne partie de ces dépenses seront récupérées par l'imposition de nouveaux droits à compter du 1^{er} avril.

Je ne pense pas qu'il y ait de contradiction entre ce que le député a lu dans le budget des dépenses et l'engagement du gouvernement et de Transports Canada en matière de sûreté.

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, rien n'est dit sur les recettes qui seront tirées des nouveaux droits ni sur les 100 millions de dollars qui sont dépensés, tout cela parce que cet argent ira à un organisme sans but lucratif qui n'aura pas de comptes à rendre au Parlement et qui ne sera pas assujéti à la Loi sur l'accès à l'information. Ce style de comptabilité hors-bilan à la Enron doit cesser.

Le ministre admettra-t-il que cette façon inédite d'administrer la sécurité vise plus à truquer les comptes et à camoufler des hausses d'impôt qu'à assurer la sûreté et la sécurité des Canadiens?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je rejette carrément les arguments du député.

S'il prend la peine de lire le projet de loi budgétaire et d'examiner le fonctionnement du nouvel organisme, le député constatera que toutes les activités de ce dernier seront pleinement analysées par le vérificateur général. Celui-ci pourra examiner tous les aspects relatifs à la comptabilité. Évidemment, pour des raisons de sécurité, ce ne sont pas toutes les activités de l'organisme qui pourront être révélées, mais ce dernier sera comptable au ministre des Transports, comme je suis comptable à la Chambre des communes.

Encore une fois, le député n'a pas fait ses devoirs, c'est-à-dire qu'il n'a pas vraiment cherché à comprendre ce que renferme le projet de loi budgétaire.

* * *

[Français]

LE CENTRE DE RESSOURCES ADAPTÉES

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, avec la complicité de la présidente du Conseil du Trésor, la Commission de la fonction publique du Canada a décidé de fermer son Centre de ressources adaptées le 31 mars prochain, alors que nous sommes en plein processus de révision de la Loi sur l'équité en matière d'emploi et que la représentation des personnes handicapées dans la fonction publique n'est pas suffisante.

Ce gouvernement peut-il faire preuve d'un minimum de jugement en annonçant aujourd'hui même qu'il reconnaît avoir fait une grave erreur et qu'il maintiendra le financement du Centre de ressources adaptées?

[Traduction]

M. Alex Shepherd (secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, le Centre de ressources adaptées n'est que l'un des quatre projets temporaires, et je dis bien temporaires, du programme de mesures positives en vue de l'équité en matière d'emploi qui se termine à la fin mars. Bon nombre des initiatives entreprises dans le cadre de ce programme sont maintenant intégrées dans les pratiques normales, y compris la formation en technologie informatique adaptée pour les personnes ayant un handicap, qui a déjà servi de modèle dans d'autres ministères.

Nous continuerons de tenir compte des préoccupations des personnes handicapées. Cette initiative a été profitable. Nous l'utilisons maintenant pour faire reconnaître les droits...

Le Président: L'honorable députée de Laurentides a la parole.

[Français]

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, cela fait 18 ans que ce centre existe. Alors, pour quelque chose de temporaire, on repassera.

Le centre recevait l'an dernier 554 000 \$ pour son fonctionnement. C'est l'équivalent du coût de chacun des trois rapports bidon accordés par Travaux publics à Groupaction.

Le gouvernement est-il en train de nous dire que le soutien aux personnes handicapées est moins important que la propagande fédérale au Québec?

[Traduction]

M. Alex Shepherd (secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, je répète qu'il s'agissait là d'un programme temporaire qui est arrivé à échéance. Toutefois, le gouvernement maintient son engagement à l'égard des préoccupations des personnes handicapées. En fait, le Secrétariat du Conseil du Trésor continuera de rechercher la meilleure façon d'offrir ces services essentiels et de faire disparaître les barrières auxquelles sont confrontées les personnes ayant un handicap dans la fonction publique.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Les agriculteurs estiment que le gouvernement fédéral les a pris pour cible en ne les indemnisant pas suffisamment pour les conséquences découlant des subventions accordées dans d'autres pays et pour celles qui découlent des catastrophes naturelles, ainsi que pour le manque de considération des agriculteurs dans le projet de loi sur la cruauté envers les animaux. En outre, le projet de loi sur les espèces en péril ne garantit aucune indemnisation. Maintenant, le ministre de l'Environnement entend déclarer que l'engrais et les porcheries sont dangereux, en inscrivant dans une liste inutilement longue l'ammoniac comme substance toxique.

Le ministre de l'Environnement va-t-il modifier cette approche générale qui menace nos agriculteurs?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le début de la question du député est plein d'inexactitudes. Je peux lui assurer que nous n'avons pas l'intention de prendre le secteur agricole pour cible.

Quoi qu'il en soit, le député a sans doute lu le rapport sur Walkerton. Lorsque nous avons des problèmes comme celui de Walkerton, et que l'évacuation de fumier risque de nuire à la santé humaine, il conviendra, je crois, que nous avons une responsabilité, de ce côté-ci de la Chambre, de protéger les Canadiens contre les risques pour la santé que peut poser le secteur agricole ou tout autre secteur.

• (1155)

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ignore de quoi le ministre parle, car l'ammoniac n'avait rien à voir avec Walkerton. Lorsque la Loi canadienne sur la protection de l'environnement a été adoptée, les libéraux ont dit aux agriculteurs qu'ils suivraient constamment les progrès scientifiques et que les nouveaux règlements ne s'attaqueraient pas à leurs entreprises. Pas même trois ans se sont écoulés, et le ministre tourne le dos à l'approche scientifique en inscrivant l'ammoniac dans la liste des substances toxiques, alors qu'elle ne devrait pas en faire partie. Il n'a aucune preuve que l'ammoniac naturel provenant des produits agricoles nuit à l'environnement et, pourtant, il menace d'adopter des règlements le déclarant substance toxique. Cette décision aurait de graves conséquences pour les revenus des agriculteurs.

Questions orales

Pourquoi le ministre menace-t-il de classer les poulaillers, les porcheries et les engrais comme sources de substances toxiques, sans disposer d'aucune preuve scientifique?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je suis au moins heureux que le député soit revenu aux porcheries, car la question est vraiment importante. Il devrait comprendre que nous avons une responsabilité, lorsque des pratiques agricoles sont adoptées, d'assurer la protection de la santé humaine, de même que celle de l'environnement et de la santé animale. C'est ce que nous voulons. C'est ce que nous tentons de faire.

En ce qui concerne l'ammoniac dissous dans l'eau, nous menons une étude en vertu de la LCPE, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Cependant, je peux lui assurer que tous les travaux sont entièrement scientifiques.

* * *

L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

M. Tony Valeri (Stoney Creek, Lib.): Monsieur le Président, après une enquête en matière de sauvegarde sur les importations d'acier aux États-Unis en vertu de l'article 201, le président Bush a imposé des droits tarifaires qui atteignent parfois les 30 p. 100. Au Mexique, ces droits s'élèvent maintenant à 35 p. 100. Cette semaine, le secrétaire d'État aux Finances a présidé une réunion avec des représentants de l'industrie sidérurgique, des représentants syndicaux et des députés pour discuter de la menace réelle d'un détournement des importations d'acier vers le Canada.

Étant donné l'intégration du secteur sidérurgique en Amérique du Nord, qu'est-ce que le gouvernement est disposé à faire pour éviter que notre marché ne soit inondé par ces importations détournées?

L'hon. John McCallum (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Stoney Creek et d'autres collègues du groupe parlementaire de leur précieux travail dans cet important dossier.

Bien que le gouvernement du Canada demeure un fervent partisan de la libéralisation des échanges multilatéraux, nous n'allons pas rester là sans rien faire tandis que notre marché est inondé de toutes ces importations détournées. J'ai donc le plaisir d'annoncer à la Chambre que le gouvernement a institué une enquête en matière de sauvegarde sur les importations de produits sidérurgiques.

* * *

LA SANTÉ

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier la ministre de la Santé a déposé la Loi sur les produits antiparasitaires. Cette mesure renferme des modalités sur l'obligation de déclarer les effets nocifs des pesticides. Pourtant, malgré le tollé général qui dure depuis des années, les inquiétudes des médecins, les recommandations des médecins légistes et le signalement de 10 000 décès chaque année, le gouvernement ne prévoit toujours pas l'obligation de déclarer les effets nocifs des médicaments.

Quand la ministre proposera-t-elle une mesure exigeant cette déclaration?

[Français]

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, j'ai été très heureux que ce projet de loi soit présenté hier. Il était attendu depuis de nombreuses années et je pense que tous les députés de la Chambre l'ont très bien accueilli.

Questions orales

Si on examine ce projet de loi en profondeur, on voit que beaucoup de choses ont été changées pour nous assurer que les produits mis sur le marché sont sécuritaires pour les gens.

De plus, le public ou les associations concernées pourront, s'ils croient qu'il y a des risques pour la santé, faire une demande de révision, en plus de la révision automatique qui sera faite tous les 15 ans.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, face à l'intransigeance des Américains dans le dossier du bois d'oeuvre, les négociateurs canadiens n'avaient d'autre choix que de refuser leurs dernières propositions.

Le premier ministre a beau claironner qu'il parlera à nouveau au président Bush, il faut se rendre à l'évidence qu'on est aussi loin d'une entente négociée qu'on l'était au début de la crise.

Compte tenu de la situation actuelle, le gouvernement va-t-il enfin mettre en place un plan d'aide pour l'industrie, pour ses travailleurs et travailleuses?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, j'apprécie beaucoup l'appui du Bloc à la position que nous avons adoptée à Washington, au cours des derniers jours, et qui nous a amenés à rompre les négociations avec les Américains, étant donné que l'accord qui se pointait n'était pas intéressant.

Nous sommes revenus de Washington. Nous avons travaillé là-bas, et au cours de la dernière année et demie, très étroitement avec l'industrie canadienne. Nous allons continuer de le faire avec les provinces et avec l'industrie pour nous assurer du bon développement dans ce dossier extrêmement important pour un grand nombre de nos communautés.

• (1200)

[Traduction]

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC/RD): Monsieur le Président, en plus des piètres efforts du gouvernement pour conclure un accord avec les États-Unis, notre industrie du bois d'oeuvre fait face à une autre crise. Je fais allusion au refus du gouvernement d'approuver l'ACC, qui est un produit de préservation du bois. Sans cette approbation, nos usines de bois traités devront fermer leurs portes.

On nous a vaguement promis que cette affaire serait réglée, en d'autres termes, que le produit chimique ACC serait approuvé, mais cela ne suffit pas. On ne vit pas de vagues promesses. Quand ce préservatif chimique sera-t-il approuvé par le gouvernement?

[Français]

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je veux remercier mon collègue de sa question. Malgré toute son agressivité, il a eu la civilité de m'informer qu'il poserait cette question. Cela m'a permis d'aller chercher l'information.

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a obtenu de l'information également de l'Agence américaine APA pour accélérer le processus de l'homologation de ce produit CBA. Je suis certain que nous aurons une réponse positive à fournir à notre collègue sous peu.

[Traduction]

L'AIDE INTERNATIONALE

Mme Bonnie Brown (Oakville, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes tous au courant de la conférence internationale qui se tient actuellement à Mexico. La ministre de la Coopération internationale pourrait-elle informer la Chambre des mesures que prend le gouvernement du Canada pour remplir ses engagements en matière de développement international?

L'hon. Susan Whelan (ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, je rentre à peine de Monterrey, où a lieu la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement. Je tiens à assurer les Canadiens que le gouvernement continuera de tenir ses engagements au chapitre de l'aide internationale.

Le premier ministre a annoncé hier qu'au cours des années à venir, le budget du Canada à cet égard continuera d'augmenter chaque année d'au moins 8 p. 100. De toute évidence, il s'agit là d'une excellente nouvelle et d'une autre preuve que la lutte contre la pauvreté restera une grande priorité pour le gouvernement.

* * *

LA SANTÉ

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire n'a rien compris. Il y a un procès de 100 millions de dollars qui vise Santé Canada, relativement à la mort prématurée de Vanessa Young, à l'âge de 15 ans. Il y a des milliers de morts suspectes chaque année au Canada. Pour chaque décès suspect signalé, la FDA estime qu'il y en a dix qui ne le sont pas.

Quand la ministre renoncera-t-elle à ces deux poids et deux mesures, et quand exigera-t-elle la déclaration obligatoire des effets nocifs? Des vies sont en jeu.

[Français]

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, plus tôt cette semaine, le ministre de la Santé a répondu à la Chambre qu'à l'heure actuelle, des mesures sont déjà prises pour améliorer la façon de signaler les effets secondaires de certains médicaments, et surtout de s'assurer qu'on allait boucler la boucle, en ce sens qu'il ne s'agit pas seulement de les signaler. Il faut que les intervenants du domaine de la santé puissent recevoir l'information pour l'appliquer, finalement, sur une base clinique, de sorte que cela va vraiment répondre aux besoins que soulève le député d'en face.

* * *

[Traduction]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je signale aux députés la présence à notre tribune de 12 filles et garçons qui viennent de partout au Canada et qui sont des champions du Children's Miracle Network 2002.

Ces jeunes ont survécu à des maladies ou à des blessures qui menaçaient leur vie et ils ont été choisis pour représenter les deux millions d'enfants qui sont traités chaque année, partout au Canada, par les hôpitaux et les fondations du Children's Miracle Network.

[Français]

Ces jeunes gens remarquables sont de véritables champions qui ont su surmonter des obstacles très difficiles pour prendre leur place ici parmi nous.

Je vous invite dès maintenant à vous joindre à eux à la pièce 216-N pour une réception.

• (1205)

Des voix: Bravo!

[Traduction]

Le Président: Je signale aussi aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Steve Ashton, ministre des Transports et des Services gouvernementaux du Manitoba.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

PRIVILÈGE

LES INITIATIVES PARLEMENTAIRES—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur la question de privilège soulevée par l'honorable député de Ottawa—Vanier, le 18 mars 2002, au sujet du choix, par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, des affaires émanant des députés qui doivent faire l'objet d'un vote.

[Traduction]

Je tiens à remercier le député d'Ottawa—Vanier d'avoir porté cette question à l'attention de la présidence, ainsi que le député de Yorkton—Melville et le leader du gouvernement à la Chambre pour leur contribution à cet égard.

[Français]

Lors de son intervention, l'honorable député de Ottawa—Vanier a soutenu que le projet de loi qu'il parraine, le projet de loi C-407, Loi modifiant la Loi canadienne sur la santé (dualité linguistique), aurait dû être choisi pour faire l'objet d'un vote, puisqu'il répondait à tous les critères approuvés par la Chambre, selon lesquels le statut votable doit être attribué.

Le député s'est exprimé très clairement et nous a fait part de son haut degré d'insatisfaction et de frustration à l'égard du système actuel des initiatives parlementaires et, en particulier, devant le fait qu'il a été incapable d'obtenir la raison pour laquelle ce projet de loi n'a pas été choisi pour faire l'objet d'un vote.

[Traduction]

Comme le savent tous les députés, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a pour mandat de choisir les affaires devant faire l'objet d'un vote parmi les affaires inscrites à l'ordre de priorité à la suite d'un tirage au sort. Le comité doit faire ce choix en fonction d'un ensemble de critères qu'il a adoptés.

[Français]

Je renvoie la Chambre à la décision rendue par le président Fraser le 4 décembre 1986, à la page 1 759 des *Débats de la Chambre des communes*, au sujet des responsabilités que la Chambre a déléguées au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre quant au choix des affaires devant faire l'objet d'un vote.

Il y indique, et je cite:

[...] lorsqu'il décide des affaires qui doivent faire l'objet d'un vote, sa décision ne peut être contestée. Quand il s'exprime dans un rapport présenté à la Chambre, ce rapport est considéré comme adopté par la Chambre. Le comité joue donc un rôle très important pour la préservation des droits des simples députés.

[...] Il n'appartient pas à la présidence de donner au comité des leçons sur la façon dont il doit s'acquitter de ses responsabilités.

Je tiens à souligner que la présidence prend cette question très au sérieux, même si, après un examen approfondi, le problème soulevé

Décision de la présidence

par l'honorable député ne peut être considéré comme une question de privilège. Il s'agit plutôt d'une question de procédure qui exige une solution de nature procédurale.

Comme le savent les honorables députés, il y a eu, par le passé, plusieurs tentatives pour trouver une solution et ces efforts se poursuivent toujours. Mentionnons d'abord la série de recommandations présentées par les députés, notamment au cours des débats sur la procédure tenus à la Chambre le 21 mars et le 1^{er} mai 2001.

Ces recommandations ont été étudiées par le Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes, et le rapport du Comité spécial, adopté par la Chambre le 4 octobre 2001, fait mention de la question qui nous occupe.

Bien qu'il ait reconnu l'insatisfaction suscitée par le système actuel des initiatives parlementaires ainsi que la nécessité d'y apporter des changements, le Comité spécial n'a pu en arriver à un consensus sur la nature des réformes à apporter.

• (1210)

[Traduction]

À la suite du rapport du comité spécial, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a examiné à son tour la question de l'amélioration de la procédure relative à l'étude des affaires émanant des députés et a conclu dans le rapport présenté à la Chambre de 14 décembre 2001 que:

...des changements au Règlement relatifs à l'étude des affaires émanant des députés, incluant une proposition réalisable permettant que toutes ces affaires puissent faire l'objet d'un vote, n'ont pu être apportés à ce moment-ci.

Cela laisse donc au comité la possibilité d'examiner à nouveau la question à un moment ultérieur.

[Français]

Dans sa réponse à l'honorable député de Ottawa—Vanier, l'honorable leader du gouvernement à la Chambre a exprimé le point de vue de nombreux députés, quand il a affirmé que, et je cite «l'objet de la question de privilège a suscité une exaspération exprimée des deux côtés de la Chambre» et il croit que l'«on souhaite généralement trouver une meilleure façon de régler ces questions».

Je ne puis que prier le leader du gouvernement à la Chambre des communes de donner suite à sa suggestion de trouver une autre façon de résoudre ces questions à la satisfaction de tous les députés, afin qu'il y ait une amélioration de la procédure à cet égard. Je suis persuadé qu'avec l'aide des députés intéressés, tels que le député de Ottawa—Vanier, le député de Yorkton—Melville et d'autres, y compris les membres du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, il serait possible de trouver une solution.

Je remercie l'honorable député de Ottawa—Vanier d'avoir porté cette question très importante à l'attention de la Chambre.

*Affaires courantes***AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à une pétition.

* * *

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Jacques Saada (Brossard—La Prairie, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 50^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, conformément à l'ordre de renvoi de la Chambre des communes en date du 7 février 2002 concernant l'accusation portée contre le ministre de la Défense nationale pour avoir induit la Chambre en erreur.

[Traduction]

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 35(2) du Règlement, j'ai une explication «succincte» à fournir au sujet du rapport minoritaire déposé par l'Alliance canadienne.

Nous nous sommes dissociés du rapport majoritaire pour les raisons suivantes. Premièrement, les témoignages devant le comité indiquaient clairement que le ministre avait été pleinement informé à l'effet que des militaires canadiens avaient fait des prisonniers en Afghanistan, le 21 janvier, que le ministre comprenait la situation et qu'il n'avait pas cherché à obtenir de clarification à cet égard contrairement à ce qu'il avait soutenu dans son propre témoignage. Nous en avons donc conclu que le ministre était au courant de la situation le 21 janvier.

Deuxièmement, il a semblé que le ministre avait induit la Chambre en erreur. Comme le rapport majoritaire l'indique, on doit examiner le contexte entourant la conduite du ministre afin de déterminer une intention. Dans ce cas, le contexte était la profonde division dans les rangs des députés ministériels et le besoin apparent qu'avait le ministre d'éviter une confrontation avec son propre caucus les 26 et 27 janvier.

Nous en avons conclu que le ministre avait eu l'intention de démontrer qu'il avait pris connaissance de l'incident le 25 janvier plutôt que le...

Le Président: À l'ordre je vous prie. Le député estime peut-être que sa réponse est succincte, mais la présidence n'est pas d'accord. Le Règlement permet une explication très succincte. J'espère que le député s'apprête à conclure immédiatement.

M. Vic Toews: Monsieur le Président, je vous remercie de préciser le sens du mot succinct. Je suppose que tout est relatif.

Pour les raisons énoncées dans le rapport, l'opposition officielle doit se dissocier du rapport majoritaire que le comité a déposé à la Chambre aujourd'hui. Nous croyons que le ministre aurait dû fournir une explication additionnelle compte tenu de l'explication contradictoire présentée par ses hauts fonctionnaires.

● (1215)

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais faire un bref commentaire au sujet du rapport déposé par...

Le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais le Règlement prévoit que seulement un représentant d'un parti politique peut faire un commentaire, sauf avec le consentement unanime de la Chambre, comme le député le sait.

Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour permettre au député de faire un commentaire?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Traduction]

Le très hon. Joe Clark: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais en profiter pour indiquer que les autres partis d'opposition à la Chambre sont d'accord avec la position de l'opposition officielle sur cette question.

Le Président: Il y a beaucoup trop de recours au Règlement bidon ici. Poursuivons.

M. Howard Hilstrom: Monsieur le Président, j'aimerais préciser que le chef du Parti progressiste conservateur ne parle pas au nom de l'Alliance canadienne.

Le Président: Ce ne sont pas là de vrais recours au Règlement. Je sais que nous recherchons tous la collaboration et tout cela, mais je crois que nous devrions poursuivre le débat.

* * *

LA LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Alliance canadienne) demande à présenter le projet de loi C-438, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé et la Loi sur l'accès à l'information

—Monsieur le Président, je présente ce projet de loi d'initiative parlementaire parce que la situation imposée actuellement par la Commission canadienne du blé dans l'ouest du Canada et dans les régions désignées force les agriculteurs à faire une commercialisation monopolistique de leur blé et de leur orge.

Si ce projet de loi était adopté, tous les directeurs devraient être élus et les producteurs auraient le choix de vendre leurs produits par l'intermédiaire de la commission ou non. La vérificatrice générale aurait le pouvoir de se pencher sur les opérations de la commission pour s'assurer qu'elle respecte son principal objectif qui serait désormais d'obtenir le meilleur rendement financier possible pour les agriculteurs qui désirent faire affaire avec la Commission canadienne du blé.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[Français]

PÉTITIONS

LE PARC DU LAC LEAMY

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, je présente une pétition contenant près de 14 000 signatures. Cette pétition manifeste l'opposition à l'aménagement d'un parcours de golf dans le parc du lac Leamy dans le comté de Hull—Aylmer.

Initiatives ministérielles

Les signataires considèrent que l'aménagement d'un tel parcours aurait des répercussions irréparables sur la faune et la flore du secteur et constituerait une privatisation de la majeure partie du parc pour l'usage par une minorité. Ils exigent la création d'une commission d'examen par les autorités fédérales.

LES FRONTIÈRES DU CANADA

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition des gens de Pointe-Claire, Hudson, Dorval et Beaconsfield.

Les pétitionnaires signalent que le Canada est indivisible et que les frontières du Canada et de ses provinces et territoires, ainsi que de ses eaux territoriales, ne peuvent être modifiées, que ce soit, a) par tous les citoyens canadiens en vertu de leur droit de vote, tel que garanti par la Charte canadienne des droits et libertés, ou b) par le mode de révision, tel que stipulé dans la Constitution canadienne.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je suis fier d'intervenir aujourd'hui pour présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition très importante, signée par des milliers de citoyens des premières nations de la province du Manitoba. Les signataires rejettent le projet de gouvernance proposé par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, qu'ils considèrent comme une tentative à peine voilée de réduire, voire d'anéantir les droits conférés par traité.

Les pétitionnaires soulignent en outre que le soi-disant processus de consultation du ministre est un leurre. Ils exhortent les députés à rejeter ce projet de gouvernance des premières nations et à le remplacer par une mesure législative acceptable pour les deux parties qui s'attaquera véritablement aux problèmes urgents soulevés dans la pétition.

Enfin, ces citoyens donnent avis que c'est la première d'une longue série de pétitions dont le nombre dépassera certainement celui des pétitions favorables à ce projet.

● (1220)

LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui le privilège et le devoir de déposer une pétition signée par des citoyens canadiens. Les pétitionnaires sont préoccupés par le récent rapport de l'IRSC concernant la recherche sur les cellules souches. Ces citoyens craignent notamment que cette recherche ne s'oriente graduellement vers une détermination de la valeur de l'homme et de la vie. Par conséquent, les pétitionnaires exhortent la Chambre à reconnaître que la vie humaine mérite amour, respect et dignité, à toutes ses étapes.

C'est un honneur pour moi de déposer cette pétition signée par 180 respectables électeurs de la circonscription de Regina—Lumsden—Lake Centre.

LA SÉCURITÉ EN MILIEU DE TRAVAIL

M. Tony Tirabassi (Niagara-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée par les résidents de ma circonscription, Niagara-Centre, et d'autres régions de l'Ontario qui demandent que l'on modifie le Code criminel pour s'assurer que les cadres et administrateurs d'entreprise soient, comme il se doit, tenus responsables de la sécurité en milieu de travail afin que soient évités d'inutiles décès, maladies et blessures liés au travail.

Les pétitionnaires font aussi remarquer que le nombre élevé de décès et de handicaps permanents liés au travail chez les jeunes est alarmant et inacceptable.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LE TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-50, Loi modifiant certaines lois en conséquence de l'accession de la République populaire de Chine à l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, comme je le disais tout à l'heure, avant la période des questions et des déclarations, le Nouveau Parti démocratique n'est pas contre le commerce international. Au contraire, il favorise le commerce équitable.

Si je puis me permettre une petite digression, cette semaine, le comité de l'agriculture a visité l'est du Canada, notamment les provinces maritimes, pour y entendre les agriculteurs. L'un d'entre eux nous a donné une excellente définition de l'accord de libre-échange conclu par le Canada avec les États-Unis. Ainsi, selon lui, en vertu de cet accord de libre-échange, les États-Unis ont des droits, et le Canada a des obligations. Cette déclaration est parlante et mérite d'être soulignée.

Nous sommes favorables au commerce équitable, mais, puisqu'il est aujourd'hui question du projet de loi C-50, si le Canada compte importer de Chine des produits fabriqués par des ouvriers qui touchent des salaires de misère, travaillent dans des conditions dangereuses et sont privés du droit de s'organiser et de négocier collectivement avec leur employeur, ce commerce ne saurait être considéré équitable. Un commerce qui a pour résultat de perpétuer ou d'accroître l'inégalité mondiale n'est pas un commerce équitable.

Initiatives ministérielles

Les échanges commerciaux internationaux n'ont jamais été aussi florissants, pourtant, les différences observées au niveau des revenus des habitants de cette planète n'ont jamais été aussi marquées. Dans le dernier numéro du *Economic Journal*, on apprend que le 1 p. 100 des individus les plus riches de la planète reçoit autant que les 57 p. 100 des individus à l'extrémité opposée du spectre. On apprend encore que si la pauvreté est définie en fonction du revenu moyen ouvrant droit à de l'aide sociale pour les habitants d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord, il en résulte que nous devons considérer comme pauvres 78 p. 100 de la population mondiale.

On a trop longtemps présenté les échanges commerciaux internationaux comme la solution à la pauvreté et au sous-développement dans le monde. Dans la réalité, lorsque ces échanges sont conduits sous les auspices d'organisations fondamentalement anti-démocratiques, et qui plus est contrôlées par des entreprises pour le service desquelles elles ont été conçues, ils ne peuvent que perpétuer l'inégalité et la pauvreté mondiales.

Je dirai simplement que notre parti s'oppose au projet de loi C-50.

● (1225)

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais contester ce que le député a dit relativement à la pauvreté. Il y a sans aucun doute dans le monde entier, y compris en Chine, des gens dont les revenus sont nettement moindres que les nôtres. Je reconnais que la communauté mondiale devrait faire tout ce qu'elle peut pour réduire et éliminer cette pauvreté. Cependant, le fait est que lorsqu'on signe des accords commerciaux avec des pays comme la Chine, cela accroît l'activité économique. En général, cela signifie qu'il y a un accroissement de la demande, ce qui entraîne la création d'emplois pour les travailleurs, et la capacité de produire davantage va normalement conduire à une augmentation des salaires des travailleurs.

Cela ne sera pas toujours le cas. Cela dépend des ententes salariales. Nous savons que les députés, par exemple, ont une rémunération fixe qu'ils travaillent 12 heures ou 18 heures par jour. Les enseignants sont souvent payés exactement la même chose, peu importe leurs heures de travail. Il faut également en tenir compte.

Le député ne reconnaît-il pas au moins qu'en général, ces accords commerciaux internationaux ont tendance à améliorer le sort des gens des deux pays qui sont liés par l'entente?

M. Dick Proctor: Monsieur le Président, non, je ne suis pas d'accord avec cette déclaration même si, en théorie, c'est ce que ces accords sont censés faire. En réponse au député d'Elk Island, tout dépend de l'accord lui-même. Si on examine sérieusement l'accord qui existe au sein de l'Union européenne où il y a des normes environnementales et des normes du travail, il est vrai alors qu'il y a des possibilités pour les gens à faible revenu d'améliorer leur sort.

Aux termes de l'ALENA, de l'Accord de libre-échange et de l'Accord instituant l'OMC, il n'y a aucune disposition de ce genre en ce qui concerne les droits environnementaux ou les droits dans le domaine du travail. Lorsqu'on examine les maquiladoras que l'on retrouve le long de la frontière mexico-américaine, on cherche en vain, sauf peut-être aux échelons supérieurs d'une organisation, un grand nombre de gens ayant amélioré leur sort. On s'aperçoit que les travailleurs ne s'en sortent pas mieux qu'avant en général. On peut peut-être également découvrir que beaucoup d'entre eux ont subi de nombreux problèmes environnementaux en l'absence de normes environnementales adéquates. Comme nous le savons, ces endroits sont devenus des cloaques au cours des 10 ou 15 dernières années.

Idealement, le commerce mondial devrait améliorer le sort de tous, mais il n'en est rien. Il est juste de dire qu'il y a toujours eu de la

mondialisation, mais au cours des 15 dernières années, cette mondialisation s'est nettement intensifiée et pourtant, toutes les normes montrent que l'écart entre les nantis et les plus démunis ne se rétrécit pas. Au contraire, les riches s'enrichissent toujours davantage et les pauvres s'appauvrissent.

M. Ken Epp: Monsieur le Président, je suppose que le député souhaiterait qu'on inclue, dans ces accords commerciaux avec les divers pays et surtout les pays du tiers monde et la Chine, des dispositions exigeant qu'ils respectent des normes minimales en matière d'environnement et d'emploi.

Si, durant les négociations, un pays affirme que c'est là une question de souveraineté et que le Canada n'a pas le droit de changer les façons de faire de ce pays, l'accord commercial ne sera pas signé et les pauvres perdront le minime potentiel d'amélioration de leur sort que leur procurerait l'augmentation de l'activité économique. Le député pourrait-il proposer une solution au dilemme inhérent à ces négociations?

● (1230)

M. Dick Proctor: Monsieur le Président, il y a peut-être effectivement un dilemme, mais je persiste à croire qu'il faut des obligations et des droits internationaux dans le domaine du commerce, des droits de la personne et de l'environnement. La pauvreté en Chine est très inquiétante, particulièrement dans les régions rurales où l'on rapporte que plus de 30 millions de Chinois, soit la population du Canada en entier, vivent dans la pauvreté absolue.

En ce qui concerne l'industrie automobile chinoise, les droits réduits grâce à son accession à l'OMC signifient que les exportations vont envahir le marché chinois et exercer une énorme pression sur les travailleurs. La Confédération internationale des syndicats libres, la CISL, prévoit que 10 millions de travailleurs chinois de l'automobile vont perdre leur emploi lorsque la Chine deviendra membre de l'OMC.

La Chine se distingue à l'échelle internationale par son mépris flagrant pour les droits de la personne. L'OMC ne cherche pas à faire respecter des normes plus rigoureuses en matière de droits de la personne, elle cherche uniquement à faciliter le commerce international.

Les travailleurs des usines chinoises souffriront de l'augmentation du commerce. Ils ne peuvent pas avoir recours à un syndicat. La Chine a ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, mais en imposant une réserve pour empêcher les travailleurs de former librement des syndicats. La liberté d'association et les négociations collectives sont reconnues par l'OIT, mais pas par la Chine. En outre, le bilan de la Chine est déplorable au plan de la sécurité en milieu de travail. En l'an 2000, plus de 47 000 accidents industriels ont été signalés en Chine.

En théorie, le libre-échange devrait donner de bons résultats. Il devrait aider ceux qui se trouvent au bas de l'échelle économique, mais il faut l'assortir de mesures de sauvegarde, notamment en ce qui concerne les droits de la personne, l'environnement et les normes de travail.

Initiatives ministérielles

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC/RD): Monsieur le Président, je serai bref. Toutefois, je pense qu'il est particulièrement du devoir de mon parti, le Parti conservateur qui a formé une coalition avec le CRD, de faire certaines remarques au sujet du libre-échange. Nous avons toujours été les défenseurs du libre-échange à la Chambre. Nous avons participé à la négociation de l'ALENA, l'accord de libre-échange mis en place par le gouvernement précédent. À l'époque, certains disaient que ce gouvernement n'appuierait pas le libre-échange. Une fois élus, même les libéraux ont reconnu que le seul moyen pour notre pays de prospérer était d'étendre ses marchés et d'avoir des règles commerciales pour régir ces marchés. Cela dit, nous sommes en faveur de l'adhésion de la République populaire de Chine à la famille qu'est l'OMC.

J'ai beaucoup de respect pour le député néo-démocrate, le député de Palliser, qui a pris la parole avant moi. Nous sommes d'accord sur certaines questions. Toutefois, nous ne sommes pas d'accord sur les questions relatives à l'adhésion de la Chine à l'OMC, au libre-échange et à la façon de traiter cette question au niveau national et au niveau mondial. Inutile de jouer la politique de l'autruche. Nous devons envisager la possibilité de voir la Chine accéder au libre-échange et en tous cas d'adhérer à la famille mondiale.

Le député laisse entendre que la Chine éprouve certaines difficultés, et j'en conviens. Dans le passé, nous avons constaté qu'elle avait certains problèmes au chapitre des droits de la personne, de la sécurité en milieu de travail et du syndicalisme. Toutefois, il n'est pas possible de tourner le dos à la Chine et de se contenter d'espérer que les problèmes se dissiperont d'eux-mêmes. Par conséquent, il faut faire participer la Chine à la mondialisation du commerce, parce que nous savons pertinemment que la croissance de l'économie d'un pays quel qu'il soit en dépend.

La Chine offre un marché phénoménal, comptant bien au-delà de 1,1 milliard de personnes qui ont un énorme besoin de biens et de services provenant de partout dans le monde. De même, il y a une énorme demande, à l'échelle mondiale, pour les biens et les services produits par la République populaire de Chine. Par conséquent, il est important que cette dernière puisse développer son économie.

Récemment, j'ai eu l'occasion de rencontrer certains législateurs de la Chine au Forum parlementaire de l'Asie-Pacifique. J'assure le député de Palliser que ces parlementaires sont très enthousiastes à l'idée de joindre les rangs de l'OMC. Ils se réjouissent à la pensée que leur pays s'améliorera en tant que nation. En outre, ils sont emballés par la perspective d'une vision mondiale et de pouvoir sortir du cadre étroit auquel ils sont confinés. Je suis très fier que le Canada appuie l'adhésion de la Chine à l'OMC.

Je crois fermement qu'avec l'orientation adéquate, les occasions et les capacités appropriées, la République populaire de Chine deviendra un bien meilleur partenaire dans le contexte de la mondialisation.

Quoi qu'en dise le député du Nouveau Parti démocratique, nous reconnaissons l'existence de certains problèmes. Néanmoins, nous estimons que le fait de permettre à la Chine de participer au commerce mondial devrait vraisemblablement contribuer à régler ces problèmes. La coalition PC/RD entend appuyer le projet de loi C-50. Nous souhaitons la bienvenue à la Chine et remercions le peuple chinois de permettre aux biens et aux services canadiens d'entrer sur ce fantastique marché.

•(1235)

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Avec dissidence.

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée. Le projet de loi est donc renvoyé au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité)

* * *

LOI DE 2001 SUR L'ACCISE

L'hon. Stéphane Dion (au nom du ministre du Revenu national) propose que le projet de loi C-47, Loi visant la taxation des spiritueux, du vin et du tabac et le traitement des provisions de bord, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir présenter aujourd'hui, à l'étape de la deuxième lecture, le projet de loi C-47, Loi visant la taxation des spiritueux, du vin et du tabac et le traitement des provisions de bord.

Le projet de loi C-47 instaure un cadre législatif et administratif moderne en ce qui concerne la taxation des spiritueux, du vin et des produits du tabac aux termes d'une nouvelle Loi sur l'accise. Ce nouveau cadre ne porte pas sur des questions de fond en ce qui a trait aux taux ou aux assiettes de taxation de l'alcool et des produits du tabac. Le projet de loi C-47 met également en oeuvre d'autres mesures d'accise, en particulier les modifications des dispositions relatives aux provisions de bord, qui ont été annoncées le 27 septembre 2001, et les augmentations des taxes sur le tabac, qui ont été annoncées le 1^{er} novembre 2001.

Avant de passer aux détails de la nouvelle Loi sur l'accise, j'aimerais prendre le temps d'en établir le contexte. La Loi sur l'accise constitue le fondement du régime fédéral de taxation de l'alcool et des produits du tabac. Elle prévoit l'imposition de droits d'accise sur les spiritueux, la bière et les produits du tabac fabriqués au Canada, et elle renferme des dispositions de contrôle exhaustives en ce qui a trait à la production et à la distribution de ces produits. Des droits équivalant aux droits d'accise perçus sur les biens produits au pays sont prélevés sur les spiritueux, la bière et les produits du tabac importés aux termes du Tarif des douanes. De même, des taxes d'accise sont imposées sur le vin et les produits du tabac canadiens et importés, en application de la Loi sur la taxe d'accise.

Dans le passé, les taxes à la consommation de biens particuliers ont constitué un élément important du régime fiscal fédéral canadien. Dans la première moitié des années 1990, elles représentaient jusqu'à 25 p. 100 des recettes fédérales. Même si leur importance relative a diminué au cours des dernières années, ces prélèvements demeurent importants. En 2000-2001, les droits et les taxes imposés sur l'alcool et les produits du tabac ont permis de recueillir environ 3,4 milliard de dollars en recettes fédérales.

Initiatives ministérielles

Pourquoi avons-nous donc besoin de ce projet de loi? Tout simplement parce que l'actuelle Loi sur l'accise est désuète. Il s'agit de l'une des plus vieilles lois fiscales au Canada, qui existait sous d'autres formes avant la Confédération, et dont certaines parties découlent de la Loi du Revenu de l'intérieur consolidé, qui avait été promulguée dans les années 1880. Même si des modifications périodiques ont permis d'apporter certains rajustements, la Loi sur l'accise n'a jamais fait l'objet d'une révision ou d'un examen approfondi.

Permettez-moi d'illustrer le caractère archaïque des dispositions de l'actuelle Loi sur l'accise. Cette loi permet aux agents de l'accise d'entrer dans des locaux et de briser ou d'enlever des parties de ces derniers, comme les murs, les plafonds et les portes. Les contribuables qui essuient des pertes en raison des actes commis par les agents de l'accise n'ont droit qu'à 20 cents de dommages-intérêts. Quiconque est trouvé coupable de posséder ou de vendre de l'alcool en contravention de la Loi sur l'accise est passible d'une peine maximale d'un an de travaux forcés.

Les producteurs titulaires de licence ne peuvent travailler de nuit sans l'autorisation préalable de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, et un agent de l'accise doit alors être présent, aux frais du producteur. Les titulaires de licence qui ont l'intention de modifier leurs locaux sont tenus de fournir à l'Agence des douanes et du revenu du Canada une description détaillée des modifications envisagées et, après l'achèvement des travaux, un plan de ceux-ci. Les tuyaux qui sont utilisés dans le cadre du procédé de distillation pour acheminer les spiritueux doivent être colorés en bleu et ceux qui servent à acheminer la bière doivent être colorés en vert. Les producteurs titulaires de licence ne peuvent effacer aucun mot ni aucun chiffre de leurs livres comptables et registres. La seule façon de modifier les livres comptables d'un titulaire de licence consiste à rayer à l'encre les mots ou les chiffres de manière qu'ils demeurent lisibles.

Il ne s'agit là que de quelques exemples illustrant la désuétude de l'actuelle Loi sur l'accise.

● (1240)

Au cours des dernières années, l'industrie et le gouvernement sont devenus de plus en plus conscients de la nécessité d'un examen et d'une modernisation en profondeur du cadre de l'accise. En particulier, de grands changements ont été apportés à l'industrie pour ce qui est de la nouvelle technologie et des initiatives de distribution et de commercialisation des produits, dont la Loi sur l'accise ne tient pas compte comme il se doit.

D'autres facteurs révèlent la nécessité de réviser le cadre. Par exemple, la concurrence étrangère s'est accrue sur les marchés canadiens de l'alcool sous forme de boisson ou sous une autre forme. Cependant, les contrôles stricts exigés par la Loi sur l'accise imposent des coûts d'observation élevés à l'industrie et ils nuisent à la compétitivité des producteurs canadiens. La Loi sur l'accise est devenue de plus en plus difficile à appliquer et elle empêche l'Agence des douanes et du revenu du Canada d'adopter entièrement des pratiques administratives modernes. En outre, il fallait s'attaquer aux récentes pressions exercées en matière de contrebande du vin, survenues en partie parce que la production et la possession de ce produit, qui est actuellement taxé aux termes de la Loi sur la taxe d'accise, ne font l'objet d'aucun contrôle formel.

Enfin, l'industrie et le gouvernement font tous deux face à des facteurs de complexité et d'inefficacité, étant donné que le tabac manufacturé au Canada est actuellement taxé en application à la fois de la Loi sur l'accise et de la Loi sur la taxe d'accise. Le

gouvernement a donc reconnu que la révision du cadre de l'accise était dans l'intérêt de tous. Un cadre moderne devrait produire des recettes stables et sûres et devrait également atténuer les pressions qui s'exercent en faveur de la contrebande. En outre, il serait possible d'y parvenir sans imposer de coûts ou de fardeaux administratifs inutiles ou déraisonnables aux membres de l'industrie.

Compte tenu de la nécessité de mettre à jour la Loi sur l'accise, le ministère des Finances et l'Agence des douanes et du revenu du Canada ont diffusé conjointement en 1997 un document de travail sur l'examen de la Loi sur l'accise. Dans ce document était énoncée une proposition de révision du cadre législatif et administratif fédéral de l'imposition de l'alcool et des produits du tabac.

L'examen a été guidé par les trois objectifs suivants: d'abord, faire la promotion d'un cadre législatif moderne assurant l'établissement d'un système administratif plus simple et plus stable qui tienne compte des pratiques actuellement observées dans l'industrie; ensuite, favoriser une plus grande efficacité et une équité accrue pour toutes les parties, en vue d'améliorer l'administration et de réduire les coûts d'observation; enfin, assurer la protection continue des recettes fédérales de l'accise.

Tablant sur la proposition énoncée dans le document de travail, le gouvernement a poursuivi sa démarche en 1999 en rendant publics des avant-projets de loi et de règlement. Des consultations publiques —un élément important de toute initiative stratégique fédérale de ce genre—ont fait partie intégrante de l'examen. Le document de travail ainsi que les avant-projets de loi et de règlement servant de matière de départ, de larges consultations ont été menées auprès des entreprises et des groupes industriels concernés, des administrations et des régies des alcools provinciales, de divers ministères fédéraux, de la Gendarmerie royale du Canada et d'autres organismes chargés de l'application de la loi. Des améliorations ont été apportées aux propositions initiales, si bien que le projet de loi C-47 a bénéficié de larges appuis dans les secteurs des spiritueux, du vin et du tabac, auprès des régies provinciales des alcools et des organismes chargés de l'application de la loi.

Avant de discuter du nouveau cadre législatif, je tiens à souligner que ce projet de loi ne traite pas de la bière qui, avec l'accord du secteur brassicole, demeurera pour l'instant assujettie à l'actuelle Loi sur l'accise.

Même si je n'ai pas le temps de me pencher sur toutes les mesures prévues dans le projet de loi C-47, j'aimerais donner à mes collègues un aperçu de ses principales composantes. Le projet de loi C-47 instaure des éléments centraux du cadre exposé dans le document de travail rendu public par le gouvernement en 1997, y compris le maintien de l'imposition de droits au moment de la production des spiritueux et le remplacement d'un prélèvement d'accise au moment de la vente du vin par un prélèvement à la production d'un taux équivalent, le report du paiement des droits sur les spiritueux et sur le vin au niveau des grossistes, et l'instauration d'outils modernes de perception. Parallèlement, le projet de loi C-47 contribue à apaiser les préoccupations continues du gouvernement face à la contrebande de l'alcool.

● (1245)

Permettez-moi de préciser ma pensée. Le maintien du prélèvement à la production qui, comme je l'ai indiqué, est élargi au vin dans le projet de loi, constitue un élément clé du nouveau cadre. Le prélèvement à la production incorpore des contrôles rigoureux sur la production, l'importation, la possession et l'usage d'alcool non acquitté et l'imposition d'importantes pénalités à ceux qui contreviennent à la loi.

Initiatives ministérielles

Par ailleurs, le projet de loi élimine les actuels contrôles, désuets et dispendieux, exercés sur les installations et sur le matériel, et qui ont nui à l'industrie des spiritueux aux termes de la Loi sur l'accise. Cela signifie que les entreprises auront désormais une plus grande marge de manoeuvre au chapitre de l'organisation de leurs affaires commerciales, ce qui leur permettra de s'adapter plus rapidement à l'évolution du marché. Quiconque produit ou emballe des spiritueux ou du vin sera tenu de détenir une licence de spiritueux ou de vin.

Même si tous les producteurs de vin doivent détenir une licence en vertu du nouveau cadre, l'allègement de taxe actuel sera maintenu pour les petits producteurs de vin—notamment ceux dont les ventes n'ont pas dépassé 50 000 \$ l'année précédente. En outre, les personnes qui produisent du vin pour leur usage personnel demeureront exemptées de l'exigence de détenir une licence et de payer des droits.

Le projet de loi C-47 propose également, afin de reporter les droits sur l'alcool emballé, un nouveau régime d'entreposage qui mettra l'alcool emballé importé et l'alcool emballé canadien sur un pied d'égalité. De même, il tiendra compte des initiatives de privatisation de l'entreposage des alcools dans certaines provinces.

Comme le prévoit la Loi sur l'accise en vigueur, des contrôles exhaustifs seront exercés sur l'utilisation des spiritueux et du vin autrement qu'à titre de boisson afin de protéger les recettes fédérales de l'accise tirées de l'alcool sous forme de boisson. Parmi ces contrôles, on compte l'octroi d'agrèments ou d'autorisations aux utilisateurs, l'autorisation de préparations approuvées dans lesquelles des spiritueux ou du vin peuvent être utilisés sans paiement de droits, et la détermination des normes de dénaturation.

Le projet de loi élimine également les taux nominaux de droits qui s'appliquent actuellement à certains usages de spiritueux autrement qu'à titre de boisson, comme les spiritueux utilisés pour fabriquer des produits pharmaceutiques. Ces droits nominaux ne sont pas uniformes, ils coûtent cher à appliquer et ils défavorisent les produits canadiens fabriqués avec des spiritueux par rapport aux produits étrangers semblables qui entrent au Canada.

Même si les contrôles fondamentaux exercés sur l'alcool utilisé autrement qu'à titre de boisson demeurent inchangés par rapport au cadre actuel de l'accise, le projet de loi C-47 renferme de nouvelles mesures relatives à l'alcool industriel importé visant à assurer l'intégrité du marché canadien de l'alcool et la protection des recettes fédérales. En particulier, l'alcool industriel dénaturé importé devra être échantillonné et testé de manière à assurer sa conformité aux normes canadiennes de dénaturation.

Les mesures de contrôle exhaustives appliquées relativement à la possession, à la distribution et à l'utilisation de spiritueux et de vin non acquittés amélioreront aussi sensiblement le barème des infractions et la fonction d'observation en ce qui concerne l'alcool.

Enfin, les amendes infligées pour des infractions concernant l'alcool seront sensiblement augmentées, et les dispositions sur le produit de la criminalité couvriront désormais les infractions graves relatives à l'alcool.

Je voudrais maintenant aborder certaines des dispositions du projet de loi qui concernent le tabac. Le nouveau cadre législatif prévu dans le projet de loi C-47 fusionne en un seul prélèvement à la production l'actuel droit d'accise et la taxe d'accise sur les produits du tabac autres que les cigares. Il en résultera une amélioration de l'administration et une réduction des coûts d'observation pour l'industrie.

Le nouveau cadre législatif incorpore la structure révisée des taxes sur le tabac instaurée en avril 2001 et déjà promulguée, qui faisait

partie de la vaste stratégie du gouvernement visant à réduire la consommation de tabac.

Mes collègues se rappelleront que la structure des taxes sur le tabac comprend désormais: une taxe d'accise sur le tabac manufacturé importé qui est vendu dans les boutiques hors taxes; un droit de douane sur le tabac manufacturé importé par des résidents à leur retour au Canada, aux termes de l'exemption du voyageur; une structure révisée des taxes et des droits d'accise pour le tabac manufacturé canadien qui est exporté.

● (1250)

Même si les mesures contenues dans le projet de loi C-47 établissent un cadre simplifié pour la taxation du tabac, je tiens à assurer à la Chambre que les mécanismes de contrôle fondamentaux exercés sur le tabac aux termes de l'actuel cadre de l'accise sont maintenus. En particulier, les exigences actuelles d'estampillage et de marquage des produits du tabac continueront de s'appliquer et joueront un rôle clé dans l'observation des dispositions du projet de loi qui portent sur le tabac.

En outre, le texte de loi intègre les actuelles dispositions sur les infractions relatives à la production, à la possession ou à la vente illégale de tabac de contrebande qui se sont avérées efficaces.

Le nouveau cadre de l'accise renferme aussi un certain nombre de mesures administratives qui permettront à l'Agence des douanes et du revenu du Canada d'améliorer son service à la clientèle et son administration générale du cadre de l'accise en ce qui a trait à l'alcool et aux produits du tabac.

Parmi ces mesures, qui sont conformes à l'initiative de comptabilité intégrée de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, mentionnons: une structure de versement et de déclaration des droits harmonisée avec les périodes comptables commerciales et la législation sur la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée; de nouvelles dispositions de cotisation et d'appel semblables à elles qui sont prévues dans la législation sur la TPS et la TVH; un éventail de mécanismes modernes de perception, comme des certificats de non-paiement, la saisie-arrêt, la saisie et la vente de biens et la responsabilité des administrateurs.

Le projet de loi prévoit en outre un éventail de sanctions administratives qui seront imposées aux titulaires de licence, d'agrément et d'autorisation et aux autres personnes qui traitent des biens assujettis à l'accise et qui ne satisfont pas à certaines exigences de la loi.

Le nouveau cadre législatif permettra de faire en sorte que les droits d'accise sur l'alcool et le tabac soient perçus de manière plus efficace. De même, il prévoit divers outils modernes d'administration et d'exécution qui assureront l'observation de la loi proposée.

Pour résumer, le nouveau cadre législatif et administratif de taxation des spiritueux, du vin et du tabac simplifiera et stabilisera la structure de taxation, assurera le traitement égal de toutes les parties, améliorera l'administration et réduira les coûts d'observation, accroîtra la marge de manoeuvre des entreprises dans l'organisation de leurs affaires commerciales et accroîtra la protection des recettes de l'accise.

Dans les quelques minutes qu'il me reste, je voudrais dire un mot de trois autres mesures contenues dans le projet de loi C-47.

Initiatives ministérielles

La première concerne les modifications apportées aux dispositions sur les provisions de bord aux termes de la législation sur les douanes et l'accise. Comme mes collègues le savent, les dispositions relatives aux provisions de bord prévoient un allègement des droits et des taxes sur les biens utilisés à bord des navires et des aéronefs en service international.

Ces modifications, qui ont été annoncées le 27 septembre 2001, font suite à une récente décision de la Cour d'appel fédérale selon laquelle le Règlement sur les provisions de bord dépasse le champ d'application de sa loi habilitante. Le projet de loi C-47 établit le fondement législatif qui convient à ce règlement. Les modifications entreront en vigueur à la date où les dispositions mises en cause par la cour ont été intégrées au règlement.

Une deuxième mesure met en oeuvre un programme temporaire de remise de taxe sur le carburant pour certains navires qui n'auront plus droit à l'exonération de droits et taxes pour les provisions de bord par suite des modifications projetées du Règlement sur les provisions de bord, qui entrent en vigueur le 1^{er} juin 2002.

Les navires qui auraient droit à ce remboursement sont les remorqueurs commerciaux, les traversiers et les navires de transport de passagers qui naviguent sur les Grands Lacs et dans le Bas-Saint-Laurent et qui ne font pas de commerce international. Ce remboursement s'appliquera au carburant acheté entre le 1^{er} juin 2002 et le 31 décembre 2004, et il a pour objet de laisser aux exploitants touchés suffisamment de temps pour faire la transition aux nouvelles règles sur les provisions de bord.

La troisième mesure met en oeuvre les augmentations des taxes fédérales sur les produits du tabac qui ont été annoncées le 1^{er} novembre 2001. Comme les mesures d'avril 2001 dont j'ai parlé plus tôt, cette augmentation des taxes sur le tabac fait partie de la vaste stratégie adoptée par le gouvernement pour améliorer la santé des Canadiens en réduisant la consommation de tabac.

● (1255)

Ces augmentations rétablissent un taux de taxe fédérale uniforme partout au Canada, la taxe étant de 2 \$ la cartouche de cigarettes vendue au Québec, de 1,60 \$ en Ontario et de 1,50 \$ dans le reste du Canada. Ces augmentations sont coordonnées avec les augmentations des taxes provinciales sur le tabac.

Le gouvernement a toujours soutenu qu'il veillerait à rétablir le plus tôt possible les taxes sur le tabac au niveau d'avant 1994. Les mesures prévues dans le projet de loi C-47 constituent une étape de plus dans le processus de rétablissement des taxes sur le tabac de façon à réduire le risque de reprise de la contrebande.

Pour conclure, je me permettrai d'ajouter que les trois éléments de ce projet de loi méritent tous d'être adoptés sans tarder. Il est logique de mettre en oeuvre une nouvelle Loi sur l'accise pour répondre à un besoin de longue date, pour le gouvernement et l'industrie, de rationaliser les dispositions sur les provisions de bord et d'approuver les augmentations des taxes sur le tabac afin de réduire le tabagisme.

J'invite instamment mes collègues à appuyer l'adoption rapide du projet de loi.

● (1300)

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je crois que vous paraissez fort bien dans votre fauteuil. Peut-être aspirez-vous à y rester en permanence. Il vous suffira d'apprendre le français et ce sera chose faite.

Je parlerai du projet de loi C-47, qui concerne la fiscalité. Les députés qui écoutent mes discours savent que je suis allergique aux

impôts. Bien sûr, les divers niveaux de gouvernement doivent tout de même lever des impôts pour faire leur travail.

Arrêtons-nous, cependant, à réfléchir à la lourdeur de notre fardeau fiscal. Nous payons des taxes sur à peu près tout, qu'il s'agisse d'essence, de vins et spiritueux, de cigarettes ou de repas dans des restaurants, de véhicules, de mobilier, de vêtements et même sur l'argent que nous donnons.

En tant que leader dans ma communauté, on me demande souvent de faire une contribution financière à des levées de fonds et je suis certain que c'est aussi le cas de tous les députés. Récemment, j'ai été sollicité par un groupe qui recueillait des fonds pour acheter des billets de hockey à des jeunes vivant dans des familles monoparentales. On m'a demandé de faire une contribution pour que ces jeunes puissent assister à un match de hockey des Oilers d'Edmonton.

Je me suis engagé à donner 50 \$, ce qui doit avoir permis d'acheter deux billets. Or, imaginez ma surprise lorsque j'ai reçu du groupe un relevé indiquant le montant de ma contribution, 50 \$, plus 3,50 \$ de TPS. Je devais payer une taxe sur un don de charité.

Le gouvernement fédéral prélève sa part même sur les dons que nous faisons pour aider nos semblables. Quand il s'agit de gruger les revenus des Canadiens, le gouvernement semble insatiable.

Notre fardeau fiscal s'alourdit constamment. De temps à autre, on nous annonce une petite baisse temporaire. Les libéraux se vantent du fait que les impôts baissent, mais des personnes qui ont reçu leurs chèques de paye en janvier et février m'ont dit qu'elles n'y avaient pas vu beaucoup de différence. Elles se demandaient où sont passées les baisses d'impôt dont elles sont censées bénéficier.

Nous devons également nous rappeler que nos taxes, quand il s'agit du genre de taxes dont il est question dans le projet de loi C-47, soit les taxes d'accise et la TPS, sont des taxes qui sont toutes payées avec de l'argent qui a déjà fait l'objet d'une imposition.

Je pensais à une chose l'autre jour. Étant donné que les gouvernements ont besoin d'argent pour exercer leurs activités, d'où peuvent-ils tirer cet argent? Premièrement, ils peuvent faire quelque chose pour le gagner et, dans certains cas, c'est ce qu'ils font.

J'ai travaillé au département de mathématiques à l'Institut de technologie du Nord de l'Alberta. L'Institut comportait trois divisions principales: la division de la technologie, où je travaillais comme instructeur de mathématiques; la division commerciale; et la division dite industrielle. Cette dernière formait notamment des mécaniciens, des charpentiers et beaucoup d'autres travailleurs spécialisés dans les métiers techniques manuels qui sont tellement nécessaires dans notre société.

● (1305)

Une des choses que faisait l'Institut pour que ses étudiants acquièrent une expérience pratique consistait à inviter les citoyens à y apporter leurs véhicules. On ne leur faisait payer que le coût des pièces car la main-d'oeuvre était fournie par les étudiants sous la supervision de leurs instructeurs. J'avais l'habitude d'y apporter mes propres véhicules de temps à autres, même si à cette époque je me chargeais moi-même de la plupart des travaux d'entretien mécanique de mes véhicules.

Initiatives ministérielles

Je me rappelle que j'allais à l'école de coiffure de l'institut qui formait les futurs coiffeurs et barbiers. On pouvait s'y faire faire une coupe de cheveux pour 50¢. Il s'agissait d'un prix pour la forme, mais au moins cela procurait un certain revenu à l'école et les étudiants apprenaient à couper les cheveux.

Les gouvernements pourraient se procurer des revenus en faisant des choses qui rapportent vraiment de l'argent. Il arrive parfois que les gouvernements construisent des routes et y fassent ensuite payer des droits. Dans un sens, c'est là également un moyen de se procurer des revenus. Il y a beaucoup d'autres moyens, mais je ne donnerai pas la liste exhaustive de tous les moyens dont ils peuvent gagner de l'argent directement.

L'autre manière dont le gouvernement peut gagner de l'argent est par le biais de l'imposition, c'est-à-dire en soustrayant une partie de leurs gains aux citoyens. De mon point de vue, il y a essentiellement trois grandes catégories. On peut imposer les gens en fonction de ce qui leur appartient. C'est ce que font les municipalités pour l'impôt foncier. Si quelqu'un est propriétaire d'une maison qui vaut 100 000 \$, l'impôt foncier serait de 2 000 \$ à 3 000 \$ par an.

Je n'ai pas fait le calcul récemment mais, ayant vécu dans la même maison depuis plus de 25 ans, je pense que j'ai payé davantage en impôt foncier que je n'ai payé ma maison. Autrement dit, la somme que j'ai versée au gouvernement en impôt foncier est supérieure à celle que j'ai payée aux gens qui ont construit ma maison. C'est démentiel.

Et en plus, j'ai payé tous ces impôts avec de l'argent sur lequel j'avais déjà payé l'impôt sur le revenu. La majorité de cet argent est imposé au taux marginal de 50 p. 100 environ. Je gagne 6 000 \$ dont 3 000 \$ vont à la province et au fédéral et 3 000 \$ à la municipalité. Cela signifie que chaque année lorsque je fais un chèque pour payer mes impôts fonciers à la municipalité, si je fais un chèque de 3 000 \$, je dis adieu à 6 000 \$ de mes gains. C'est 6 000 \$ de mes gains qui s'envolent en taxes et impôts et pourtant tout ce qu'on voit c'est que j'ai payé 3 000 \$ en taxes municipales.

Tous les députés ici présents seront très heureux d'apprendre que j'ai présenté un projet de loi d'initiative parlementaire qui serait au moins un premier pas pour que le montant de l'impôt foncier soit soustrait du revenu imposable. Mon principe est que les Canadiens ne devraient pas avoir à payer d'impôt sur l'argent qu'ils gagnent dans le seul but de payer des impôts.

Je n'ai pas de chance car mon projet de loi n'a jamais été choisi. Il se morfond sous la pile. J'aimerais bien qu'on puisse en débattre et qu'il soit mis aux voix. J'aimerais beaucoup entendre les députés d'en face dire que c'est une injustice énorme.

Si j'inclus la somme d'argent que j'ai payée en impôt foncier au montant de l'impôt sur le revenu que j'ai payé sur l'argent que j'ai gagné afin de payer l'impôt foncier, j'aurais payé deux fois plus en impôt que je n'ai payé ma maison. Bien entendu, nous avons toujours la maison, mais elle est en mauvais état car je n'ai pas le moyen de l'entretenir à cause de tous les impôts et de toutes les taxes que je dois payer.

Je parle du projet de loi C-47, qui modifierait certaines règles fiscales. Ce que le secrétaire parlementaire a pris bien soin de garder secret, c'est l'augmentation des impôts qui découlerait du projet de loi. J'ai écouté attentivement toute son allocution, et je ne me rappelle pas l'avoir entendu dire que, avec ces modifications, le gouvernement pourra soutirer aux contribuables canadiens un quart de milliard de dollars de plus. C'est bien de ce montant qu'il s'agit.

● (1310)

Selon notre estimation, cette mesure rapportera au gouvernement fédéral des recettes fiscales supplémentaires d'environ 250 millions de dollars. Ces 250 millions de dollars ne seront pas disponibles aux ménages. Ils ne seront pas disponibles aux parents qui tentent de subvenir aux besoins de leur famille. Ils ne seront pas disponibles aux bons citoyens canadiens qui aimeraient bien faire des dons à des organismes caritatifs, mais qui ne le peuvent pas, car, après avoir payé leurs impôts, la plupart des familles ont à peine suffisamment d'argent pour pouvoir être vraiment charitables.

Soit dit en passant, le raisonnement des libéraux est boiteux lorsqu'il est question de leur régime fiscal. Ils prétendent être en droit de prélever des impôts, puis de remettre l'argent à d'autres gens nécessaires, entre autres, les cinéastes, les fabricants d'avions, ceux qui embauchent des travailleurs d'usine au Mexique pour fabriquer des autocars qui se rendent au Kentucky. Les libéraux pensent être en droit de soutirer de l'argent à tous les Canadiens parce que nous sommes foncièrement un peuple généreux. Cet argument est boiteux.

J'ai grandi dans une famille où la générosité était de mise. J'ai essayé d'être moi-même généreux et j'ai tenté d'enseigner à mes enfants à faire preuve de générosité et de charité. Si les libéraux et les socialistes y croyaient vraiment, ils n'auraient pas à nous grever d'impôt car, en raison de notre générosité, nous viendrions en aide à ces personnes dans le besoin. Nous l'avons toujours fait.

J'ai grandi en Saskatchewan pendant les années difficiles, et les voisins s'entraidaient toujours. Il importait peu que cela exige une demi-journée. Il s'agissait parfois d'assurer le transport d'une personne allant voir un malade à l'hôpital parce qu'elle ne disposait pas d'un véhicule en état de marche. Mon père le faisait. Il y avait toujours des interventions semblables.

Puis sont arrivés les socialistes, les libéraux, qui ne croient pas vraiment que les Canadiens sont généreux. Ils prennent notre argent, que nous voulions le donner ou non, et le redistribuent. Entre-temps, ils l'administrent de façon à ce qu'il y ait assez de caisses noires dans différents secteurs pour se faire réélire dans leurs circonscriptions. Je trouve cette attitude très scandaleuse, et c'est aussi le cas de la majorité des Canadiens lorsqu'ils s'arrêtent à y penser.

Les taxes foncières constituent un des modes d'imposition. Il s'agit de soutirer chaque année aux citoyens une partie de ce qui leur appartient. Dans le domaine des affaires, il y a l'impôt sur le capital. Cet impôt affecte les entreprises, les sociétés et les banques. Chaque année, ils doivent verser dans les coffres publics un montant correspondant à une proportion de leur stock de biens d'équipement. Il n'est donc pas étonnant que des entreprises veuillent déménager au Mexique pour y construire des autocars. Il ne faut pas se surprendre qu'elles veuillent déménager en Irlande pour y investir.

Au Canada, même si les entreprises versent des sommes faramineuses lorsqu'elles achètent de l'équipement, elles n'en doivent pas moins après en avoir fait l'acquisition, verser au gouvernement fédéral un impôt sur le capital année après année. Cet impôt s'ajoute à tout impôt que peut souhaiter percevoir le gouvernement provincial sur la machinerie. Il est en sus de toute taxe qu'une municipalité peut percevoir en fonction de la valeur des propriétés.

Nous sommes aux prises avec toutes ces taxes qui représentent un énorme fardeau pour notre économie. Elles exercent un énorme effet dissuasif sur les particuliers et les entreprises. Nous devrions chercher des façons de réduire ce fardeau fiscal. Ne serait-ce pas merveilleux si les Canadiens pouvaient conserver 90 p. 100 de leurs gains? S'ils gagnaient 1 \$, ils conserveraient 90¢. Ce serait magnifique.

Initiatives ministérielles

Avant de venir en politique, j'étais un Canadien bien ordinaire tirant un revenu de profession libérale. Ayant deux diplômes, je travaillais comme instructeur. Mon épouse et moi avons décidé qu'elle resterait à la maison pour s'occuper de nos enfants quand ils étaient petits. Nous avons toujours du mal à équilibrer notre budget.

● (1315)

Je trouvais très pénible le fait d'avoir du mal à joindre les deux bouts. Un jour j'ai compris pourquoi. Après cinq ou six ans de travail, je gagnais environ 10 000 \$. Les gouvernements provincial et fédéral en tiraient environ la moitié, ce qui me laissait environ 5 000 \$. On nous disait alors qu'il fallait mettre environ 10 p. 100 de nos gains de côté pour la retraite.

Mon épouse n'avait pas de salaire. Elle n'était pas payée pour son travail, même si elle travaillait très souvent aussi fort et peut-être même plus que moi. Elle n'était pas en mesure de verser de l'argent dans un régime de retraite ou autre chose du genre et je mettais donc de l'argent de côté pour notre retraite. Donc, il ne restait plus que 4 000 \$.

J'ai toujours cru en l'importance des organismes de charité et des dons de charité. Pendant plusieurs années, j'ai respecté le principe qui voulait que l'on donne 10 p. 100 de son salaire. Je m'imposais cela.

Un jour j'ai compris que la raison pour laquelle nous avions du mal à joindre les deux bouts, c'est que nous essayions de vivre avec seulement 30 p. 100 de mon salaire. La moitié de mon salaire était retenue par les divers niveaux de gouvernement et le reste était mis de côté par choix. Nous devons réduire le fardeau fiscal des Canadiens.

J'ai fait allusion à d'autres façons auxquelles les gouvernements ont recours pour priver les contribuables de leur argent. On les impose sur une partie de ce qu'ils possèdent, sur leur revenu et sur ce qu'ils dépensent. D'une manière tout à fait incroyable, les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux sont de connivence pour s'assurer que tous les contribuables croulent sous le poids d'impôts excessifs. Nous sommes imposés trois fois. On nous prélève des impôts sur nos gains. Puis, on prélève des taxes sur nos propriétés. Les propriétaires d'entreprises paient en plus des impôts sur le capital. Puis, lorsque nous dépensons notre argent pour acheter des vêtements à nos enfants, nous devons payer la TPS et dans la plupart des cas une taxe de vente provinciale.

Il n'est donc pas étonnant que nos familles aient des problèmes. J'ai lu quelque part que les tensions les plus fortes pour un couple sont toujours financières. C'est le plus souvent ce qui mène à des conflits et des tensions chez les couples mariés. Compte tenu de notre régime et de notre niveau d'imposition, il est étonnant que nos familles survivent.

J'ai été élu en 1993. J'ai été mandaté, entre autres choses, pour militer en faveur d'une baisse des impôts, et ce mandat tient toujours. Je crois fermement qu'à titre de députés, nous devons faire tout ce que nous pouvons pour réduire le fardeau fiscal et laisser plus d'argent aux contribuables de manière à ce qu'ils puissent subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. C'est très important.

Je veux parler expressément des dispositions dont nous sommes saisis. J'ai apprécié le discours du secrétaire parlementaire. Il a fait un assez bon travail pour donner un aperçu détaillé du projet de loi et en expliquer les diverses modalités. Je ne répéterai pas celles-ci, mais je veux porter quelques questions à l'attention de la Chambre.

Il est intéressant qu'on s'emploie à rationaliser la production de vins et de spiritueux, le travail des négociants en vins et des

distillateurs qui produisent des boissons alcoolisées. On veut rendre leur travail plus efficace. Je m'en réjouis. Comme chacun le sait, notre niveau de vie est inextricablement lié à la productivité de notre pays. Notre productivité est grandement freinée par toutes les modalités administratives et réglementaires et par les impôts des gouvernements. J'ai employé le mot au pluriel, car il est vrai qu'il y a trois paliers de gouvernement.

C'est un objectif louable de vouloir rationaliser et rassembler toutes ces mesures. Actuellement, il y a la Loi sur l'accise et la Loi sur la taxe d'accise. Si j'ai bien compris, c'est la première d'une série de mesures visant à regrouper ces dispositions dans une loi qui s'appellera la Loi de 2001 sur l'accise. Nous sommes en 2002, mais c'est ainsi. Ce sera le titre de la loi.

● (1320)

Je suis d'accord avec certaines des mesures réglementaires qui sont proposées. Le secrétaire parlementaire a mentionné qu'il était nécessaire pour les distillateurs d'avoir constamment, à leurs frais, des inspecteurs du gouvernement sur place. Il s'agit là d'une dépense réglementaire qu'il faudrait peut-être modifier pour plus d'efficacité de notre part à tous.

Pour ce qui des tuyaux de couleur, je pense que c'est déjà le cas dans la plupart des installations où s'effectuent des opérations chimiques. D'une certaine façon, la production de boissons alcoolisées est une opération chimique. Je pense que c'est une opération biochimique. Le gouvernement devrait laisser les distillateurs libres de peindre leurs tuyaux, sans exiger une couleur particulière. Il faudra y revenir. Une modernisation s'impose.

Sur la question des taxes perçues sur les boissons alcoolisées, le vin et le tabac, j'ai adopté le point de vue de mon père. Face à une taxe, on a le choix. On peut décider de l'éviter.

Mon père et ma mère nous ont appris que la consommation de boissons alcoolisées n'était pas essentielle et qu'elle comportait même des dangers quand elle était excessive. Mes parents n'ont jamais bu ni fumé, et j'ai fait de même parce que cela m'a semblé très sage.

Je m'étonne encore de la perspicacité que j'avais à l'adolescence, en voyant bon nombre de mes amis céder à la pression du groupe. Certains sont décédés depuis, soit à cause de leur dépendance à l'alcool, soit par suite d'accidents causés par l'alcool ou victimes d'un cancer causé par l'usage du tabac.

Mes problèmes sont d'un autre ordre. Toutefois, mes parents disaient que c'était le genre de taxes dont ils pouvaient se passer, de sorte qu'ils évitaient ces produits. Non seulement ils ont économisé le prix d'achat, mais aussi les taxes qui s'y ajoutaient.

Mon père a fait la même chose quand le gouvernement Mulroney a adopté l'impopulaire TPS. Cette taxe de vente, la TPS, fait encore réagir les gens. Cela est remarquable. Il y a quelques semaines, j'ai vu une annonce dans le journal où on indiquait: pas de TPS. L'annonceur aurait pu se contenter de préciser qu'il offrait une réduction de 7 p. 100 sur tous les prix. En fait, il attirait beaucoup plus l'attention ainsi, car les gens détestent la TPS et ils iront acheter quelque chose dans ce magasin pour ne pas payer la TPS, en fin de semaine. Je pourrais utiliser un mot qui n'est pas accepté au Parlement, un mot que certains utilisent quand ils parlent de la TPS.

Initiatives parlementaires

Lors de l'entrée en vigueur de la TPS, mon père, qui avait l'habitude de changer de voiture tous les trois ou quatre ans, a dit qu'il ne voulait pas payer cette taxe. Il a gardé sa voiture. Je me demande combien de personnes ont fait comme lui aux quatre coins du pays, combien de personnes ont été dissuadées de faire un achat à cause de cette taxe. Nous devons reconnaître que les taxes dont nous parlons ont des effets dissuasifs.

Ma famille et moi n'avons jamais vraiment été touchés par les taxes dont nous discutons aujourd'hui parce que nous n'achetons ni boissons alcoolisées ni cigarettes. La situation touche cependant nombre de Canadiens.

Nous devrions savoir dans ce cas que le gouvernement augmentera les taxes sur les cigarettes. Comme je l'ai dit plus tôt, les mesures fiscales prévues dans le projet de loi enrichiront le gouvernement de près d'un quart de milliard de dollars, lui procurant entre 240 et 250 millions de dollars de plus en recettes fiscales.

• (1325)

Les taxes sur les cigarettes vont augmenter de 2 \$ la cartouche au Québec, de 1,60 \$ en Ontario, et de 1,50 \$ dans les autres régions du pays. Certains auront envie de dire que ce n'est pas juste, et que le gouvernement s'en prend au Québec. Pourquoi impose-t-il des taxes tellement plus lourdes au Québec? Simplement pour aligner cette province sur les autres car, comme les députés s'en souviendront, vers 1994 ou 1995, une action d'envergure avait été menée en vue de réduire la contrebande. Le gouvernement en place à l'époque avait décidé de freiner la contrebande de cigarettes en réduisant les taxes sur ce produit. Il croyait que, en réduisant ces taxes, il pourrait...

M. Paul Szabo: S'agit-il d'une question?

M. Ken Epp: Je ne pose pas de question dans mon intervention. Le gouvernement a réduit les taxes pour freiner la contrebande, présumant que si les fumeurs pouvaient les acheter à des prix compétitifs dans les commerces au lieu de s'adresser à des truands pour s'en procurer, ils se serviraient dans les commerces et les truands se retrouveraient au chômage.

J'ignore si le gouvernement se dit aujourd'hui que, les criminels étant tous au chômage, ils ne reprendront pas les affaires, mais voilà qu'il veut encore une fois augmenter le prix des cigarettes.

L'augmentation des taxes est plus forte au Québec, car, en 1994 ou 1995, la réduction de cette taxe avait été plus forte dans cette province. Le gouvernement ciblait les secteurs où se déroulaient la plupart des activités de contrebande. Le gouvernement ramène aujourd'hui ces taxes au niveau auquel elles se trouvaient auparavant et les différences observées entre les différentes régions du pays ont pour seul objet d'égaliser le prix de ce produit d'un bout à l'autre du Canada.

Je n'ai pas une connaissance intime de la question, mais un chercheur m'a appris que la cartouche de cigarettes rapporterait 6,85 \$ en taxes d'accise fédérales et 5,50 \$ en droits d'accise, soit un total de 12,35 \$ par cartouche en taxes fédérales. C'est incroyable. Je voudrais que les gens fassent comme moi et évitent tout bonnement d'avoir à payer ces taxes. Étant donné qu'ils vont les payer, je préférerais que ces taxes soient moins fortes. En d'autres mots, je pense tout simplement que le gouvernement n'est pas en droit de percevoir autant d'argent du seul fait qu'un fumeur s'achète une cartouche de cigarettes. Cette taxe est très lourde. Par ailleurs, au risque de me contredire, nous devrions peut-être envisager de l'augmenter encore davantage.

M. John Bryden: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande à mon vis-à-vis de m'excuser de l'avoir interrompu, mais

je voudrais profiter de l'occasion pour demander le consentement unanime afin que mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-391, puisse faire l'objet d'un vote.

Le député qui est intervenu va comprendre à quel point il est très difficile de faire en sorte que des projets de loi fassent l'objet d'un vote. Cette mesure législative modifierait le serment de citoyenneté et ferait entrer en jeu les principes de la Charte canadienne des droits et libertés. Je demande le consentement unanime.

Le vice-président: Le député d'Ancaster—Dundas—Flamboyant—Aldershot a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. David Anderson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demandais s'il était pertinent de faire remarquer que ce sont les ministériels qui se sont opposés à la demande.

Le vice-président: J'espère que le député ne sera pas trop surpris si je lui dis qu'il ne s'agit pas d'un recours au Règlement.

M. Ken Epp: Monsieur le Président, je parlais des taxes sur les cigarettes et je disais que c'était un frein. Je pense surtout à ceux que je connais qui ont succombé à des maladies causées par la cigarette, qu'il s'agisse d'une maladie du coeur ou d'un cancer du poumon. Ce ne sont pas des bonnes façons de mourir. Il serait nettement préférable que l'usage du tabac soit réduit. J'ignore si l'imposition de taxes est la façon d'y parvenir. De façon générale, à mon avis, nous ne devrions pas utiliser la politique fiscale pour influencer le comportement social. Je pense que ce sont deux choses qui ne vont pas ensemble.

• (1330)

[Français]

Le vice-président: Comme il est 13 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne) propose: Que le projet de loi C-304, Loi modifiant le Code criminel (prostitution), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je présente le projet de loi C-304, Loi modifiant le Code criminel (prostitution). Le projet de loi a été lu pour la première fois le 19 mars 2001. Le sommaire du projet de loi indique ce qui suit:

Aux termes de ce texte, les infractions se rattachant à la prostitution et prévues à l'article 213 du Code criminel constitueront dorénavant soit un acte criminel soit une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

Mon projet de loi semble simple, mais ce n'est qu'une apparence. Il vise des dispositions de forme mineures du Code criminel, mais je crois que les éclaircissements et les améliorations qu'il y apporte permettront à nos communautés et à nos marchands de reprendre le contrôle des lieux publics et aux parents de sentir que leurs enfants sont en sécurité à l'école.

Initiatives parlementaires

Toutefois, la raison principale pour laquelle je présente de nouveau ce projet de loi, c'est qu'il s'attaque à la facilité avec laquelle les jeunes peuvent tomber dans la prostitution. Ce projet de loi vise à les empêcher, au départ, de s'adonner à la prostitution. Il s'agit en fait d'une mesure de prévention de la criminalité.

Le projet de loi C-304 modifierait l'article 213 du Code criminel, afin de modifier la procédure applicable à l'encontre d'une personne faisant l'objet d'une enquête pour avoir parlé à quelqu'un dans un lieu public en vue d'acheter ou de vendre des faveurs sexuelles. En fait, le projet de loi modifierait l'article relatif à la prostitution de rue.

Je propose de faire de l'infraction actuelle une infraction hybride et optionnelle, afin de permettre à un enquêteur d'appliquer la procédure relative à un acte criminel ou à une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire. Les opposants restent accrochés, à tort, à la sanction théorique plus lourde liée à la procédure applicable aux actes criminels, qui n'est jamais appliquée, plutôt que d'opter pour la procédure et les moyens d'identification, comme le propose le projet de loi.

Au Canada, c'est une infraction criminelle que d'acheter ou vendre des faveurs sexuelles dans un endroit public comme une rue, une voiture de taxi, un bar, un pub ou un vestibule d'hôtel. C'est ce que prévoit la loi. Nous avons tenu un débat national sur l'opportunité d'appliquer des sanctions criminelles à ce genre d'activité, qui constitue par conséquent un crime.

Commet également un crime toute personne qui vit des produits de la prostitution, qui facilite la prostitution ou emploie des prostitués, ou qui tient un lieu de prostitution. Le fait d'amener des jeunes à la prostitution constitue un acte criminel très grave. Toutefois, les règles actuelles concernant la prostitution de rue semblent approuver cette pratique de façon sournoise.

L'acte privé de prostitution n'est pas en soi un acte criminel. Je ne sais pas pourquoi il en est ainsi, compte tenu du fait que l'on semble condamner ici, en adoptant deux poids, deux mesures, le dossier de violence, d'exploitation et de dégradation associé aux personnes qui tendent à devenir des travailleurs du sexe. Toutefois, c'est là un tout autre débat qui va bien au-delà de ce que je veux dire ici aujourd'hui.

Je suis persuadé que mes critiques recourront à cette fausse argumentation pour excuser leur manque de courage pour agir et leur incompréhension des réalités de la rue. J'ai observé que ce qui aide, c'est de réagir plus directement au commerce de la prostitution de rue. La capacité crée sa propre demande. S'il n'y avait pas d'acheteurs, il n'y aurait pas de vendeurs, et s'il n'y avait pas de vendeurs, il n'y aurait pas d'acheteurs.

Nous avons un problème de société. Les Canadiens ont toujours été tolérants à l'égard de l'exploitation. Il faut prévoir les symboles légaux qui favoriseront le contexte social voulu pour que les citoyens fassent volontiers le bien, pendant que nous défendons et aidons les personnes qui ne peuvent pas se défendre elles-mêmes au lieu de les laisser se faire exploiter.

Mon projet de loi est important pour des raisons sociétales générales. Le problème que pose dans tout le Canada la prostitution de rue n'était pas aussi prévalent il y a seulement quelques années. Depuis l'avènement de la charte et l'abrogation de la législation sur les vagabonds et les brigands, la capacité juridique a créé sa propre demande. Chaque fois que l'on crée une échappatoire pour les pervers, le vide légal est bientôt rempli.

La prostitution de rue est beaucoup plus qu'une nuisance locale. Chaque fois qu'elle s'installe quelque part, on voit bientôt se manifester dans les environs des revendeurs de drogue et différentes catégories de personnes au passé criminel, et les vols avec effraction,

tant dans les maisons que dans les voitures, se multiplient. Toutes ces personnes se mêlent dans la culture de la rue. C'est ce qui arrive partout où la prostitution se fait librement. C'est une activité rentable qui soutient le crime organisé, le trafic de drogues et la traite des blanches. Il est triste que notre loi soit tellement pathétique que des criminels internationaux en profitent.

• (1335)

Les collectivités en souffrent aussi. Les mères n'aiment pas voir des aiguilles et des condoms près de la clôture de la cour d'école lorsqu'elles y accompagnent leurs enfants. Les commerçants ne devraient pas, le matin, être obligés de nettoyer le trottoir et l'entrée de leur boutique des vestiges du commerce de nuit.

Cependant, ce que j'ai surtout observé lorsque, avant d'arriver au Parlement, j'étais agent de probation et que j'essayais d'obtenir des services sociaux qu'ils viennent en aide aux gens pris dans cette déplorable spirale, c'est que la prostitution de rue est une véritable porte ouverte pour les jeunes. Voilà surtout ce que je veux dire.

Il s'agit de prévenir la criminalité. Les enfants en fugue peuvent trop facilement se tenir sur un coin de rue et pratiquer la prostitution pour subvenir à leurs besoins. Cette porte grande ouverte, et la tolérance des services sociaux et juridiques à l'égard de la prostitution de rue, constituent une cause fondamentale de ce problème national et expliquent comment cette activité est alimentée et maintenue.

Grâce à mon expérience avec ces jeunes de la rue et ces jeunes en difficulté avec la loi, j'ai constaté à quel point la déclaration de culpabilité par procédure sommaire allait directement à l'encontre de tout ce que l'on faisait et de tout ce que l'on dépensait pour encourager ces jeunes à maintenir la paix et la sécurité dans nos quartiers.

Les politiciens du gouvernement libéral ont souvent été moralisateurs au sujet des jeunes et de la prostitution. Les députés néo-démocrates parlent aussi de la terrible violence exercée contre les travailleurs du sexe et ils se disent préoccupés par les enfants de la rue. Pourtant, ils ont toujours résisté aux propositions voulant qu'on empêche les enfants de trouver un moyen de subsistance dans la prostitution de rue.

Le problème n'est pas nouveau. Aujourd'hui, au Parlement, après des années de discussion à ce sujet, nous sommes encore indécis. Dans le passé, les ministres de la Justice libéraux n'ont pas répondu à mes demandes. Et avant eux, les gouvernements progressistes-conservateurs n'étaient guère mieux. Durant leur mandat, on a produit des rapports et procédé à des consultations, mais personne ne s'est vraiment penché efficacement sur le dossier de la prostitution. Pis encore, le NPD a semblé approuver la prostitution en défendant ce qu'il appelait affectueusement les travailleurs du commerce du sexe. Je crois que le NPD voudrait leur créer un syndicat, leur assurer la protection policière directement dans la rue et leur offrir l'assurance-emploi.

J'aborde la question sous un autre angle, d'un point de vue plutôt pragmatique. Notre société n'aime peut-être pas la prostitution. Nous n'aimons probablement pas beaucoup la violation flagrante des droits qui serait nécessaire pour l'éliminer en grande partie. Quoi qu'il en soit, en tant que parlementaires nous n'avons pas à faciliter l'expansion du commerce du sexe. Par conséquent, nous devons adopter mon projet de loi à titre de mesure intérimaire afin de pouvoir passer aux mesures plus complètes et plus importantes que le gouvernement prétend envisager et que le ministère de la Justice étudie depuis des années.

Initiatives parlementaires

La prostitution est une forme d'exploitation et un tas d'autres crimes et de dégradations semblent aller de pair avec cette dernière, particulièrement le trafic et la consommation de drogues. Toutes ces tragédies sont liées et il y a donc des raisons pratiques pour que l'article du Code criminel concernant la divulgation soit rendu aussi souple que possible dans son application.

La police utilise également d'autres articles du Code pour émettre des arrêtés interdisant aux prostitués agressifs, désagréables et récidivistes qui dominent le commerce et font du recrutement, de racoler dans certains lieux. Si l'engagement n'est pas respecté, cela devient une infraction et il est plus facile de le faire respecter que de recueillir à chaque fois de nouvelles preuves en vertu de l'article 213. Ces restrictions, qui sont limitées dans le temps et liées à d'autres accusations, sont donc d'une valeur limitée.

Bien que l'article 213 s'applique également aux hommes et aux femmes, recueillir des preuves contre les clients est parfois difficile. Il est peu probable que la police consacre ses ressources déjà limitées à combattre un problème si l'infraction est punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et que, après avoir dépensé des milliers de dollars en travail d'exécution, elle ne puisse porter des accusations qu'occasionnellement et que ces dernières ne résultent qu'en une amende de 100 \$ pour l'auteur de l'infraction, ce qui s'ajoute au coût de ce genre de nuisance.

De la souplesse plutôt que la manière forte, c'est ce que je recommande. Cette modification permettrait au besoin de prendre les empreintes digitales et de faire des photos dans les cas où on peut opter pour la mise en accusation. On pourrait avoir recours au besoin à cette option qui s'ajouterait à l'ensemble des outils disponibles pour poursuivre les objectifs de la prévention du crime. Il serait beaucoup plus facile de soustraire certains jeunes à ce mode de vie et de les inscrire dans des programmes communautaires de réinsertion. La modification que je propose favoriserait les programmes sociaux qui s'attaquent aux causes plus profondes.

Nous devons avoir le courage politique d'intervenir de manière à ce qu'on puisse appliquer le pouvoir discrétionnaire inhérent au système de justice de manière suffisamment souple pour répondre aux besoins de chacun.

● (1340)

Selon le rapport provisoire de 1995 du groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la prostitution, plusieurs recommandations avaient été faites au cours des consultations nationales afin de combattre la prostitution. On avait notamment recommandé de modifier l'article 213. Le groupe de travail en question avait été formé en 1992 par le sous-ministre de la Justice de l'époque et comprenait des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. La modification proposée n'avait pas pour principal objet de punir les prostitués, mais plutôt de corriger le problème des faux papiers qu'ils utilisent souvent. Il y en a beaucoup à Vancouver et à Toronto qui n'ont pas la citoyenneté canadienne et qui sont entrés illégalement au Canada. C'est un grave problème d'immigration que corrigerait mon projet de loi.

La Loi sur l'identification des criminels interdit la prise d'empreintes digitales ou de photographies en cas de déclaration de culpabilité par procédure sommaire. Les empreintes digitales et les photographies permettraient à la police de retracer les fuyards et d'éliminer le nombre de mandats d'amener en suspens visant des prostitués qui ont utilisé de faux papiers. Cela permettrait également d'élucider certains crimes graves. On enverrait ainsi un message urgent et nécessaire aux clients ou prostitués, selon lequel leur façon d'agir n'est pas dans l'intérêt de la société et n'est pas pris à la légère.

Si la disposition que je propose avait été en place ces dernières années, cela aurait évité la mort à une cinquantaine de travailleurs de rue, à Vancouver.

À cet égard, le groupe de travail avait déclaré que la fausse identification de prostitués, ainsi que l'utilisation de faux papiers, étaient considérées comme un problème grave par les autorités de police et les avocats, problème qui aurait pu être réglé grâce à des modifications comme celle que je propose. Les empreintes digitales et les photographies faciliteraient l'identification et la mise en accusation de récidivistes.

La plupart des gens ignorent notamment que bien des prostitués sont de jeunes fugueurs qui vivent sous une fausse identité. Ils s'impliquent dans une sous-culture et se font parfois prendre au piège. Leurs parents cherchent désespérément une façon de les retracer, mais ils en sont incapables à cause de la fausse identité. Ils veulent à tout prix que leurs jeunes rentrent à la maison.

Les travaux qui ont été faits sur la prostitution de rue portent à croire que la décision de se livrer à la prostitution est prise par des jeunes. En 1984, le comité Badgely sur les infractions sexuelles contre les enfants et les jeunes a constaté que sur tous les prostitués interrogés, 93 p. 100 des femmes et 97 p. 100 des hommes s'étaient enfuis de leur milieu familial.

Dans un autre rapport, un numéro de 1990 de *Santé mentale au Canada*, les auteurs Earls et David avaient établi à 13,7 ans l'âge des jeunes filles devenues prostituées qui avaient fugué.

Les gens en faveur du commerce du sexe disent que ce n'est pas vraiment un gros problème et que les politiciens en exagèrent l'ampleur. J'ai trois commentaires de personnes touchées par la prostitution de rue. Le premier vient d'une Vancouveroise:

Lorsque des prostitués travaillent ouvertement dans un quartier, toutes les femmes du quartier deviennent la cible des hommes, en voiture ou à pied, en quête de prostitués. Bientôt, toutes les femmes de 8 à 60 ans—ce pourrait être votre fille ou votre mère—auront été la proie de toutes sortes d'avances dégoûtantes de la part d'étrangers, pendant qu'elles se rendent au magasin ou jouent dans le parc.

Le deuxième vient d'une Torontoise:

Mon appartement est devenu un refuge contre les rues, qui deviennent chaque soir un territoire ennemi, des rues où des trafiquants de drogues m'abordent, des hommes en mal de sexe me font des avances et des prostituées m'insultent; où des groupes menaçants d'adolescents envahissent les coins de rue pour se quereller au sujet du prix de drogues et pour invectiver les automobilistes.

Lorsqu'il a comparu devant un comité parlementaire, en 1989, l'ancien maire de Toronto et actuel ministre de la Défense nationale a déclaré:

J'appuie les modifications proposées dans le projet de loi C-49 et d'autres recommandations que formulent nos services policiers pour nous aider à reprendre nos droits sur nos rues, entre autres, que cette infraction ne soit plus considérée comme un délit, mais bien comme une infraction mixte qui obligerait les personnes arrêtées à donner leurs empreintes digitales et à être photographiées, ce qui est important pour retrouver des fugueurs qui peuvent changer d'identité et de nom, et d'autres personnes qui cherchent à éviter des poursuites judiciaires, et que cette infraction relève entièrement de la compétence des juges des cours provinciales.

Le ministre de la Défense nationale a dit clairement que cette légère modification du Code criminel pourrait contribuer énormément à lutter contre la prostitution de rue. J'espère qu'il est un homme de principes et qu'il comptera sur ses collègues du Cabinet pour m'aider, afin que nous puissions tous faire ce qu'il convient.

Initiatives parlementaires

En 1995, le ministre de la Justice a présenté un projet de loi omnibus qui portait sur les modifications du Code criminel concernant la prostitution. Malheureusement, l'article 213 n'a pas été modifié. Aujourd'hui, les infractions de communication entraînent que des amendes ou des avertissements. Les prostitués de rue ne craignent pas d'être arrêtés, ni ne sont dissuadés de renoncer à ce mode de vie sombre et triste. Leurs proxénètes peuvent également continuer de les exploiter.

Je préconise l'adoption de mon projet de loi pour plusieurs raisons générales. Ces raisons symboliques touchent la sociologie et la politique nationale.

• (1345)

En outre, les collectivités les plus affectées sont atterrées de l'inaction au chapitre de la sécurité dans les quartiers. Nous pouvons le faire pour elles. Nous pouvons le faire pour nos enfants. Il est important que nous agissions au nom des victimes, qu'il s'agisse des personnes qui sont prises au piège de ce style de vie ou des autres membres de la collectivité.

D'un point de vue administratif, nous devons offrir des outils plus souples aux agents de police afin qu'ils puissent exercer la discrétion nécessaire en fonction des situations locales et des problèmes qui se présentent. Qui plus est, il faut commencer par limiter les possibilités offertes aux jeunes de s'engager dans la prostitution et fournir d'autres moyens légaux pour qu'ils soient suivis par les services sociaux.

Pour terminer, je demande aux députés de la Chambre de ne pas obscurcir et mal interpréter mes propos. Je leur demande de ne pas contourner la véritable question en parlant de la prostitution dans la société en termes généraux, de la violence faite aux femmes, de la légalisation des maisons de prostitution ou de tout autre sujet connexe non directement lié à la proposition précise que j'ai présentée à la Chambre.

Le projet de loi que je propose porte sur un amendement technique mineur susceptible de venir en aide aux victimes et d'assurer la sécurité dans nos quartiers. Par conséquent, j'ose espérer qu'il fera l'objet d'un appui non partisan. Il est grand temps que nous ayons le courage politique d'intervenir. Les collectivités qui nous ont élus n'attendent rien de moins de notre part.

M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir sur le projet de loi C-304.

Pour résumer, le paragraphe 213(1) du Code criminel prévoit que c'est une infraction que de communiquer avec quelqu'un dans un lieu public dans le but de se livrer à la prostitution ou d'obtenir des services sexuels de la part de cette personne. Actuellement, l'infraction prévue à l'article 213 est punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire. La seule sanction infligée est une amende ne dépassant pas 2 000 \$, une peine d'emprisonnement de six mois, ou les deux.

La modification proposée par le député de Westminster—Coquitlam—Burnaby aurait pour effet de faire de cette infraction une infraction hybride. Cela se traduirait par de plus lourdes peines. Cette infraction, qui est maintenant passible d'une peine d'emprisonnement maximale de six mois, deviendrait passible d'une peine d'emprisonnement d'au plus 5 ans par suite de l'application de l'article 743 du Code criminel.

Quand cette proposition a été faite pour la première fois à la Chambre, le ministre de la Justice était John Crosby. Il a dit que le

projet de loi visait non pas à régler toutes les questions juridiques liées à la prostitution, mais à mettre un terme au fléau de la prostitution de rue. Il cherchait à mettre en équilibre les préoccupations des forces de l'ordre, des groupes de citoyens, des groupes de femmes et des protecteurs des libertés civiles.

L'article 213 a pour but d'aider à régler les problèmes de nuisance dans les quartiers touchés par la prostitution de rue. Faire de la prostitution de rue une infraction pouvant entraîner cinq ans de prison serait aller trop loin. Les infractions similaires, comme faire du tapage dans un endroit public, sont punissables sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

Une autre raison possible de faire de l'infraction prévue à l'article 213 une infraction mixte, c'est—comme le député l'a dit—de permettre de prendre les empreintes digitales et des photographies des personnes accusées en vertu de cet article. Dans le cas d'une infraction mixte, la Loi sur l'identification des criminels ne permet la prise d'empreintes digitales et de photographies que si le contrevenant est accusé d'avoir commis un acte criminel en vertu de la Loi fédérale d'interprétation. C'est ainsi que sont interprétées les infractions mixtes.

Certains semblent croire que la prise d'empreintes digitales et de photographies a un effet dissuasif sur les personnes accusées en vertu du paragraphe 213(1). Toutefois, l'expérience a démontré que ce n'était pas nécessairement le cas. En outre, faire une infraction mixte de l'infraction prévue à l'article 213 permettrait aux policiers de procéder à une arrestation quand ils ont raisonnablement lieu de croire qu'une infraction a été ou était sur le point d'être commise.

Dans le cas d'une infraction punissable par voie de déclaration sommaire de culpabilité, les policiers ne peuvent procéder à une arrestation que s'ils prennent un suspect sur le fait. Accroître les pouvoirs de la police aurait probablement pour effet de renforcer l'application de la loi et d'inciter les prostituées à se déplacer dans des endroits plus isolés et potentiellement dangereux où leur vie serait en danger.

Il est important de réaliser que faire une infraction mixte de l'infraction prévue au paragraphe 213(1) pourrait bien ouvrir la porte à la procédure criminelle plus onéreuse associée aux infractions criminelles et donc créer une charge additionnelle pour les tribunaux. Il faudrait éviter cela en veillant à ce que l'application de l'article 213 continue de relever expressément du tribunal provincial.

Pour ces raisons, on ne devrait pas modifier le paragraphe 213(1) du Code criminel.

• (1350)

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-304, une mesure d'initiative parlementaire proposée par le député de New Westminster—Coquitlam—Burnaby.

Le député a passé plusieurs années à travailler avec les jeunes. Il s'est dit très préoccupé à propos de la prostitution de rue et des conséquences qu'elle peut avoir pour les collectivités locales et pour les prostitués eux-mêmes. Je comprends ses préoccupations et je suis d'accord avec les objectifs qu'il a exprimés aujourd'hui. Il veut améliorer la sécurité dans les collectivités locales, dans les rues et dans les quartiers où il y a des écoles et ainsi de suite. J'approuve l'objectif consistant à faire cesser la violence contre les travailleurs sexuels ou prostitués et leur exploitation, surtout dans le cas des mineurs.

Initiatives parlementaires

J'ai cependant une perspective plutôt différente. Si nous voulons faire cesser l'exploitation, comme le député l'a dit au début de son intervention, j'ai du mal à comprendre comment nous pourrions y réussir en rendant plus rigoureuses les sanctions contre les prostitués. Si nous voulons faire cesser l'exploitation, pourquoi songer à criminaliser davantage? Le député dit que le projet est axé sur la nécessité de remédier à la situation des mineurs dans la rue. Or, rien dans le projet de loi ne concerne les mineurs. Si c'est là le principal objectif, il n'est pas exprimé dans le projet de loi.

Si le projet de loi C-304 était approuvé, il donnerait plus de pouvoirs aux corps policiers. Les individus en cause pourraient être reconnus coupables non plus simplement d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, mais d'un acte criminel. Cela donnerait aux autorités policières plus de pouvoirs dans l'espoir qu'elles puissent d'une façon ou d'une autre résoudre ce problème.

C'est là où je suis en désaccord avec le député. C'est une erreur que de penser que nous pourrions régler la question de la sécurité ou de l'exploitation des jeunes dans la rue en donnant simplement plus de pouvoirs à la police. Depuis des années, les corps policiers réclament des sanctions criminelles beaucoup plus sévères. Ils ont fait campagne en faveur de la prise des empreintes digitales, comme l'a signalé le député. Ils ont été vexés lorsqu'on a supprimé les anciennes dispositions sur le vagabondage, car c'était un outil extrêmement utile pour arrêter toute personne au sujet de laquelle on avait le moindre soupçon. Il s'agit là d'une atteinte grave aux libertés civiles. Les objectifs du projet de loi sont peut-être louables, mais le mécanisme très étroit qu'il prévoit, pour s'attaquer à des infractions reliées à la prostitution aux termes du Code criminel, n'est vraiment pas la bonne façon de procéder.

Je représente la circonscription de Vancouver-Est. Je suis convaincue que, comme de nombreux députés le savent, nous avons une situation absolument horrible dont on commence à parler dans les médias nationaux. Les gens savent que 50 femmes ont disparu. Beaucoup sont des femmes autochtones. Le député a déclaré que si ce projet de loi avait été en vigueur, ces femmes n'auraient peut-être pas disparu ou ne seraient peut-être pas mortes. Si le projet de loi avait été en vigueur, cela n'aurait amélioré en rien leur sécurité. Cela les aurait forcées à adopter un style de vie encore plus criminalisé.

Un des problèmes auxquels nous faisons face, c'est que lorsque des femmes sont dans la rue et participent au commerce du sexe, lorsqu'elles sont sujettes à des mauvais traitements et à de la violence, les policiers sont souvent les dernières personnes auxquelles elles s'adressent pour obtenir de la protection, car il peut y avoir un mandat contre elles. Elles vivent déjà dans un milieu criminel.

Le projet de loi C-304 est la mauvaise façon de procéder. Au cours de cet important débat au sujet de la législation touchant la prostitution, et la communication dans ce but, nous devons examiner honnêtement la question.

J'ai écrit au ministre de la Justice et je lui ai demandé d'élargir le mandat du groupe de travail sur la prostitution pour les élargir. Je lui ai demandé de proposer la création d'un comité spécial qui examinerait publiquement cette question. Je lui ai également demandé de reconnaître qu'il y a beaucoup d'hypocrisie dans la législation actuelle. Comme le député l'a signalé, la prostitution n'est pas illégale. Il est illégal de communiquer dans le but de prostitution, de tenir une maison de débauche et le reste, mais en fait on ne fait aucun cas de la prostitution par l'entremise d'une agence d'escorte ou d'un salon de massage. Bien que ce soit illégal, le public ne s'y

intéresse nullement et ne s'en plaint pas. On voit bien là l'hypocrisie de la législation actuelle.

• (1355)

Je préférerais qu'au lieu d'étudier ce projet de loi, nous nous penchions sur le Code criminel afin de trouver des façons de réduire la violence faite aux femmes dans la rue, ainsi que l'exploitation dont elles sont victimes. C'est une énorme erreur que de dire qu'en faisant de cette infraction un acte criminel, on contribue à améliorer la situation des femmes et la sécurité de nos quartiers.

Je remercie le député d'avoir abordé cette question. Toutefois, je n'appuie pas la mesure proposée dans le projet de loi. J'ai parlé avec beaucoup de collègues qui partagent le même avis. J'ai écouté attentivement la réponse du secrétaire parlementaire. J'encourage le ministre de la Justice à porter attention à ce qui se passe dans l'est du centre-ville et au fait que les femmes sont disparues sur une période donnée et que rien n'a été fait. Une enquête publique s'impose au sujet de l'enquête policière qui n'a pas eu lieu. Moi-même et de nombreux autres membres de la collectivité l'avons réclamée.

Nous devons plus particulièrement examiner le rôle et l'incidence des lois fédérales concernant les infractions liées à la prostitution. Nous devons nous demander si ces lois mènent à un contexte où la vie des femmes est plus dangereuse et la sécurité plus difficile à atteindre dans les collectivités. Nous devons tenir ce débat. Il n'aura pas lieu simplement en raison du projet de loi C-304.

Je prie instamment le ministre de la Justice de réagir aux préoccupations très concrètes de la collectivité. Il devrait se pencher sur le travail accompli par le groupe de travail sur la prostitution. Il devrait reconnaître la politique de deux poids deux mesures qui entache nos lois et dire oui, nous allons mettre un frein à l'exploitation des jeunes. Nous devrions appeler ce problème par son nom. C'est de la violence faite aux enfants et elle devrait être réprimée par de vigoureuses sanctions pénales. Toutefois, en faire un acte criminel ne constituerait pas une solution. De fait, cela créerait une situation plus périlleuse pour les collectivités locales et les femmes dans la rue.

Je remercie le député d'avoir présenté ce projet de loi. Malheureusement, je ne peux l'appuyer.

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le Président, mon point de vue diffère beaucoup de celui de la députée de Vancouver-Est, autrement je n'aurais pas appuyé la motion de mon collègue, le député de New Westminster—Coquitlam—Burnaby.

Au cours des dernières années, j'ai vu des choses très dérangeantes. Je crois que ce projet de loi d'initiative parlementaire contribuera à redresser la situation.

Il y a eu notamment la décision prise par le gouvernement il y a quelques années de ne plus exiger d'attestation d'expérience pour les danseurs et danseuses exotiques présentant des demandes de statut de réfugié ou d'immigration. Je me souviens qu'on avait justifié la décision en invoquant toute les tracasseries administratives que cette exigence occasionnait.

Il est en effet très facile de prouver que nombre de femmes qu'on a fait venir ici comme danseuses exotiques étaient plutôt destinées au commerce sexuel. Cela continue et rien n'a été fait pour faire cesser cette pratique.

Initiatives parlementaires

Si le projet de loi d'initiative parlementaire de mon collègue était adopté et que le gouvernement autorisait la prise des empreintes digitales, nombre de problèmes seraient réglés. Non seulement ces femmes qu'on fait venir ici pour le commerce sexuel mais encore nombre de parents auraient moins de problèmes.

En tant que mère, j'ai eu la chance d'avoir des enfants qui ne m'ont causé aucun problème. Je ne peux pas me voir dans la situation où mon enfant ferait une fugue. Dans un tel cas, cherchant à savoir ce qui s'est passé et me demandant si mon enfant n'est pas là quelque part, probablement impliqué dans le commerce sexuel, je serais soulagée de savoir que l'on pourrait prendre ses empreintes digitales en vertu de cette mesure législative. Il y aurait un moyen de retracer mon enfant. Il y aurait un moyen de découvrir si on l'a été arrêté pour prostitution ou une piste pour essayer de découvrir où il se trouve. Cela permettrait d'intervenir.

J'ai très peu de préoccupations à l'égard des points soulevés par le secrétaire parlementaire relativement à la possibilité que la peine passe d'un an à cinq ans. Si nous regardons les peines imposées pour des crimes horribles, nous voyons qu'elles sont très peu sévères. Je ne crois pas vraiment que nous allons avoir un problème découlant du fait que le système judiciaire va soudainement décider que, si une personne est arrêtée pour prostitution et qu'on prend ses empreintes digitales, elle se verra désormais imposer une peine de cinq ans. Dans certains cas, si cela arrivait, ce serait en fait quelque chose de bénéfique pour ces femmes. Elles auraient l'occasion d'apprendre à faire autre chose que se prostituer lorsqu'elles réintégreraient la société. Cependant, je ne crois pas que nous ayons à nous préoccuper de cela. Je crois que les peines resteront à un an ou moins.

Pour revenir à ce que je disais à propos des enfants, c'est pour cette raison que j'appuie énergiquement ce projet de loi.

Ma collègue de Vancouver-Est a mentionné les 50 femmes disparues dans sa circonscription. Quelle terrible tragédie. Le projet de loi n'aurait probablement pas empêché que ces femmes soient assassinées, mais il aurait peut-être pu.

Si les femmes avaient été arrêtées et qu'on avait pris leurs empreintes digitales et qu'un de leurs amis était venu dire à la GRC que Mary était disparue, par exemple, la GRC aurait pu commencer à chercher Mary bien avant. Les policiers auraient écarté certaines hypothèses et peut-être que Mary et ses amies n'auraient pas été assassinées. C'est peut-être aller un peu loin, mais je veux bien penser que, si le projet de loi avait été mis en oeuvre, il y aurait eu une sorte de mécanisme pour aider à protéger ces femmes contre ce genre de tragédie.

Quel que soit le résultat, je vais appuyer ce projet de loi. À mon avis, le fait de prendre une photo et les empreintes digitales des prostituées qui sont arrêtées aiderait beaucoup les parents. C'est pourquoi je vais appuyer ce projet de loi.

Si nous pouvons faire quelque chose pour aider les parents à trouver leurs enfants en fugue et peut-être pour donner à ces enfants la chance de revenir sur le droit chemin, alors je me dois d'appuyer cette mesure.

● (1400)

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC/RD): Monsieur le Président, je parlerai du projet de loi C-304, qui ne fera malheureusement pas l'objet d'un vote. Je débute toujours mes interventions durant la période des initiatives parlementaires en disant que la mesure proposée devrait faire l'objet d'un vote, que mon parti ou moi l'appuyions ou non. Je crois fermement que toutes les initiatives parlementaires sont suffisamment importantes pour faire

l'objet d'un vote et permettre à leurs auteurs d'exprimer leurs convictions, comme l'a fait l'auteur du projet de loi à l'étude.

Ce projet de loi porte sur un sujet très controversé, qui concerne des intérêts, des valeurs et des questions très complexes et contradictoires. Il rejoint l'essentiel de beaucoup de nos sentiments au sujet de ce qui se passe au Canada.

Le projet de loi vise la sollicitation de rue, qui est la manifestation la plus visible de la prostitution. Cette pratique soulève un grave problème dans les grands centres urbains canadiens, où des prostituées ont transformé certains endroits en secteurs congestionnés et désagréables. Selon certaines personnes, la sollicitation engendre d'autres problèmes, comme la toxicomanie et la criminalité violente.

Les résidents et les commerçants se sont dit incommodés par le bruit et la circulation. Des enfants vivant dans des secteurs résidentiels où ce genre de chose se produit peuvent être exposés non seulement au commerce de la sexualité et des drogues mais également aux rebuts provenant d'activités liées à la sexualité et au commerce de la drogue.

En 1999, une étude du Centre canadien de la statistique juridique révélait une augmentation marquée du nombre d'incidents liés à la prostitution, après une diminution de ce genre d'incidents pendant les deux années précédentes. Ces données pourraient cependant être le résultat d'une modification dans l'application des règles plutôt que d'une augmentation du nombre d'actes criminels commis. Selon les statistiques les plus récentes, quelque 5 036 infractions liées à la prostitution ont été commises en 2000.

La rue est un endroit dangereux pour les personnes qui pratiquent la prostitution. Il existe un lien entre la violence contre les prostituées, notamment les agressions et les homicides, et les lieux où se produit la prostitution. Presque tous les meurtres et les agressions commis contre des prostituées surviennent lorsqu'ils font le trottoir.

Tout projet de loi visant l'article 213, qui se rapporte à la prostitution, devrait tenir compte du fait qu'il existe un risque d'augmentation de la violence contre les prostituées. Malheureusement, ce n'est pas le cas du projet de loi à l'étude.

Ce projet de loi vise à modifier l'article 213 du Code criminel pour que les infractions se rattachant à la prostitution constituent dorénavant soit un acte criminel, soit une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire. À l'heure actuelle, les infractions visées à l'article 213 sont des infractions punissables sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et leurs auteurs sont passibles d'une peine d'emprisonnement maximale de six mois et/ou d'une amende n'excédant pas 2 000 \$. Le projet de loi permettrait au juge de traiter l'infraction comme un acte criminel ou comme une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, ce qui permettrait de porter la peine maximale d'emprisonnement de deux à dix ans.

Nous serions portés à appuyer une modification des peines si les personnes visées étaient ceux qui vivent des produits de la prostitution ou qui font du recrutement pour la prostitution.

L'article 212 du Code criminel dispose qu'est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de dix ans quiconque induit, tente d'induire ou sollicite une personne à avoir des rapports sexuels illicites avec une autre personne. Cette disposition traite expressément de ceux qui veulent vivre des produits de la prostitution et semble présenter un plus grand avantage social, du point de vue des peines.

Initiatives parlementaires

Au lieu d'alourdir les peines en passant de la procédure sommaire à l'acte criminel, pour les personnes inculpées en vertu de l'article 213, les inculpations aux termes de l'article 212 pourraient permettre de lutter contre le problème plus vaste de ceux qui tirent profit de la prostitution. On pourrait s'inspirer de ce qu'on trouve au paragraphe 212(2), qui fait passer la durée de la peine d'un maximum de 10 ans de prison à un maximum de 14 ans pour quiconque vit entièrement ou en partie des produits de la prostitution d'une personne de moins de 18 ans.

Cette modification à l'article 213 fausserait le système pour tenir compte de ce que certains considèrent autant comme un problème de société que comme un problème juridique. Les gens qui sont impliqués dans le commerce sexuel sont souvent beaucoup plus brimés que les autres. C'est tout particulièrement vrai pour ce qui est des jeunes. Ces derniers risquent davantage de se faire voler, d'être battus ou d'être agressés sexuellement par leur souteneur ou leurs clients.

Ce n'est pas la bonne façon de faire. En fait, ce qu'il faut, c'est une approche plutôt simpliste. Le fait de considérer cela comme un acte criminel ne fait rien pour enrayer le problème ou régler le problème plus vaste des gens qui vivent des fruits de la prostitution.

Le paragraphe 213(1) vise à restreindre la prostitution et à la garder hors de la vue du public. Il le fait en rendant coupable d'une infraction toute personne qui tente de se livrer à la prostitution ou de retenir les services sexuels d'une personne qui s'y livre et qui: soit arrête ou tente d'arrêter un véhicule à moteur; soit gêne la circulation des piétons ou des véhicules, ou l'entrée ou la sortie d'un lieu contigu à cet endroit; soit arrête ou tente d'arrêter une personne ou, de quelque manière que ce soit, communique ou tente de communiquer avec elle.

● (1405)

Pour qu'il y ait un effet bénéfique à long terme, nous devons nous attaquer au cœur du problème. Nous devons adopter des mesures de prévention, par exemple des dispositions d'intervention précoce, des stratégies de sensibilisation, des ressources et des outils d'éducation ainsi que le repérage précoce des personnes à risque. L'auteur du projet de loi et l'intervenante de l'Alliance ont fait des observations en ce sens. Je suis tout à fait d'accord pour dire que nous devons régler ces problèmes particuliers, les problèmes de nature sociétale.

Certains ont dit qu'en faisant de cette infraction un acte criminel, on laissait simplement aux tribunaux la possibilité d'en faire un acte criminel ou une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire. Le fait d'en faire ce genre d'infraction et de retirer les coupables de la rue afin de les envoyer en prison pour dix ans ne règle pas le problème.

Je félicite le député d'avoir porté cette question à l'attention de la Chambre et d'une société qui est déjà au courant de l'existence d'un problème de prostitution, de prostitution infantine notamment, comme nous en sommes témoins dans les grands centres. Cependant, le projet de loi à l'étude, même s'il pouvait faire l'objet d'un vote, même s'il allait plus loin et qu'il entrerait en vigueur, ne réglerait pas les problèmes auxquels notre société fait face à cause de la prostitution, notamment chez les jeunes de moins de 18 ans.

Si ce projet de loi avait fait l'objet d'un vote, les députés de la Coalition PC/RD ne l'auraient pas appuyé, non pas parce que nous ne jugeons pas ce problème important, mais tout simplement parce que nous estimons que ce n'est pas la bonne façon de régler un problème très grave.

● (1410)

[Français]

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous discutons du projet de loi du député de New Westminster—Coquitlam—Burnaby. Si je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui, c'est essentiellement parce que je trouve le sujet intéressant, mais surtout fort préoccupant.

Toutefois, je dois dire d'emblée que je suis loin d'être favorable audit projet de loi. Comme on le sait, la prostitution a toujours été et demeure encore un sujet très controversé, qui fait intervenir des intérêts, des valeurs et des problèmes très complexes.

Comme je le disais, le mérite du projet de loi de mon collègue nous permet, à nous les législateurs, de nous poser de sérieuses questions sur ce sujet. En fait, il faut bien l'avouer, l'inaction du gouvernement fédéral ou, du moins, sa lenteur à agir, a incité d'autres personnes à trouver des solutions au problème du plus vieux métier du monde. Au contraire, les lois canadiennes ont donné à la prostitution un aspect de quasi légalité qui a pour conséquence de semer beaucoup de confusion, tant chez les travailleurs et les travailleuses du sexe, le service de police et le public en général.

De prime abord, nous savons tous que la prostitution est du domaine du féminisme, des libertés individuelles et de l'ordre public. Cela soulève toujours des débats passionnés.

Toutefois, lorsque je lis le projet de loi C-304, qui vise à modifier le Code criminel afin que les éléments entourant la prostitution deviennent une infraction punissable passible de l'emprisonnement maximal de 10 ans, je suis loin d'être convaincue que criminaliser davantage les activités reliées à la prostitution réglera tous les problèmes et surtout les impacts et les conséquences de la prostitution.

Bien entendu, la problématique de la prostitution est internationale. Bien des gens avant nous se sont penchés sur la question. S'il existait une seule solution, une solution simple et unique, tous l'auraient adoptée. Mais je ne suis pas convaincue que c'est le cas. D'ailleurs, comme le disait Mme Diane Lavallée, présidente du Conseil du statut de la femme du Québec, en parlant de la prostitution avec une figure de style plutôt intéressante, et je cite: «Mars et Jupiter regardent la Terre et n'y voient pas la même réalité.»

Pour ces raisons et parce qu'au Québec, comme partout ailleurs, le phénomène de la prostitution est une réalité, le chef du Bloc québécois a demandé à trois députés de lui faire des propositions dans le dossier particulier de la prostitution de rue. Il faut bien nuancer que c'est la prostitution de rue qui fait problème, car celle qu'on ne voit pas nous dérange un peu moins.

Ainsi, en juin 2000, mes collègues de Saint-Bruno—Saint-Hubert, de Hochelaga—Maisonnette et moi-même avons entrepris une vaste consultation auprès des organismes communautaires, des porte-parole des travailleurs et des travailleuses du sexe, des membres de l'Église catholique, des policiers et de bien d'autres intervenants.

Bien entendu, notre consultation s'est limitée à la région de Montréal, de Québec et même chez moi, dans ma circonscription de Longueuil. Effectivement, certains peuvent paraître surpris, mais il existe aussi de la prostitution de rue à Longueuil.

Initiatives parlementaires

Je peux dire que la tâche a été complexe mais, en même temps, très inspirante. Ce qui est évident, c'est que l'on ne peut rester indifférent parce que la prostitution touche nos enfants, nos sœurs, nos frères, nos voisins, nos vies. Les causes de la prostitution sont aussi multiples que variées et, par conséquent, il serait utopique de rechercher une solution qui réglerait entièrement le problème.

Pour cela, je me demande bien quel est le but visé par le projet de loi de mon collègue et sur quoi il se base exactement pour affirmer qu'en prévoyant une peine d'emprisonnement allant jusqu'à 10 ans, on réglerait la problématique de la prostitution.

Il faut dire que la prostitution en elle-même n'est pas illégale. Le Code criminel est plutôt vague puisque ce sont les activités associées à la prostitution qui sont illégales. Le problème réside dans quelles conditions et quand la prostitution est permise.

Pour cela, nous nous sommes permis—c'est-à-dire le comité—, d'élaborer certaines pistes de solution que nous avions proposées. Je veux profiter du débat actuel pour en faire état.

La plus importante est celle de décriminaliser les actions reliées à la prostitution, notamment les articles du Code criminel se rapportant à la tenue de maisons de débauche, au proxénétisme et aux services sexuels, et ce pour une période de cinq ans. Après quoi, le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités devront procéder à une évaluation exhaustive des effets de cette décriminalisation temporaire.

En décriminalisant de la sorte, les municipalités pourraient se voir confier le rôle d'encadrer l'exercice de la prostitution par la mise sur pied d'un organisme chargé de la réglementation et de son application.

• (1415)

Par ailleurs, conscient que les personnes qui s'adonnent à la prostitution sont souvent aux prises avec des problèmes de toxicomanie, le comité recommandait également l'ajout de ressources additionnelles pour la lutte à la toxicomanie. Pour ce faire, le gouvernement fédéral devra mettre à la disposition des provinces un fonds d'intervention et de soutien des personnes toxicomanes.

Finalement, un des derniers éléments importants est le statut des travailleurs et travailleuses du sexe. Pour que la décriminalisation de la prostitution et son cadre réglementaire donnent tous les fruits escomptés, il faut faire un pas additionnel dans la reconnaissance de leurs droits et de leur citoyenneté. Les différents gouvernements seraient donc appelés à modifier les diverses lois qui favoriseraient une telle reconnaissance.

Voilà, pour l'essentiel, les pistes de solution qui nous semblent être envisageables. Mais mes collègues ne sont pas sans savoir qu'il n'y a pas que le Bloc québécois qui s'est penché sur la question et qu'il existe bien d'autres rapports.

En 1985, le Comité Fraser concluait, et je cite: «Même si la plupart s'opposait à une plus grande criminalisation de la prostitution et des activités connexes, bon nombre appuyaient en revanche des mesures susceptibles d'atténuer leurs aspects de nuisance.»

Le même comité a terminé son analyse en faisant l'observation suivante: le problème de la prostitution ne saurait être réglé par des dispositions pénales fragmentaires. Il convient, au contraire, de veiller à ce que toutes les dispositions visant la prostitution trouvent place dans un ensemble systématique. Le comité a examiné trois stratégies de lutte contre la prostitution: la criminalisation, la décriminalisation et la réglementation.

Un autre rapport sur la prostitution émanant du groupe de travail fédéral-provincial-territorial, déposé en décembre 1998, faisait lui aussi état «que la criminalisation de la prostitution ou des activités l'entourant ne constituait pas une avenue appropriée».

Les approches qui semblent recevoir des appuis unanimes sont celles se rapportant aux interventions sociales, car il faut bien être conscient que les raisons qui incitent à la prostitution sont nombreuses; pensons aux problèmes de toxicomanie, de pauvreté, de misère humaine, d'emplois précaires, et j'en passe.

Alors oui, il faut réglementer la prostitution, l'interdire dans certains endroits et à certaines conditions, mais il faut aussi aider les travailleurs et travailleuses du sexe en leur donnant les outils et l'environnement adéquats pour s'en sortir. Il est de notre avis que ce n'est pas en augmentant les peines d'emprisonnement qu'on enrayera ce fléau.

J'espère vous en avoir fait la démonstration le plus humblement possible.

[Traduction]

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne): Les esprits chagrins me font rire, monsieur le Président. C'est leur faute si les choses sont rendues où elles en sont à l'heure actuelle dans les rues. Je m'étonne que le gouvernement libéral défende l'ancien gouvernement conservateur qui s'est discrédité à cet égard.

Comme je l'avais prévu, on a dit aujourd'hui qu'il s'agissait là de peines trop sévères, qui ne tiennent pas compte du processus d'identification ni de la façon dont des enfants commencent et continuent de se livrer à la prostitution. Mes critiques ne comprennent tout simplement pas. Ils ne voient pas le lien entre les jeunes victimes et le crime organisé international. Ils demandent qu'on maintienne le statu quo. Ils disent ne pas aimer ce qui se passe dans nos rues, mais s'opposent à tout changement.

Ce que savent aujourd'hui les Canadiens, c'est que les libéraux, les conservateurs, les néo-démocrates et les bloquistes défendent tous le contexte légal actuel. Ils disent ne pouvoir rien faire, mais ne proposent aucune solution. En fait, ils font partie du problème et ils doivent reconnaître que, compte tenu de leur attitude, ils sont responsables de ce qui se passe dans la rue.

Les spectateurs qui suivent le débat d'aujourd'hui sont certainement stupéfaits. Nous sommes aux prises avec un grave problème national. Qu'on se le tienne pour dit : aujourd'hui, les libéraux, les conservateurs, les néo-démocrates et les bloquistes ne sont pas disposés à agir. En fait, ils sanctionnent la dynamique qui prévaut aujourd'hui dans la rue en maintenant le statu quo. Ils ne sont pas disposés à financer les services sociaux que nous préconisons pour trouver une solution à ce problème. Ils n'ont pas de solutions à proposer.

Je trouve curieux qu'ils opposent systématiquement des arguments n'ayant rien à voir avec le sujet pour cacher leur embarras d'avoir été à l'origine de la situation actuelle. La solution n'est pas dans les beaux discours, les conférences, les approches globales et tout ce qu'on nous a servi à la Chambre jusqu'ici. Nous devrions opérer ce petit changement et voir quels en seront les résultats. Il s'agit de trouver une solution pour la prévention d'un crime d'actualité, pour éviter que les enfants ne traînent dans les rues où il leur est très facile d'être entraînés dans la prostitution. Ce changement nous permettrait aussi de réagir au problème du trafic international de personnes.

Initiatives parlementaires

C'est pourquoi je voudrais, monsieur le Président, que vous demandiez s'il y a consentement unanime pour que ma motion donne lieu à un vote et qu'elle suscite un débat suivi d'action. C'est pour nos enfants.

•(1420)

Le vice-président: La Chambre consent-elle à ce que le projet de loi fasse l'objet d'un vote?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: La période prévue pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Puisque la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

[*Français*]

Comme il est 14 h 22, la Chambre s'ajourne jusqu'au lundi 8 avril 2002, à 11 heures, conformément aux articles 24 et 28 du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 22.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des Comités pléniers

M. BOB KILGER

vice-président des Comités pléniers de la Chambre

M. RÉGINALD BÉLAIR

vice-président adjoint des Comités pléniers de la Chambre

MME ELENI BAKOPANOS

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. ANDY MITCHELL

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. PETER MACKAY

M. JACQUES SAADA

M. PIERRE BRIEN

L'HON. RALPH GOODALE

M. GARRY BREITKREUZ

M. RANDY WHITE

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	AC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	AC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	AC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, Jean	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	PC/RD
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	AC
Baker, L'hon. George	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélaïr, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellehumeur, Michel	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	AC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PC/RD
Boudria, L'hon. Don, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail et secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	AC
Brien, Pierre	Témiscamingue	Québec	BQ
Brison, Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bryden, John	Ancaster—Dundas— Flamborough—Aldershot	Ontario	Lib.
Bulte, Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	AC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	AC
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington— Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Ind.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	AC
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	AC
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre	Saint-Maurice	Québec	Lib.
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC/RD
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du- Loup—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	AC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	AC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PC/RD
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Québec	Lib.
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	AC
Duplain, Claude	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Eggleton, L'hon. Art, ministre de la Défense nationale	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	AC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	AC
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	AC
Folco, Raymonde, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	Colombie-Britannique	AC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	AC
Goodale, L'hon. Ralph, leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	Colombie-Britannique	AC
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	PC/RD
Grose, Ivan	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	AC
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Ontario	Lib.
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	AC
Harvard, John	Charleswood St. James—Assiniboia	Manitoba	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Harvey, André, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve-et-Labrador	PC/RD
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC/RD
Hill, Grant	Macleod	Alberta	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	PC/RD
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	AC
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	AC
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	AC
Jordan, Joe, secrétaire parlementaire du Premier ministre	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	AC
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob, Le vice-président	Stormont—Dundas— Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	BQ
Lastewka, Walt	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lavigne, Raymond	Verdun—Saint-Henri—Saint- Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	BQ
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	AC
MacAulay, L'hon. Lawrence, solliciteur général du Canada	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish— Guysborough	Nouvelle-Écosse	PC/RD
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Ontario	Lib.
Mahoney, Steve	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail ..	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie ...	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	PC/RD
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique ...	AC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, L'hon. Paul, ministre des Finances	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Matthews, Bill, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique ...	AC
McCallum, L'hon. John, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, Joe	Egmont	Île-du-Prince-Édouard ...	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique ...	PC/RD
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge ...	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	Colombie-Britannique ...	PC/RD
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	AC
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	AC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique ...	AC
Murphy, Shawn	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard ...	Lib.
Myers, Lynn, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
O'Brien, Pat, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Ontario	Lib.
O'Reilly, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton—Victoria—Brock ..	Ontario	Lib.
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique ...	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants	Winnipeg-Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	AC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	PC/RD
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	AC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe	Richmond	Colombie-Britannique ...	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet— Bécancour	Québec	BQ
Pratt, David	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, David	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	AC
Redman, Karen, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	AC
Reynolds, John, chef de l'opposition	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique ...	AC
Richardson, John	Perth—Middlesex	Ontario	Lib.
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	AC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique ...	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Québec	Lib.
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique ...	AC
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Serré, Benoît, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Sgro, Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Ontario	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	AC
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	AC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	AC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	PC/RD
Szabo, Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PC/RD
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	AC
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	AC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Stéphan	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	AC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PC/RD
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford	Colombie-Britannique	AC
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique	AC
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Ontario	Lib.
Williams, John	St. Albert	Alberta	AC
Wood, Bob	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	AC

N.B.: Sous le titre Affiliation politique: Lib. - Libéral; AC - Alliance canadienne; BQ - Bloc Québécois; NDP - nouveau parti démocratique; PC/RD - Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique; Ind. - indépendant

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (25)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	AC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	AC
Benoit, Leon	Lakeland	AC
Casson, Rick	Lethbridge	AC
Chatters, David	Athabasca	AC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC/RD
Epp, Ken	Elk Island	AC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	PC/RD
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	AC
Hill, Grant	Macleod	AC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	AC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	AC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	AC
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	AC
Mills, Bob	Red Deer	AC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	AC
Penson, Charlie	Peace River	AC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	AC
Thompson, Myron	Wild Rose	AC
Williams, John	St. Albert	AC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	AC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	AC
Cummins, John	Delta—South Richmond	AC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	AC
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	AC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	AC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	AC
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	AC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	PC/RD
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	AC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Leung, Sophia, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	AC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	AC
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	AC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	PC/RD
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley ...	PC/RD
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe	Richmond	Lib.
Reynolds, John, chef de l'opposition	West Vancouver—Sunshine Coast	AC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	AC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	AC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	PC/RD
White, Randy	Langley—Abbotsford	AC
White, Ted	North Vancouver	AC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence, solliciteur général du Canada	Cardigan	Lib.
McGuire, Joe	Egmont	Lib.
Murphy, Shawn	Hillsborough	Lib.
MANITOBA (13)		
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PC/RD
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Harvard, John	Charleswood St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	AC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	PC/RD
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	AC
Toews, Vic	Provencher	AC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail et secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Herron, John	Fundy—Royal	PC/RD
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PC/RD
Wayne, Elsie	Saint John	PC/RD
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, Scott	Kings—Hants	PC/RD
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PC/RD
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Lib.
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	PC/RD
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PC/RD
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
ONTARIO (102)		
Adams, Peter	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, Jean	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Lib.
Bélaire, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)	Vaughan—King—Aurora	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Lib.
Boudria, L'hon. Don, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Lib.
Bulte, Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Lib.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art, ministre de la Défense nationale	York-Centre	Lib.
Finlay, John, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Grose, Ivan	Oshawa	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Lib.
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, Joe, secrétaire parlementaire du Premier ministre	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob, Le vice-président	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, Walt	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Lib.
Mahoney, Steve	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
McCallum, L'hon. John, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Markham	Lib.
McCormick, Larry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, David	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	AC
Richardson, John	Perth—Middlesex	Lib.
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Lib.
Serré, Benoît, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, Judy	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Lib.
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Lib.
Szabo, Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Lib.
Vanelief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.
QUÉBEC (74)		
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	PC/RD
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Lib.
Bellehumeur, Michel	Berthier—Montcalm	BQ
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brien, Pierre	Témiscamingue	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Ind.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre	Saint-Maurice	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Lib.
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude	Portneuf	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, André, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	Mercier	BQ
Lancôt, Robert	Châteauguay	BQ
Lavigne, Raymond	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	BQ
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, L'hon. Paul, ministre des Finances	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	BQ
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, David	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves.....	Matapédia—Matane	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil.....	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy.....	Abitibi—Baie-James—Nunavik.....	Lib.
Thibeault, Yolande.....	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Stéphan	Lac-Saint-Jean—Saguenay	BQ
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis.....	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert.....	BQ
SASKATCHEWAN (14)		
Anderson, David.....	Cypress Hills—Grasslands	AC
Bailey, Roy.....	Souris—Moose Mountain	AC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	AC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	AC
Goodale, L'hon. Ralph, leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits.....	Wascana	Lib.
Laliberte, Rick	Rivière Churchill.....	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt.....	PC/RD
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	AC
Skelton, Carol.....	Saskatoon—Rosetown—Biggar.....	AC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre.....	AC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin.....	AC
Yelich, Lynne	Blackstrap	AC
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (6)		
Baker, L'hon. George.....	Gander—Grand Falls	Lib.
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PC/RD
Hearn, Loyola.....	St. John's-Ouest	PC/RD
Matthews, Bill, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin—St. George's.....	Lib.
O'Brien, Lawrence.....	Labrador	Lib.
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse).....	Western Arctic	Lib.
YUKON		
Bagnell, Larry.....	Yukon.....	Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 22 mars 2002 — 1^{re} Session, 37^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES, DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET RESSOURCES NATURELLES

Président: Raymond Bonin

Vice-présidents: Nancy Karetak-Lindell
Maurice Vellacott

Reg Alcock
Larry Bagnell
Gérard Binet
Serge Cardin

Jean-Guy Carignan
David Chatters
Reed Elley
John Finlay

John Godfrey
Gerald Keddy
Richard Marceau

Pat Martin
Benoît Serré
Guy St-Julien

(17)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Claude Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais

Norman Doyle
John Duncan
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Joe McGuire
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Anita Neville
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Charlie Penson

Gilles-A. Perron
Joe Pescholido
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Jean Augustine

Vice-présidents: Brian Pallister
Bernard Patry

Sarkis Assadourian	Rick Casson	Stan Keyes	Pat O'Brien	(18)
George Baker	John Duncan	Francine Lalonde	Pierre Paquette	
Aileen Carroll	John Harvard	Diane Marleau	Svend Robinson	
Bill Casey	Marlene Jennings	Keith Martin		

Membres associés

Jim Abbott	Stan Dromisky	Jason Kenney	Scott Reid
Diane Ablonczy	Antoine Dubé	Gary Lunn	John Reynolds
Rob Anders	Reed Elley	James Lunney	Gerry Ritz
David Anderson	Ken Epp	Peter MacKay	Yves Rocheleau
André Bachand	Mark Eyking	John Maloney	Benoît Sauvageau
Claude Bachand	Brian Fitzpatrick	Preston Manning	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Richard Marceau	Carol Skelton
Colleen Beaumier	Hedy Fry	Inky Mark	Monte Solberg
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Pat Martin	Kevin Sorenson
Stéphane Bergeron	Peter Goldring	Philip Mayfield	Bob Speller
Bernard Bigras	Jim Gouk	Grant McNally	Larry Spencer
Bill Blaikie	Gurmant Grewal	Val Meredith	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Deborah Grey	Rob Merrifield	Chuck Strahl
Garry Breitzkreuz	Art Hanger	Bob Mills	Greg Thompson
Scott Brison	Mac Harb	James Moore	Myron Thompson
Andy Burton	Richard Harris	Anita Neville	Vic Toews
Chuck Cadman	Loyola Hearn	Lorne Nystrom	Stéphan Tremblay
Serge Cardin	John Herron	Deepak Obhrai	Tony Valeri
David Chatters	Grant Hill	Jim Pankiw	Maurice Vellacott
Joe Clark	Jay Hill	Charlie Penson	Elsie Wayne
Irwin Cotler	Howard Hilstrom	Joe Peschisolido	Randy White
Paul Crête	Betty Hinton	Beth Phinney	Ted White
John Cummins	Rahim Jaffer	David Price	John Williams
Stockwell Day	Dale Johnston	James Rajotte	Lynne Yelich
Norman Doyle	Gerald Keddy		

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président: Mac Harb

Vice-président:

Rick Casson	Pat O'Brien	Svend Robinson	Tony Valeri	(8)
Mark Eyking	Pierre Paquette	Bob Speller		

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président: Beth Phinney

Vice-président:

Sarkis Assadourian	Bill Casey	Antoine Dubé	Deepak Obhrai	(9)
Colleen Beaumier	Irwin Cotler	Marlene Jennings	Svend Robinson	

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: Charles Hubbard

Vice-présidents: Murray Calder
Howard Hilstrom

David Anderson
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Claude Duplain

Mark Eyking
Marcel Gagnon
Rick Laliberte

Larry McCormick
Dick Proctor
Bob Speller

Paul Steckle
Suzanne Tremblay
Rose-Marie Ur

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Robert Lanctôt

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
Joe Peschisolido

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Joe Fontana

Vice-présidents: Paul Forseth
Steve Mahoney

Mark Assad
Yvon Charbonneau
Madeleine Dalphond-Guiral
John Godfrey

Art Hanger
Inky Mark
Anita Neville

Jerry Pickard
David Price
Stéphan Tremblay

Tony Valeri
Judy Wasylcyia-Leis
Lynne Yelich

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Francine Lalonde
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mac Harb
Beth Phinney

Robert Bertrand	John Finlay	Philip Mayfield	Alex Shepherd	(17)
John Bryden	Rahim Jaffer	Shawn Murphy	Greg Thompson	
Gerry Byrne	Sophia Leung	Gilles-A. Perron	Myron Thompson	
Odina Desrochers	Pat Martin			

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Gerald Keddy	James Rajotte
Diane Ablonczy	John Duncan	Jason Kenney	Scott Reid
Rob Anders	Reed Elley	Gary Lunn	John Reynolds
David Anderson	Ken Epp	James Lunney	Gerry Ritz
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Benoît Sauvageau
Roy Bailey	Paul Forseth	Preston Manning	Werner Schmidt
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Inky Mark	Carol Skelton
Rick Borotsik	Peter Goldring	Keith Martin	Monte Solberg
Garry Breitkreuz	Jim Gouk	Grant McNally	Kevin Sorenson
Scott Brison	Gurmant Grewal	Val Meredith	Larry Spencer
Andy Burton	Deborah Grey	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Chuck Cadman	Art Hanger	Bob Mills	Peter Stoffer
Serge Cardin	Richard Harris	James Moore	Chuck Strahl
Bill Casey	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Vic Toews
Rick Casson	John Herron	Brian Pallister	Maurice Vellacott
David Chatters	Grant Hill	Jim Pankiw	Elsie Wayne
Joe Clark	Jay Hill	Denis Paradis	Randy White
John Cummins	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Ted White
Stockwell Day	Betty Hinton	Joe Peschisolido	Lynne Yelich
Bev Desjarlais	Dale Johnston		

SOUS-COMITÉ POUR COMBATTRE LA CORRUPTION**Président:** John Williams**Vice-président:**

Robert Bertrand	Pat Martin	Shawn Murphy	Alex Shepherd	(10)
John Bryden	Philip Mayfield	Beth Phinney	Greg Thompson	
Odina Desrochers				

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Judi Longfield

Vice-présidents: Carol Skelton
Diane St-Jacques

Eugène Bellemare	Monique Guay	Serge Marcil	Larry Spencer	(18)
Paul Crête	Tony Ianno	Joe McGuire	Greg Thompson	
Libby Davies	Dale Johnston	Anita Neville	Alan Tonks	
Raymonde Folco	Gurbax Malhi	Werner Schmidt		

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Rahim Jaffer	Brian Pallister
Diane Ablonczy	Reed Elley	Nancy Karetak-Lindell	Jim Pankiw
Peter Adams	Ken Epp	Gerald Keddy	Charlie Penson
Rob Anders	Brian Fitzpatrick	Jason Kenney	James Rajotte
David Anderson	Paul Forseth	Robert Lanctôt	Scott Reid
André Bachand	Christiane Gagnon	Wendy Lill	John Reynolds
Roy Bailey	Marcel Gagnon	Gary Lunn	Gerry Ritz
Carolyn Bennett	Cheryl Gallant	James Lunney	Jean-Yves Roy
Leon Benoit	Jocelyne Girard-Bujold	Peter MacKay	Monte Solberg
Rick Borotsik	John Godfrey	Preston Manning	Kevin Sorenson
Diane Bourgeois	Yvon Godin	Richard Marceau	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Peter Goldring	Inky Mark	Chuck Strahl
Scott Brison	Jim Gouk	Keith Martin	Myron Thompson
Andy Burton	Gurmant Grewal	Pat Martin	Tony Tirabassi
Chuck Cadman	Deborah Grey	Philip Mayfield	Vic Toews
Bill Casey	Art Hanger	Larry McCormick	Stéphan Tremblay
Rick Casson	Richard Harris	Grant McNally	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Réal Ménard	Judy Wasylycia-Leis
Joe Clark	John Herron	Val Meredith	Elsie Wayne
John Cummins	Grant Hill	Rob Merrifield	Randy White
Madeleine Dalphond-Guiral	Jay Hill	Bob Mills	Ted White
Stockwell Day	Howard Hilstrom	James Moore	John Williams
Norman Doyle	Betty Hinton	Deepak Obhrai	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DES ENFANTS ET JEUNES À RISQUE

Président: John Godfrey

Vice-président:

Libby Davies	Anita Neville	Diane St-Jacques	Tony Tirabassi	(9)
Monique Guay	Larry Spencer	Greg Thompson	Alan Tonks	

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Carolyn Bennett

Vice-président:

Madeleine Dalphond-Guiral	Nancy Karetak-Lindell	Anita Neville	Greg Thompson	(9)
Raymonde Folco	Wendy Lill	Larry Spencer	Tony Tirabassi	

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice-présidents: Karen Kraft Sloan
Bob Mills

Roy Bailey
Bernard Bigras
Joe Comartin
Paul Forseth

Marcel Gagnon
John Herron
Gar Knutson

Rick Laliberte
Karen Redman
Julian Reed

Andy Savoy
Hélène Scherrer
Alan Tonks

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Robert Lanctôt
Clifford Lincoln
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES**Président:**

Sue Barnes

Vice-présidents:Nick Discepola
Ken EppCarolyn Bennett
Scott Brison
Roy Cullen
Albina GuarnieriRahim Jaffer
Jason Kenney
Sophia Leung
Yvan LoubierMaria Minna
Shawn Murphy
Lorne Nystrom
Pauline PicardGary Pillitteri
Monte Solberg
Bryon Wilfert

(18)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine Dubé
John DuncanReed Elley
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Hedy Fry
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Dale JohnstonGerald Keddy
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Alexa McDonough
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Charlie Penson
Gilles-A. PerronJoe Peschisolido
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Stéphan Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: Walt Lastewka

Vice-présidents: Dan McTeague
Charlie Penson

Larry Bagnell
Stéphane Bergeron
Bev Desjarlais
Jocelyne Girard-Bujold

Preston Manning
Serge Marcil
James Rajotte

Andy Savoy
Brent St. Denis
Chuck Strahl

Paddy Torsney
Joseph Volpe
Susan Whelan

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Mauril Bélanger
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Pierre Brien
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton

Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw

Pierre Paquette
Joe Peschisolido
Dick Proctor
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

Président: Andy Scott

Vice-présidents: Chuck Cadman
John McKay

Carole-Marie Allard	Paul DeVillers	Paul Harold Macklin	Kevin Sorenson	(18)
Michel Bellehumeur	Brian Fitzpatrick	John Maloney	Vic Toews	
Bill Blaikie	Ivan Grose	Lynn Myers	Pierrette Venne	
Irwin Cotler	Peter MacKay	Denis Paradis		

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Derek Lee	Geoff Regan
Diane Ablonczy	Reed Elley	Gary Lunn	Scott Reid
Rob Anders	Ken Epp	James Lunney	John Reynolds
David Anderson	Paul Forseth	Preston Manning	Gerry Ritz
André Bachand	Cheryl Gallant	Richard Marceau	Svend Robinson
Roy Bailey	Peter Goldring	Inky Mark	Werner Schmidt
Leon Benoit	Jim Gouk	Keith Martin	Carol Skelton
Bernard Bigras	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Monte Solberg
Rick Borotsik	Deborah Grey	Grant McNally	Larry Spencer
Diane Bourgeois	Art Hanger	Réal Ménard	Darrel Stinson
Garry Breitkreuz	Richard Harris	Val Meredith	Chuck Strahl
Scott Brison	Loyola Hearn	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	John Herron	Bob Mills	Myron Thompson
Bill Casey	Grant Hill	James Moore	Suzanne Tremblay
Rick Casson	Jay Hill	Anita Neville	Maurice Vellacott
David Chatters	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	Tom Wappel
Joe Clark	Betty Hinton	Brian Pallister	Judy Wasylcia-Leis
Joe Comartin	Rahim Jaffer	Jim Pankiw	Elsie Wayne
John Cummins	Marlene Jennings	Pierre Paquette	Randy White
Madeleine Dalfond-Guiral	Dale Johnston	Charlie Penson	Ted White
Stockwell Day	Gerald Keddy	Joe Peschisolido	Bryon Wilfert
Bev Desjarlais	Jason Kenney	David Pratt	John Williams
Norman Doyle	Dominic LeBlanc	James Rajotte	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

Président: Derek Lee

Vice-président:

Bill Blaikie	Lynn Myers	Kevin Sorenson	Pierrette Venne	(11)
Marlene Jennings	David Pratt	Vic Toews	Bryon Wilfert	
Peter MacKay	Geoff Regan			

LIAISON

Président:	Wayne Easter	Vice-président:	Walt Lastewka	
Peter Adams	Raymond Bonin	Gurmant Grewal	Judi Longfield	(19)
Jean Augustine	Bonnie Brown	Charles Hubbard	David Pratt	
Sue Barnes	Charles Caccia	Ovid Jackson	Andy Scott	
Mauril Bélanger	Joe Fontana	Clifford Lincoln	John Williams	
Carolyn Bennett				

Membres associés

Jim Abbott	Reed Elley	Walt Lastewka	James Rajotte
Diane Ablonczy	Ken Epp	James Lunney	Scott Reid
Reg Alcock	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	John Reynolds
Rob Anders	Paul Forseth	Steve Mahoney	Gerry Ritz
David Anderson	Cheryl Gallant	Preston Manning	Jacques Saada
Jean Augustine	Yvon Godin	Keith Martin	Werner Schmidt
Roy Bailey	Peter Goldring	Philip Mayfield	Carol Skelton
Leon Benoit	Jim Gouk	Rob Merrifield	Monte Solberg
Bill Blaikie	Michel Guimond	Bob Mills	Kevin Sorenson
Garry Breitreuz	Art Hanger	Dennis Mills	Larry Spencer
Pierre Brien	Mac Harb	James Moore	Diane St-Jacques
Andy Burton	Richard Harris	Lorne Nystrom	Paul Steckle
Chuck Cadman	Grant Hill	Deepak Obhrai	Darrel Stinson
Murray Calder	Jay Hill	Brian Pallister	Yolande Thibeault
Rick Casson	Howard Hilstrom	Jim Pankiw	Myron Thompson
David Chatters	Betty Hinton	Denis Paradis	Vic Toews
John Cummins	Rahim Jaffer	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Libby Davies	Dale Johnston	Joe Peschisolido	Tom Wappel
Stockwell Day	Nancy Karetak-Lindell	Beth Phinney	Randy White
Nick Discepola	Jason Kenney	David Price	Ted White
John Duncan	Karen Kraft Sloan	Marcel Proulx	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ SUR LES SALLES DE COMITÉ

Président:	Wayne Easter	Vice-président:	Walt Lastewka	
Mauril Bélanger	Charles Hubbard			(4)

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:	Wayne Easter	Vice-président:	Walt Lastewka	
Mauril Bélanger	Clifford Lincoln	Judi Longfield	John Williams	(7)
Bonnie Brown				

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Clifford Lincoln

Vice-présidents: Jim Abbott
Dennis Mills

Paul Bonwick
Sarmite Bulte
Rodger Cuzner
Claude Duplain

Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Roger Gallaway

John Harvard
Betty Hinton
Wendy Lill

Grant McNally
Caroline St-Hilaire
Tony Tirabassi

(16)

Membres associés

Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Bill Blaikie
Rick Borotsik
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day

Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Stan Keyes

Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Serge Marcil
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Charlie Penson
Joe Peschisolido
Dick Proctor
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Hélène Scherrer
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DU SPORT

Président: Dennis Mills

Vice-président:

Rodger Cuzner
Cheryl Gallant

John Harvard
Loyola Hearn

Robert Lanctôt
Serge Marcil

Dick Proctor
Hélène Scherrer

(9)

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Wayne Easter

Vice-présidents: John Cummins
Paul Steckle

Sarkis Assadourian
Andy Burton
Rodger Cuzner
Georges Farrah

Loyola Hearn
Dominic LeBlanc
James Lunney

Bill Matthews
Lawrence O'Brien
Jean-Yves Roy

Peter Stoffer
Suzanne Tremblay
Tom Wappel

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Marcel Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Yves Rocheleau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Adams

Vice-présidents: Garry Breitkreuz
Jacques Saada

Pierre Brien	Michel Guimond	Paul Harold Macklin	John Richardson	(16)
Marlene Catterall	Jay Hill	Carolyn Parrish	Tony Tirabassi	
Cheryl Gallant	Joe Jordan	Geoff Regan	Randy White	
Yvon Godin				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Gary Lunn	James Rajotte
Diane Ablonczy	John Duncan	James Lunney	Scott Reid
Rob Anders	Reed Elley	Peter MacKay	John Reynolds
David Anderson	Ken Epp	John Maloney	Gerry Ritz
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Preston Manning	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Inky Mark	Carol Skelton
Sue Barnes	Peter Goldring	Keith Martin	Monte Solberg
Michel Bellehumeur	Jim Gouk	Philip Mayfield	Kevin Sorenson
Leon Benoit	Gurmant Grewal	Grant McNally	Larry Spencer
Stéphane Bergeron	Deborah Grey	Réal Ménard	Caroline St-Hilaire
Bill Blaikie	Art Hanger	Val Meredith	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Richard Harris	Rob Merrifield	Chuck Strahl
Scott Brison	John Harvard	Bob Mills	Paul Szabo
Andy Burton	Loyola Hearn	Dennis Mills	Greg Thompson
Chuck Cadman	John Herron	James Moore	Myron Thompson
Bill Casey	Grant Hill	Lorne Nystrom	Vic Toews
Rick Casson	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
David Chatters	Betty Hinton	Brian Pallister	Elsie Wayne
Joe Clark	Rahim Jaffer	Jim Pankiw	Ted White
John Cummins	Dale Johnston	Charlie Penson	Bryon Wilfert
Madeleine Dalphond-Guiral	Gerald Keddy	Joe Peschisolido	John Williams
Stockwell Day	Jason Kenney	Marcel Proulx	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DU CALENDRIER PARLEMENTAIRE

Président: Marlene Catterall

Vice-président:

Garry Breitkreuz	Pierre Brien	Yvon Godin	Jay Hill	(5)
------------------	--------------	------------	----------	-----

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Marcel Proulx

Vice-président:

Bill Blaikie	Jay Hill	Gerry Ritz	Tony Tirabassi	(6)
Michel Guimond				

SANTÉ**Président:** Bonnie Brown**Vice-présidents:** Reg Alcock
Rob MerrifieldDiane Ablonczy
André Bachand
Diane Bourgeois
Jeannot CastonguayBrenda Chamberlain
Stan Dromisky
James LunneyRéal Ménard
Hélène Scherrer
Judy SgroBob Speller
Yolande Thibeault
Judy Wasylcyia-Leis

(16)

Membres associésJim Abbott
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Madeleine Dalphond-Guiral
Libby Davies
Stockwell Day
Norman Doyle
John DuncanReed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale JohnstonGerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
Pauline PicardJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

TRANSPORTS ET OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES

Président: Ovid Jackson

Vice-présidents: James Moore
Marcel Proulx

Reg Alcock	Bev Desjarlais	Mario Laframboise	Alex Shepherd	(16)
Gerry Byrne	Peter Goldring	Ghislain Lebel	Darrel Stinson	
John Cannis	André Harvey	Val Meredith	Paul Szabo	
Joe Comuzzi				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Rahim Jaffer	Joe Peschisolido
Diane Ablonczy	John Duncan	Dale Johnston	Dick Proctor
Rob Anders	Reed Elley	Gerald Keddy	James Rajotte
David Anderson	Ken Epp	Jason Kenney	Scott Reid
Gérard Asselin	Brian Fitzpatrick	Dominic LeBlanc	John Reynolds
André Bachand	Paul Forseth	Gary Lunn	Gerry Ritz
Roy Bailey	Ghislain Fournier	James Lunney	Werner Schmidt
Leon Benoit	Christiane Gagnon	Peter MacKay	Carol Skelton
Bernard Bigras	Cheryl Gallant	Preston Manning	Monte Solberg
Rick Borotsik	Jocelyne Girard-Bujold	Richard Marceau	Kevin Sorenson
Garry Breitzkreuz	Jim Gouk	Serge Marcil	Larry Spencer
Scott Brison	Gurmant Grewal	Inky Mark	Peter Stoffer
Andy Burton	Deborah Grey	Keith Martin	Chuck Strahl
Chuck Cadman	Monique Guay	Philip Mayfield	Greg Thompson
Serge Cardin	Art Hanger	Grant McNally	Myron Thompson
Bill Casey	Richard Harris	Réal Ménard	Vic Toews
Rick Casson	Loyola Hearn	Rob Merrifield	Maurice Vellacott
David Chatters	John Herron	Bob Mills	Elsie Wayne
Joe Clark	Grant Hill	Deepak Obhrai	Randy White
Paul Crête	Jay Hill	Brian Pallister	Ted White
John Cummins	Howard Hilstrom	Jim Pankiw	John Williams
Stockwell Day	Betty Hinton	Bernard Patry	Lynne Yelich
Odina Desrochers	Charles Hubbard	Charlie Penson	

COMITÉS SPÉCIAUX

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA CONSOMMATION NON MÉDICALE DE DROGUES OU MÉDICAMENTS

Président: Paddy Torsney

Vice-présidents: Carole-Marie Allard
Randy White

André Bachand	Hedy Fry	Derek Lee	Jacques Saada	(13)
Bernard Bigras	Mac Harb	Réal Ménard	Kevin Sorenson	
Libby Davies	Dominic LeBlanc			

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésidents: Carolyn Bennett
John Bryden

Vice-coprésident: Betty Hinton

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin
Jane Marie Cordy

Donald Oliver
Vivienne Poy

Mauril Bélanger
Robert Bertrand
Marlene Catterall
Marcel Gagnon
Grant Hill
Jay Hill
Jim Karygiannis

Raymond Lavigne
Wendy Lill
Jerry Pickard
Louis Plamondon
Jacques Saada
Darrel Stinson
Andrew Telegdi

(21)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Howard Hilstrom
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Gurmant Grewal
Céline Hervieux-Payette

Vice-coprésident: Tom Wappel

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

John Bryden
Christopher Henderson
Mobina Jaffer

Noël Kinsella
Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin

Sue Barnes
Paul Bonwick
Pierre Brien
Jean-Guy Carignan
Joe Comuzzi
John Cummins
Jim Gouk
Michel Guimond

Gar Knutson
Derek Lee
Paul Harold Macklin
Lynn Myers
Lorne Nystrom
Jim Pankiw
Ted White

(24)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Michel Bellehumeur
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan

Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Robert Lanctôt
Ghislain Lebel
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Pierrette Venne
Elsie Wayne
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents: Mauril Bélanger
Shirley Maheu

Vice-coprésidents: Scott Reid
Yolande Thibeault

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin
Jean-Robert Gauthier
Laurier LaPierre

Viola Léger
Jean-Claude Rivest
Raymond Setlakwe

Eugène Bellemare
Gérard Binet
Sarmite Bulte
Claude Drouin
Christiane Gagnon
John Godfrey
Yvon Godin

Peter Goldring
Richard Harris
John Herron
Raymond Lavigne
Dan McTeague
Benoît Sauvageau

(23)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
Louis Plamondon

James Rajotte
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

Le Président de la Chambre

L'HON. PETER MILLIKEN

Comités des Présidents des Comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers de la Chambre

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre

MME ELENI BAKOPANOS

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Jean Chrétien	Premier ministre
L'hon. David Collenette	ministre des Transports
L'hon. David Anderson	ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Sheila Copps	ministre du Patrimoine canadien
L'hon. John Manley	vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État
L'hon. Paul Martin	ministre des Finances
L'hon. Art Eggleton	ministre de la Défense nationale
L'hon. Anne McLellan	ministre de la Santé
L'hon. Allan Rock	ministre de l'Industrie
L'hon. Lawrence MacAulay	solliciteur général du Canada
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil du Trésor
L'hon. Martin Cauchon	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Jane Stewart	ministre du Développement des ressources humaines
L'hon. Stéphane Dion	président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre du Commerce international
L'hon. Don Boudria	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Lyle Vanclief	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Herb Dhaliwal	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre du Travail et secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)
L'hon. Robert Nault	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Elinor Caplan	ministre du Revenu national
L'hon. Denis Coderre	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Sharon Carstairs	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Robert Thibault	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Rey Pagtakhan	ministre des Anciens combattants
L'hon. Bill Graham	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Susan Whelan	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Gerry Byrne	ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. David Kilgour	secrétaire d'État (Asie-Pacifique)
L'hon. Andy Mitchell	secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Maurizio Bevilacqua	secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)
L'hon. Paul DeVillers	secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Gar Knutson	secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)
L'hon. Denis Paradis	secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)
L'hon. Claude Drouin	secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)
L'hon. John McCallum	secrétaire d'État (Institutions financières internationales)
L'hon. Stephen Owen	secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Joe Jordan	du Premier ministre
M. André Harvey	du ministre des Transports
Mme Karen Redman	du ministre de l'Environnement
M. Geoff Regan	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
Mme Sarmite Bulte	de la ministre du Patrimoine canadien
M. Bryon Wilfert	du ministre des Finances
M. John O'Reilly	du ministre de la Défense nationale
M. Jeannot Castonguay	du ministre de la Santé
M. Serge Marzil	du ministre de l'Industrie
M. Lynn Myers	du solliciteur général du Canada
M. Alex Shepherd	de la présidente du Conseil du Trésor
M. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
Mme Raymonde Folco	de la ministre du Développement des ressources humaines
M. Bill Matthews	du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
M. Pat O'Brien	du ministre du Commerce international
M. Paul Szabo	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
M. Larry McCormick	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
M. Benoît Serré	du ministre des Ressources naturelles
M. Gurbax Malhi	de la ministre du Travail
M. John Finlay	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Mme Sophia Leung	de la ministre du Revenu national
M. Mark Assad	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
M. Georges Farrah	du ministre des Pêches et des Océans
M. Carmen Provenzano	du ministre des Anciens combattants
Mme Aileen Carroll	du ministre des Affaires étrangères
Mme Marlene Jennings	de la ministre de la Coopération internationale

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 22 mars 2002

INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
LOI SUR LE TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR	
Projet de loi C-50. Deuxième lecture	10019
M. Epp	10019
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	10021
M. Hilstrom	10022
Les travaux de la Chambre	
M. Epp	10022
Motion	10022
Adoption de la motion	10022
Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur	
Projet de loi C-50. Deuxième lecture	10022
M. Proctor	10022
DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS	
L'économie	
Mme Jennings	10025
La défense nationale	
M. Pallister	10025
L'industrie diamantaire	
M. Pratt	10025
Le Zimbabwe	
M. McKay	10025
La Grèce	
M. Cannis	10025
Mike Harris	
Mme Gallant	10026
Les arts et la culture	
Mme Bulte	10026
La Journée mondiale de l'eau	
M. Bigras	10026
Les Jeux d'hiver de l'Arctique de 2002	
M. Malhi	10026
L'Alliance canadienne	
M. Epp	10026
L'Afghanistan	
Mme Brown	10027
La Journée mondiale de l'eau 2002	
M. Proctor	10027
Les infrastructures routières	
Mme Girard-Bujold	10027
Le multiculturalisme	
Mme Leung	10027
Les partis politiques	
M. Strahl	10027
Le Moyen-Orient	
M. Assad	10028

QUESTIONS ORALES	
Les courses à la direction	
M. Jaffer	10028
M. Manley	10028
M. Jaffer	10028
M. Manley	10028
M. Jaffer	10028
M. Manley	10028
M. Toews	10028
M. Manley	10029
M. Toews	10029
M. Manley	10029
Les subventions et contributions	
Mme St-Hilaire	10029
M. Boudria	10029
Mme St-Hilaire	10029
M. Boudria	10029
Les Jeux de la Francophonie	
M. Guimond	10029
M. Boudria	10029
M. Guimond	10030
M. Boudria	10030
Le bois d'oeuvre	
M. Nystrom	10030
M. Pettigrew	10030
M. Nystrom	10030
M. Pettigrew	10030
M. Clark	10030
M. Pettigrew	10030
M. Casey	10030
M. Pettigrew	10031
Les subventions et les contributions	
M. Reid	10031
M. Boudria	10031
M. Reid	10031
M. Boudria	10031
Les infrastructures routières	
Mme Girard-Bujold	10031
M. Collette	10031
Mme Girard-Bujold	10031
M. Collette	10031
Le bois d'oeuvre	
M. Harris	10031
M. Pettigrew	10032
M. Harris	10032
M. Pettigrew	10032
Les coopératives agricoles	
M. Gagnon (Champlain)	10032
M. Vanclief	10032
M. Gagnon (Champlain)	10032
M. Vanclief	10032
Le Moyen-Orient	
M. Pallister	10032

M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	10032
M. Pallister	10032
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	10033
La MIL Davie	
M. Proulx	10033
M. Boudria	10033
Le prix de l'essence	
M. Godin	10033
M. Mitchell	10033
Le bois d'oeuvre	
M. Robinson	10033
M. Pettigrew	10033
Les pêches et les océans	
M. Hearn	10033
M. Farrah	10033
M. Keddy	10034
M. Farrah	10034
La sécurité nationale	
M. Williams	10034
M. Collette	10034
M. Williams	10034
M. Collette	10034
Le Centre de ressources adaptées	
Mme Guay	10034
M. Shepherd	10034
Mme Guay	10034
M. Shepherd	10035
L'agriculture	
M. Hilstrom	10035
M. Anderson (Victoria)	10035
M. Hilstrom	10035
M. Anderson (Victoria)	10035
L'industrie sidérurgique	
M. Valeri	10035
M. McCallum (Markham)	10035
La santé	
M. Lunney	10035
M. Castonguay	10035
Le bois d'oeuvre	
M. Dubé	10036
M. Pettigrew	10036
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	10036
M. Castonguay	10036
L'aide internationale	
Mme Brown	10036
Mme Whelan (Essex)	10036
La santé	
M. Lunney	10036
M. Castonguay	10036
Présence à la tribune	
Le Président	10036
Privilège	
Les initiatives parlementaires—Décision de la présidence	
Le Président	10037

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions

Mme Jennings	10038
--------------------	-------

Les comités de la Chambre

Procédure et affaires de la Chambre

M. Saada	10038
M. Toews	10038

La Loi sur la Commission canadienne du blé

M. Hilstrom	10038
Projet de loi C-438. Présentation et première lecture	10038
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	10038

Pétitions

Le parc du lac Leamy

M. Proulx	10038
-----------------	-------

Les frontières du Canada

M. Proctor	10039
------------------	-------

Les affaires autochtones

M. Martin (Winnipeg-Centre)	10039
-----------------------------------	-------

La recherche et développement

M. Spencer	10039
------------------	-------

La sécurité en milieu de travail

M. Tirabassi	10039
--------------------	-------

Questions au *Feuilleton*

Mme Jennings	10039
--------------------	-------

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur

Projet de loi C-50. Deuxième lecture	10039
M. Proctor	10039
M. Epp	10040
M. Borotsik	10041
Deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité	10041

Loi de 2001 sur l'accise

Projet de loi C-47. Deuxième lecture	10041
M. Wilfert	10041
M. Epp	10044

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Le Code criminel

M. Forseth	10047
Projet de loi C-304. Deuxième lecture	10047
M. Macklin	10050
Mme Davies	10050
Mme Hinton	10051
M. Borotsik	10052
Mme St-Hilaire	10053
M. Forseth	10054

ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**